



ÉTAT DE DURABILITÉ

2025





SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1. Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité** 4
- 2. Publication d'informations relatives à des circonstances particulières** 5
- 3. Tableau de concordance entre les ESRS et les enjeux du groupe** 6
- 4. Stratégie de durabilité** 10
 - 4.1. Notre modèle d'affaires 11
 - 4.2. Notre chaîne de valeur 12
 - 4.3. Notre politique QSE & RSE 13
 - 4.4. Notre feuille de route QSE & RSE (périmètre Groupe) 14
 - 4.5. Nos parties intéressées 15
 - 4.6. Nos implantations 16
- 5. Notre gouvernance** 17
 - 5.1. Conseil d'administration 18
 - 5.2. Comité d'audit 19
 - 5.3. Comité RSE 20
 - 5.4. Autres instances 21
 - 5.5. Formation des organes de gouvernance 23
 - 5.6. Informations transmises à la gouvernance 24
 - 5.7. Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation 24
 - 5.8. Déclaration sur la diligence raisonnable 24
 - 5.9. Gestion des risques et contrôles internes 25
- 6. Analyse de double matérialité** 26
 - 6.1. Méthodologie utilisée 28
 - 6.2. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

- 1. Impacts, risques & opportunités significatifs** 31
- 2. PRENDRE SOIN de la société** 33
 - 2.1. Politique 33
 - 2.1. Objectifs 33
 - 2.2. Actions 33
- 3. Changement climatique** 34
 - 3.1. Risques physiques et climatiques des entités du groupe 35
 - 3.2. Emissions des gaz à effets de serre (GHG Protocol) 36
 - 3.3. Gouvernance de nos actions liées au changement climatique 40
- 4. Pollution de l'air** 44
 - 4.1. Mesure et maîtrise des émissions atmosphériques 45
 - 4.2. Autres pollutions 45
- 5. Ressources aquatiques et marines** 46
 - 5.1. Consommation d'eau 47
 - 5.2. Indicateur du risque eau pour les entités du Groupe 48
- 6. Biodiversité et écosystèmes** 49
 - 6.1. Score biodiversité 50
- 7. Utilisation des ressources et économie circulaire** 53
 - 7.1. Nos actions et offres liées à l'économie circulaire 54
 - 7.2. Recyclabilité des machines 56
 - 7.3. Durabilité des machines 56
 - 7.4. Durabilité des composants et pièces détachées 56
 - 7.5. Ressources entrantes 57
 - 7.6. Gestion des déchets 58

TAXONOMIE

- 1. Contexte** 59
- 2. Objectifs de la taxonomie** 59
- 3. Processus d'élaboration du reporting de la taxonomie** 60
- 4. Identification des activités éligibles à la taxonomie** 60
- 5. Analyse de l'alignement des activités éligibles** 61
 - 5.1. Contribution substantielle 61
 - 5.2. Vérification des "DO NOT SIGNIFICANT HARM" (DNSH) 62
 - 5.3. Respect des garanties minimales 63
- 6. Résultats du reporting taxonomie** 63

INFORMATIONS SOCIALES

- 1. Impacts, risques & opportunités significatifs**
- 2. PRENDRE SOIN des collaborateurs**
 - 2.1. Politique
 - 2.2. Objectifs
 - 2.3. Actions
- 3. Notre politique dédiée aux ressources humaines & droits humains**
- 4. Le programme LET'S DARE et la mesure de l'engagement**
- 5. Notre charte : modèle de responsabilisation et de collaboration**
- 6. Le baromètre 360 - Outil de développement managérial**
- 7. Effectifs de l'entreprise**
 - 7.1. Caractéristiques
 - 7.2. Couverture des négociations collectives et dialogue social (Périmètre France)
 - 7.3. Couverture des négociations collectives et dialogue social (Périmètre groupe)
 - 7.4. Diversité et discrimination
 - 7.5. Salaires décents
 - 7.6. Personnes en situation de handicap
 - 7.7. Métriques de la formation et du développement des compétences
 - 7.8. Santé et sécurité au travail
 - 7.9. Remontées des préoccupations de nos collaborateurs
- 8. Travailleurs de la chaîne de valeur**
- 9. Consommateurs et utilisateurs finaux**
 - 9.1. Notre proposition de valeurs
 - 9.2. Une organisation autour de la sécurité de nos utilisateurs
 - 9.3. Les innovations autour de la sécurité
 - 9.4. L'écoute client
 - 9.5. Cybersécurité et protection des données

65 INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE ET LA CONDUITE DES AFFAIRES

- 66**
- 68**
- 68**
- 68**
- 69**
- 70**
- 71**
- 73**
- 74**
- 75**
- 76**
- 78**
- 79**
- 81**
- 82**
- 83**
- 85**
- 86**
- 87**
- 89**
- 90**
- 91**
- 92**
- 93**
- 94**

- 1. Impacts, risques & opportunités significatifs** **96**
- 2. PRENDRE SOIN des partenaires** **97**
 - 2.1. Objectifs **97**
 - 2.2. Politique **97**
 - 2.3. Actions **97**
- 3. Le programme YELLO** **98**
- 4. Le système de management Qualité sécurité et environnement** **99**
- 5. Notre code éthique** **100**
- 6. Relation avec les fournisseurs** **101**
- 7. Prévention et détection de la corruption et des pots de vin** **103**
 - 7.1. Une cartographie des risques de corruption **104**
 - 7.2. Un code de conduite anticorruption **105**
 - 7.3. Un effort de formation et de sensibilisation **106**
 - 7.4. Un dispositif d'alerte **107**
 - 7.5. Des procédures de contrôle interne **108**
 - 7.6. Une évaluation de nos parties prenantes **108**
- 8. Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin** **108**
- 9. Activités de lobbying** **109**





INFORMATIONS GÉNÉRALES

1 - BASE GÉNÉRALE D'ÉTABLISSEMENT DES DÉCLARATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ

L'état de durabilité a été préparé selon un format consolidé. Celui-ci englobe tous les sites de production, les filiales de distribution, les hubs logistiques du groupe Haulotte, ainsi que la chaîne de valeur amont et aval, assurant une représentation holistique des pratiques de durabilité et de leurs conséquences.

Période de reporting et année de référence

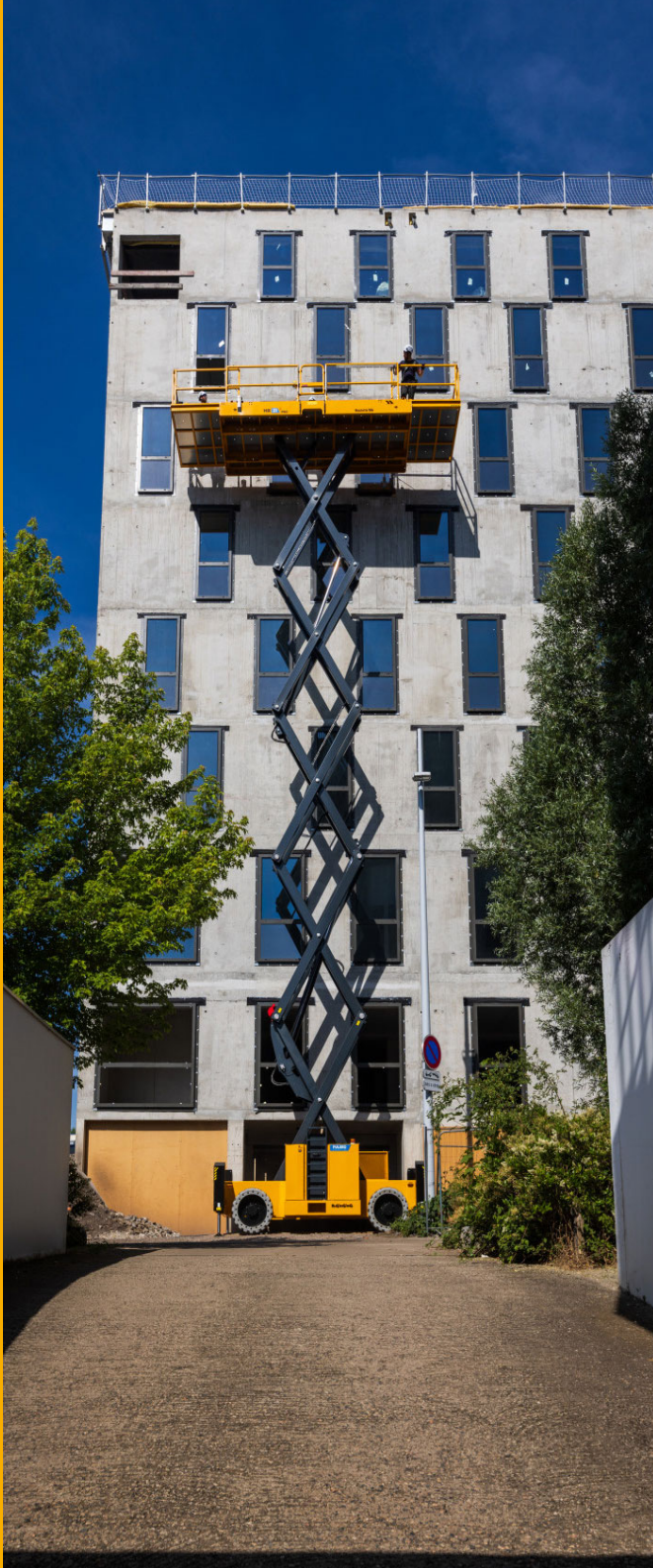
Les principaux indicateurs de durabilité présentés font l'objet d'un reporting trimestriel au niveau des entités, portés à un reporting semestriel voire annuel pour les indicateurs de moindre matérialité pour le Groupe ou pour lesquels la collecte des données est plus complexe. Ils sont issus de systèmes d'information extra-financiers propres à leur domaine, ou de reportings manuels.

Le périmètre du reporting de durabilité s'étend à l'ensemble des filiales consolidées par le Groupe, sauf exceptions dûment mentionnées. Ainsi, le périmètre couvert par le reporting est indiqué sous chacun des tableaux d'indicateurs.

Haulotte produit les informations au niveau agrégé du Groupe et par secteur d'activité en respectant la logique du découpage sectoriel employé pour les éléments financiers, adaptée le cas d'échéant pour être le plus pertinent possible dans la présentation des informations de durabilité.

Parmi toutes les informations présentes dans ce rapport, il n'a été réalisé aucune vérification par un tiers extérieur, autre que les auditeurs de durabilité.

* Le périmètre de consolidation pour l'état de durabilité est conforme à celui des états financiers d'Haulotte. Cette cohérence garantit une compréhension globale des opérations et de leurs implications en matière de durabilité (l'entité située en Russie est exclue de ce rapport, sauf SI-6).



2 - PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES À DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

Les informations en matière de durabilité ont été établies dans le cadre de l'application des exigences légales et réglementaires consécutives à la transposition de la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive - Directive CSRD).

Cette deuxième année de mise en oeuvre de la directive CSRD est encore marquée par de nombreuses incertitudes, notamment liées aux discussions autour de la simplification des ESRS. De plus, plusieurs interprétations des textes demeurent encore à l'heure actuelle, pour lesquelles des précisions supplémentaires de la part des organismes de normalisation ou de régulation sont attendues.

Dans le présent état de durabilité, il convient de tenir compte :

- des incertitudes relatives aux données du bilan carbone, détaillées en chapitre 3.2.5. Empreinte carbone du groupe
- des collectes partielles d'informations sur les données relatives à la décomposition des déchets, établie sur le périmètre France (voir 7.6. Gestion des déchets)
- de l'absence de données et les indicateurs de suivi concernant la pollution de l'air (voir 4 - Pollution de l'air)

Le Groupe s'est donc attaché à appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement de l'état de durabilité, sur la base des informations disponibles, dans les délais d'établissement de l'état de durabilité.

De plus, le Groupe a changé de méthodologie concernant sa manière de comptabiliser les quantités d'acier utilisées (voir p.57). En effet, les volumes sont maintenant cohérents avec les volumes de production. Les chiffres publiés en 2024 ont donc été réactualisés en conséquence, ce qui explique la grande variation entre les chiffres.

Enfin, l'indicateur concernant les maladies professionnelles a été mis à jour pour l'année 2024. En effet, 2 dossiers déposés en 2024 n'ont été acceptés par l'Assurance Maladie qu'en 2025. 2 cas ont donc été ajoutés aux 4 cas de Maladies Professionnelles déclarées en 2024.

3 - TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LES ESRS ET LES ENJEUX DU GROUPE

ESRS	DR	EXIGENCES DE PUBLICATION	ENJEU MATÉRIEL	PAGE
ESRS 2				
ESRS 2	BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	N/A	4
ESRS 2	BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	N/A	5
ESRS 2	GOV-1	Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	N/A	17 - 22
ESRS 2	GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	N/A	21 - 22
ESRS 2	GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	N/A	24
ESRS 2	GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	N/A	24
ESRS 2	GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	N/A	24
ESRS 2	SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	N/A	10 - 14
ESRS 2	SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	N/A	15
ESRS 2	SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	N/A	28
ESRS 2	IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	N/A	25 - 29
ESRS 2	IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	N/A	Annexe
ENVIRONNEMENT				
ESRS E1 Changement climatique	E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique (E1)	Pas de publication en 2025
ESRS E1 Changement climatique	E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Adaptation au changement climatique (E1)	34
ESRS E1 Changement climatique	E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	Emissions de GES (E1)	34
ESRS E1 Changement climatique	E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Emissions de GES (E1)	Pas de publication en 2025
ESRS E1 Changement climatique	E1-5	Consommations d'énergie et mix énergétique	Utilisation des énergies (E1)	41
ESRS E1 Changement climatique	E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	Emissions de GES (E1)	38
ESRS E1 Changement climatique	E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Emissions de GES (E1)	38
ESRS E1 Changement climatique	E1-8	Tarifcation interne du carbone	Emissions de GES (E1)	38
ESRS E1 Changement climatique	E1-9	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	Adaptation au changement climatique (E1)	Pas de publication en 2025
ESRS E2 Pollution	E2-1	Politique en matière de pollution	Pollution de l'air (E2)	44
ESRS E2 Pollution	E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	Pollution de l'air (E2)	44
ESRS E2 Pollution	E2-3	Cibles en matière de pollution	Pollution de l'air (E2)	44
ESRS E2 Pollution	E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	Pollution de l'air (E2)	45
ESRS E2 Pollution	E2-5	Substances préoccupantes et substances très préoccupantes	Non matériel	N/A
ESRS E2 Pollution	E2-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la pollution matérielle	Non matériel	N/A





ESRS	DR	EXIGENCES DE PUBLICATION	ENJEU MATÉRIEL	PAGE
ENVIRONNEMENT				
ESRS E3 Ressources aquatiques et marines	E3-1	Politiques en matière de ressources hydriques et marines	Préservation de la ressource en eau (E3)	46
ESRS E3 Ressources aquatiques et marines	E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines	Préservation de la ressource en eau (E3)	46
ESRS E3 Ressources aquatiques et marines	E3-3	Cibles en matière de ressources hydriques et marines	Préservation de la ressource en eau (E3)	Pas de publication en 2025
ESRS E3 Ressources aquatiques et marines	E3-4	Consommation d'eau	Préservation de la ressource en eau (E3)	47
ESRS E3 Ressources aquatiques et marines	E3-5	Effets financiers attendus des impacts,risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines	Préservation de la ressource en eau (E3)	Pas de publication en 2025
ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	Biodiversité et écosystèmes (E4)	Pas de publication en 2025
ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	E4-2	Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	Biodiversité et écosystèmes (E4)	49
ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Biodiversité et écosystèmes (E4)	49
ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Biodiversité et écosystèmes (E4)	Pas de publication en 2025
ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	E4-5	Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	Biodiversité et écosystèmes (E4)	52
ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	E4-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non matériel	N/A
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	Economie circulaire – Ressources entrantes (E5)	53
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Economie circulaire – Ressources entrantes (E5)	53 - 56
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Utilisation des ressources (E5)	Pas de publication en 2025
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E5-4	Flux de ressources entrants	Utilisation des ressources (E5)	57
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E5-5	Flux de ressources sortants	Gestion des déchets (E5)	58
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E5-6	Effets financiers attendus des impacts,risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources à l'économie circulaire	Utilisation des ressources (E5)	Pas d'effets identifiés en 2025
SOCIAL				
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	Dialogue social (S1)	69 / 74
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	DIALOGUE SOCIAL (S1)	86
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	Dialogue social (S1)	86
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	Dialogue social (S1)	Pas de publication en 2025

DR = Disclosing Requirement



ESRS	DR	EXIGENCES DE PUBLICATION	ENJEU MATÉRIEL	PAGE
SOCIAL				
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Dialogue social	Pas de publication en 2025
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Dialogue social	75
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-7	Caractéristiques des non-salariés au sein de l'effectif de l'entreprise	Non matériel	N/A
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	Dialogue social	76-77
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-9	Indicateurs de diversité	Diversité et inclusion	79-80
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-10	Salaires décents	Sécurité de l'emploi et salaires adéquats	81
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-11	Protection sociale	Dialogue social	Pas de publication en 2025 1
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-12	Personnes handicapées	Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap	82
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-13	Indicateurs de la formation et du développement des compétences	Formation et développement des compétences	83-84
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	Santé et Sécurité	85
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-15	Mesures de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Non matériel	N/A
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-16	Paramètres de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	Non matériel	N/A
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	Dialogue social	86
ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Santé et Sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur	87
ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	S2-2	Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	Santé et Sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur	88
ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	Santé et Sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur	88
ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	S2-4	Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	Santé et Sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur	Pas de publication en 2025
ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	S2-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Santé et Sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur	Pas de publication en 2025
ESRS S3 Communautés affectées	S3-1	Politiques relatives aux communautés affectées	Non matériel	N/A
ESRS S3 Communautés affectées	S3-2	Processus d'engagement avec les communautés affectées au sujet des impacts	Non matériel	N/A
ESRS S3 Communautés affectées	S3-3	Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés concernées de faire part de leurs préoccupations	Non matériel	N/A
ESRS S3 Communautés affectées	S3-4	Prendre des mesures concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, les approches de la gestion des risques importants et de la recherche d'opportunités importantes liées aux communautés touchées, ainsi que l'efficacité de ces mesures.	Non matériel	N/A
ESRS S3 Communautés affectées	S3-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités importants.	Non matériel	N/A

DR = Disclosing Requirement



ESRS	DR	EXIGENCES DE PUBLICATION	ENJEU MATÉRIEL	PAGE
SOCIAL				
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	Sécurité des consommateurs et des utilisateurs finaux	89
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	S4-2	Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux	Sécurité des consommateurs et des utilisateurs finaux	90 / 93
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	Sécurité des consommateurs et des utilisateurs finaux	93
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	Sécurité des consommateurs et des utilisateurs finaux	93
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	S4-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Sécurité des consommateurs et des utilisateurs finaux	Pas de publication en 2025
GOVERNANCE				
ESRS G1 Conduite des affaires	G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	Communication et information aux collaborateurs (G1)	97 / 100
ESRS G1 Conduite des affaires	G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	Relation avec les fournisseurs (G1)	101
ESRS G1 Conduite des affaires	G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	Corruption et pots-de-vin (G1)	103
ESRS G1 Conduite des affaires	G1-4	Cas de corruption ou de versements de pots-de-vin	Corruption et pots-de-vin (G1)	108
ESRS G1 Conduite des affaires	G1-5	Influence politique et activités de lobbying	Activités de lobbying (G1)	109
ESRS G1 Conduite des affaires	G1-6	Pratiques en matière de paiement	Non matériel	N/A



4.1. Notre modèle d'affaires



Notre vision

Haulotte vise à devenir la meilleure entreprise en matière d'expérience client dans le secteur des nacelles élévatrices. Cette ambition repose sur une conviction forte : l'expérience client est la somme de toutes les perceptions, émotions et interactions que nos clients vivent avec nous, à chaque étape de leur parcours.

Une relation client solide est un véritable avantage stratégique. Elle renforce la confiance, permet de traverser les périodes de crise, consolide la fidélité et rend l'accès au client plus difficile pour nos concurrents. De plus, fidéliser un client coûte bien moins cher que d'en acquérir un nouveau, tout en contribuant durablement à la performance de l'entreprise. Cette vision mobilise l'ensemble de l'organisation : les équipes en contact direct avec le terrain doivent pouvoir s'appuyer sur toute la structure pour délivrer des réponses rapides, précises et cohérentes. L'expérience client n'est donc pas seulement une mission commerciale : elle est collective, transversale et indissociable de notre culture d'entreprise.

Pour piloter cette ambition, Haulotte mesure sa progression grâce au Net Promoter Score (NPS), qui reflète la propension de nos clients à nous recommander. Atteindre un NPS élevé, c'est créer une relation si positive qu'elle génère naturellement la recommandation — véritable marqueur d'une expérience client d'excellence.

Plus de détails sur la vision, la mission, les activités, les clients, les produits, les effectifs (4-Effectifs de l'entreprise), sont disponibles dans la partie 1 - Informations d'ordre économique du rapport de gestion. Les chiffres d'affaires par secteur sont disponibles dans les états financiers (compte de résultat des états financiers consolidés du groupe en page 4 / IFRS 8).

Notre mission : prendre soin des personnes

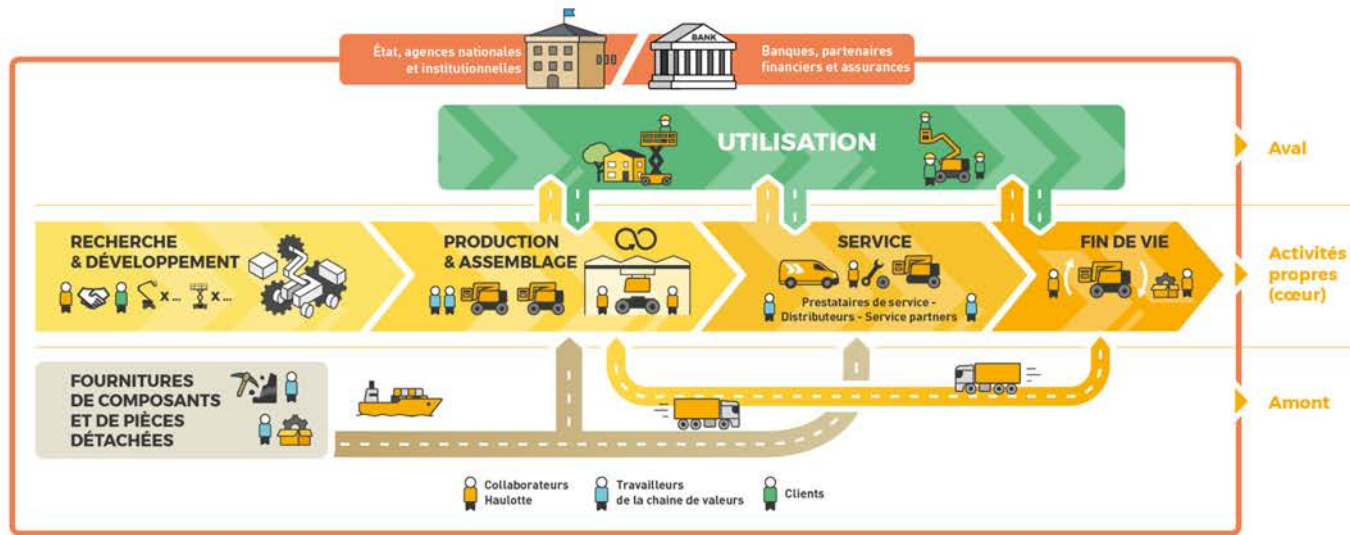
Prendre soin des collaborateurs Haulotte souhaite prendre soin de tous ses collaborateurs sur tous les plans : sécurité, employabilité et bien-être au travail. Ces objectifs sont au cœur de notre politique RH. Nos valeurs, traduites en mesures concrètes par les employés eux-mêmes, illustrent et soulignent avec précision notre souhait de « Prendre soin ». Nous sommes persuadés qu'un environnement de travail bienveillant et exigeant favorise la créativité, la prise d'initiatives, l'implication, la performance et le bien-être des employés.

Prendre soin de la société Haulotte prend soin de la société à travers ses collaborateurs et ses partenaires, mais pas uniquement. Nous concevons des produits et solutions sécurisés, nous avons été parmi les premières entreprises à s'engager dans la décarbonation des machines. Étape après étape, nous avançons sur notre trajectoire de développement durable en prenant soin de notre environnement, de notre écosystème et de notre société.

Prendre soin des partenaires Pour mettre en place une relation mutuellement bénéfique, nous devons prendre soin de nos partenaires autant que de nos employés. Nous respectons nos engagements en fournissant à nos clients des solutions adaptées à leurs besoins actuels et futurs. Notre objectif ultime est de créer une expérience client unique. Nous procédons de la même manière avec nos fournisseurs, car ils contribuent à l'expérience client et à la performance de l'entreprise.

Nos valeurs, fondation de notre projet d'entreprise, sont en parfaite adéquation avec notre mission.

4.2. Notre chaîne de valeur



Recherche & développement : la Recherche et Développement est à la base des activités du Groupe. Elle permet de concevoir des produits innovants qui répondent à la demande des clients tout en respectant les normes établies par les États, les agences nationales et institutionnelles. De plus, Haulotte met un point d'honneur à développer des technologies qui adressent les enjeux sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain, garantissant ainsi une réponse durable et responsable aux besoins du marché.

Fournitures de composants et de pièces détachées : cela inclut une variété de partenaires industriels spécialisés dans différents types de composants. Ils fournissent les matériaux et les pièces nécessaires à la production des machines. Une part importante de ces composants sont en acier.

Production & assemblage : la production et l'assemblage permettent à Haulotte de fabriquer les machines conçues en R&D. Avec 5 usines dans le monde et 1 centre de reconditionnement, nous utilisons des matériaux de plus en plus responsables, conformément à la charte des achats responsables signée avec les travailleurs de la chaîne de valeur. Ces engagements garantissent que nos équipements sont fabriqués de manière durable tout en répondant aux attentes de qualité et de performance.

Service : l'activité de Service d'Haulotte est conçu pour répondre aux besoins des clients tout au long de la durée de vie des machines. Présents sur les cinq continents, nous disposons d'un réseau d'experts après-vente stratégiquement implantés pour assurer un service rapide et de proximité. En plus de notre support humain et de nos outils en ligne, nous optimisons le coût total de possession. Nous proposons également des solutions de financement sur-mesure. Nos distributeurs et partenaires de service jouent un rôle essentiel en fournissant un soutien localisé et des services adaptés aux spécificités de chaque marché.

Fin de vie : Pour favoriser une économie circulaire, le client a la possibilité de recycler sa machine à hauteur de 97 %. Dans le même esprit, il peut opter pour nos offres « Second Life » afin d'en prolonger l'exploitation, où nous céder l'équipement afin que nous le reconditionnions dans notre Restart Center, et permettre à la machine d'être remise en état et revendue. En moyenne, nos machines arrivent en fin de vie après 15 ans d'utilisation.

Utilisation : il s'agit de l'étape où les produits Haulotte sont utilisés par les clients dans leurs opérations. Cela inclut les activités quotidiennes d'utilisation des équipements, que ce soit pour la construction, la logistique, ou d'autres industries.

4.3. Notre politique QSE & RSE



SOCIÉTÉ

- Réduire l'impact environnemental de nos activités
- Accompagner nos clients dans leur transition énergétique en leur proposant des produits à faible émission et des services innovants
- Allonger la durée de vie de nos produits en promouvant l'économie circulaire

Haulotte structure sa stratégie environnementale autour de trois objectifs majeurs pour réduire son empreinte écologique et contribuer à un avenir plus durable.

Réduire l'impact environnemental de ses activités : L'entreprise met et va mettre en place des actions pour limiter ses émissions de CO₂, optimiser sa consommation d'énergie et de ressources, et améliorer la gestion des déchets sur ses sites industriels.

Accompagner ses clients dans leur transition énergétique : Haulotte développe des solutions innovantes à faible émission, comme des nacelles électriques et hybrides, tout en proposant des services optimisant l'efficacité énergétique et la maintenance des équipements.

Allonger la durée de vie de ses produits et promouvoir l'économie circulaire : L'entreprise favorise la réparabilité, la revalorisation et le reconditionnement de ses machines afin de limiter l'utilisation de nouvelles ressources et de réduire son impact environnemental global.

À travers ces engagements, Haulotte affirme sa volonté d'agir concrètement pour une industrie plus respectueuse de l'environnement.

COLLABORATEURS

- Développer les talents de nos collaborateurs
- Assurer la Santé, la Sécurité et le bien-être au travail
- Attirer et fidéliser les talents

Haulotte place ses collaborateurs au cœur de sa stratégie de durabilité en s'engageant autour de trois objectifs clés :

Développer les talents : L'entreprise investit dans la formation et l'accompagnement de ses équipes pour favoriser l'évolution professionnelle, renforcer les compétences et encourager l'innovation.

Assurer la santé, la sécurité et le bien-être au travail : Haulotte met en place des mesures de prévention des risques, améliore continuellement les conditions de travail et favorise un environnement sain et inclusif.

Attirer et fidéliser les talents : L'entreprise valorise une culture d'entreprise bienveillante, fondée sur la diversité, l'égalité des chances et des perspectives d'évolution motivantes, afin d'attirer de nouveaux talents et de renforcer l'engagement de ses collaborateurs.

À travers ces engagements, Haulotte s'attache à créer un cadre de travail épanouissant et durable, où chacun peut s'investir pleinement et contribuer à la réussite collective.

Cette politique est centrée sur la mission du Groupe, **prendre soin des personnes** et sa déclinaison en prendre soin des **collaborateurs**, des **partenaires** et de la **société**.

Elle a été rédigée en prenant en compte les intérêts, les besoins et les attentes de toutes les parties prenantes. Elle est applicable pour nos collaborateurs, nos parties prenantes et l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Cette politique est maintenant déployée dans l'ensemble du groupe et des communications régulières sont réalisées au travers de la Haulotte Academy, notre plateforme de e-learning. Elle est disponible sur notre intranet pour les collaborateurs et sur le site internet pour nos parties prenantes.

Elle est travaillée, validée et signée par les membres du COMEX. La direction de l'Excellence Opérationnelle et la direction RSE sont en charge de sa communication et de son déploiement dans le Groupe.

La politique et ses 3 composantes sont déclinées en objectifs et donnent maintenant la feuille de route du Groupe en terme de QSE & RSE.

PARTENAIRES

- Apporter le support nécessaire à nos clients et fournisseurs avec une démarche de qualité globale
- Proposer à nos clients des produits et services à valeur ajoutée toujours plus sûrs et plus durables
- Veiller à ce que l'éthique soit toujours au cœur de nos relations avec nos parties prenantes

Haulotte s'engage à renforcer ses relations avec ses partenaires en s'appuyant sur trois objectifs clés :

Apporter un support de qualité à ses clients et fournisseurs : L'entreprise adopte une démarche de qualité globale pour accompagner ses partenaires dans leurs activités, en garantissant des services fiables et un suivi optimisé.

Proposer des produits et services à valeur ajoutée, toujours plus sûrs et durables : Haulotte conçoit des solutions innovantes qui répondent aux exigences de performance, de sécurité et de respect de l'environnement, afin d'accompagner ses clients vers une utilisation plus responsable de ses équipements.

Veiller à une relation éthique avec ses parties prenantes : L'entreprise place l'intégrité, la transparence et la responsabilité au cœur de ses échanges avec ses clients, fournisseurs et partenaires, garantissant ainsi des relations de confiance basées sur des principes éthiques solides.

En intégrant ces engagements dans sa stratégie, Haulotte affirme sa volonté d'établir des partenariats durables et responsables.



4.4. Notre feuille de route QSE & RSE (périmètre Groupe)

Les objectifs chiffrés issus de la Politique QSE & RSE sont intégrés aux dispositifs de pilotage du Groupe et suivis à l'aide d'indicateurs de performance harmonisés. Leur avancement fait l'objet d'un suivi régulier au niveau opérationnel et d'une revue trimestrielle au sein des instances de gouvernance, permettant d'évaluer l'atteinte des cibles, d'identifier les écarts éventuels et de définir des plans d'actions adaptés.

SOCIÉTÉ

- Réduire l'impact environnemental de nos activités
- Accompagner nos clients dans leur transition énergétique en leur proposant des produits à faible émission et des services innovants
- Allonger la durée de vie de nos produits en promouvant l'économie circulaire



COLLABORATEURS

- Développer les talents de nos collaborateurs
- Assurer la Santé, la Sécurité et le bien-être au travail
- Attirer et fidéliser les talents



PARTENAIRES

- Apporter le support nécessaire à nos clients et fournisseurs avec une démarche de qualité globale
- Proposer à nos clients des produits et services à valeur ajoutée toujours plus sûrs et plus durables
- Veiller à ce que l'éthique soit toujours au cœur de nos relations avec nos parties prenantes



THÈME	OBJECTIF / OBJECTIF CHIFFRÉ	ECHÉANCE	INDICATEUR	RÉSULTATS 2025
CLIMAT	Définir et formaliser une trajectoire de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre	2027	/	En cours
EAU	Développer une culture de sobriété de l'usage de l'eau en sensibilisant aux bons gestes et à la détection des consommations anormales	Permanent	Suivi des consommations d'eau	24 185 m3
POLLUTION	Assurer la maîtrise du risque de pollution et 0 pollution majeure (air, eau, sol)	Permanent	Nombre d'incident	0
ECONOMIE CIRCULAIRE	Maintenir un volume de machines reconditionnées à 400 machines	Permanent	Nombre de machines reconditionnées	456

Les indicateurs liés au PRENDRE SOIN DE LA SOCIÉTÉ évolueront en 2027 lorsque les objectifs liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre auront été définis.

THÈME	OBJECTIF / OBJECTIF CHIFFRÉ	ECHÉANCE	INDICATEUR	RÉSULTATS 2025
PRENDRE SOIN	Atteindre un taux d'engagement des collaborateurs de 65%	2027	Taux d'engagement mesuré dans l'Engagement Survey	En cours
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Tendre vers le 0 accident du travail avec arrêt pour nos collaborateurs et les entreprises extérieures travaillant pour notre compte	2028	Taux de Fréquence des Accidents du Travail	3,01
FORMATION	Maintenir un nombre moyen de 20h de formation pour nos collaborateurs	2028	Heures de formation par collaborateur	15
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Maintenir un niveau élevé de réalisation des Entretiens Annuels Professionnels (EAP) des collaborateurs à 95%	2028	Pourcentage de réalisation des EAP	94%

THÈME	OBJECTIF / OBJECTIF CHIFFRÉ	ECHÉANCE	INDICATEUR	RÉSULTATS 2025
SATISFACTION CLIENT	Atteindre un score NPS de 70; reflétant un niveau élevé de satisfaction client et leur volonté de recommander Haulotte	2028	Net Promoter Score	53
QUALITÉ	Améliorer chaque année notre nombre d'appels en garantie pour nos machines et viser le 0 défaut premier mois	Permanent	Taux Moyen d'Intervention	0,183
LIVRAISON MACHINES	Atteindre 90% de machines livrées la même semaine que celle confirmée à la commande	2028	Customer Service Rater	93%
LIVRAISON PIÈCES DÉTACHÉES	Atteindre plus de 95% de pièces détachées livrées le jour demandé par le client	2028	Fill Rate	94,8%
SERVICE	Avoir 90% des demandes Services cloturées en moins de 10 jours	2028	% de Cases cloturées en moins de 10 jours dans SalesForce	Pas mesuré en 2025

Seul le Net Promoter Score fait l'objet d'une information dans cet état de durabilité. Les autres indicateurs sont des indicateurs suivis en interne dans le cadre de nos objectifs spécifiques Qualité.

4.5. Nos parties intéressées

Haulotte entretient avec ses principales parties prenantes un dialogue régulier et constructif. Le groupe a réalisé une cartographie des différents acteurs à partir d'analyses sectorielles et d'entretiens menés dans les différentes entités du groupe. Cela a permis d'identifier et de classifier les parties prenantes internes et externes du fait de leur niveau d'influence et de leur impact sur notre stratégie RSE et notre activité.

Le tableau ci-contre récapitule les principaux modes de dialogue avec les parties prenantes directement nécessaires au fonctionnement d'Haulotte et à la pérennité de son offre. Ce sont les parties prenantes avec lesquelles le Groupe s'engage et collabore de manière proactive.

Pour les autres parties prenantes, un dialogue régulier est maintenu de manières diverses et correspondant à l'activité de la partie prenante.

La cartographie des parties prenantes a été réalisée en 2022 sur la base des analyses réalisées dans les entités disposant d'un système de management QSE. Elle est mise à jour à chaque nouvelle entité qui entre dans le scope de la certification, sous réserve de changement significatif. Cette cartographie a été complétée par la consultation réalisée dans le cadre de l'analyse de double matérialité en 2024. Ainsi; Haulotte a lancé une consultation impliquant plus de 20 parties prenantes internes et externes. Cette partie est détaillée dans le chapitre expliquant la méthodologie utilisée pour réaliser l'analyse.

Les retours de nos parties prenantes sont pris en compte pour amender au fil du temps nos stratégies et nos plans. Nos instances de gouvernance en sont régulièrement informées (par les différents comités).



PARTIES PRENANTES	PRINCIPALES ATTENTES	PRINCIPALES MODALITÉS DE DIALOGUE
COLLABORATEURS	<ul style="list-style-type: none"> Attractivité des postes (évolution carrières, intérêt missions, valeurs). Employabilité et Sécurité de l'emploi. Développement des compétences. Prise en compte du bien-être, de la santé et de la sécurité au travail. Prise en compte d'une démarche écocitoyenne et éco-responsable. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration. Information semestrielle et routines managériales. Intranet. Newsletter / Journal interne. Enquête de satisfaction. Déploiement des valeurs et du modèle de collaboration. Entretiens annuels de développement. Journées Sécurité et Environnement. Réseaux sociaux.
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	<ul style="list-style-type: none"> Respect des réglementations. Ecoute des revendications. Dialogue social permanent, transparent et constructif. 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions régulières. Concertations. Négociations.
CLIENTS	<ul style="list-style-type: none"> Respect des réglementations. Respect des caractéristiques du produit. Apport de solutions techniques et innovantes et durables. Bon rapport qualité/prix. Prise en compte d'une démarche écocitoyenne et éco-responsable. 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes de satisfaction. Salons et expositions. Événements clients. Réponses aux questionnaires.
FOURNISSEURS PIÈCES	<ul style="list-style-type: none"> Définition claire des spécifications techniques. Contractualisation sur un prix, une quantité et une durée assurant une visibilité financière suffisante. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi régulier des fournisseurs. Charte d'achats responsables. Audits fournisseurs. Partenariats.
BANQUES, PARTENAIRES FINANCIERS ET ASSURANCES	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité long terme sur la stratégie. Communication régulière, échange. Rentabilité et équilibre financier durable. Respect des réglementations. Gestion des risques. 	<ul style="list-style-type: none"> Conférences de présentation des résultats. Rapport de gestion annuel. Réponses aux questionnaires d'évaluation. Communiqués de presse.
PRESTATAIRES DE SERVICE	<ul style="list-style-type: none"> Pérennité des relations. Confiance réciproque. 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres régulières. Charte d'achats responsables. Partenariats. Contrats de service.



4.6. Nos implantations

Nous sommes présents sur de nombreux territoires dans le monde.



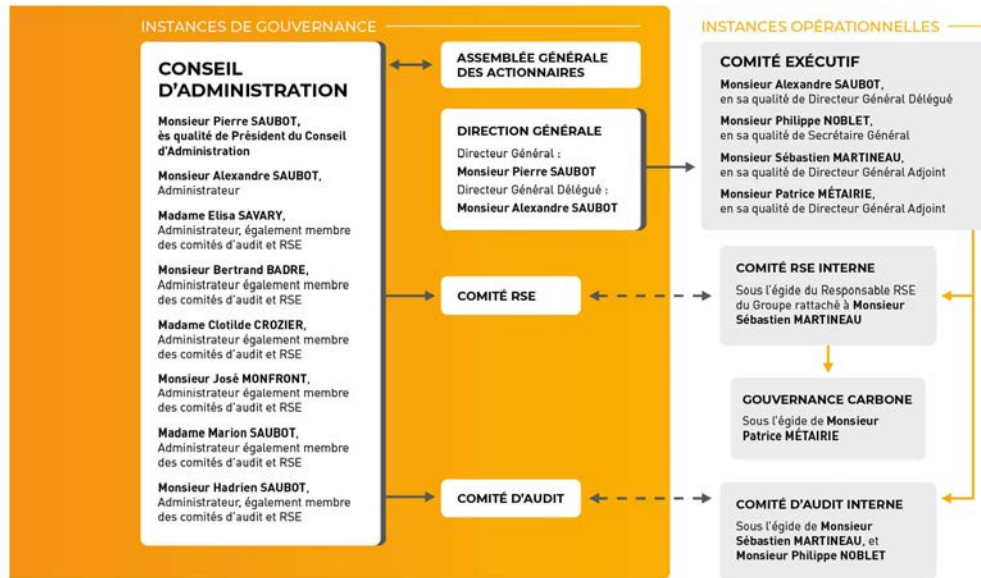
20
filiales

5
usines





NOTRE GOUVERNANCE



5 - NOTRE GOUVERNANCE

Dans le cadre de notre approche en faveur de la durabilité, la gouvernance de notre société constitue un levier essentiel pour veiller à l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur de notre stratégie. En sus de chercher à se conformer aux normes en vigueur, nous souhaitons instaurer un modèle de gouvernance qui crée non seulement de la valeur à long terme, mais qui tend également à assurer la pérennité de notre performance tout en adressant les défis globaux.

Nos instances de direction, d'administration et de surveillance, en interaction étroite avec les équipes opérationnelles, jouent un rôle clé dans la gestion stratégique, la prise de décision et la supervision des initiatives de durabilité. Cette organisation vise à développer une gouvernance agile et responsable, qui fait de la transparence, de la responsabilité et de l'intégrité des priorités.

Nous tâchons de prendre, autant que faire se peut, des décisions en cohérence avec les attentes des parties prenantes, dans le respect des exigences légales et réglementaires, en particulier dans la gestion des risques sociaux, environnementaux et de durabilité.

SOMMAIRE

5.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	18
5.2.	COMITÉ D'AUDIT	19
5.3.	COMITÉ RSE	20
5.4.	AUTRES INSTANCES	21
5.5.	FORMATION DES ORGANES DE GOUVERNANCE	23
5.6.	INFORMATIONS TRANSMISES À LA GOUVERNANCE	24
5.7.	INTÉGRATION DES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES SYSTÈMES D'INCITATION	24
5.8.	DÉCLARATION SUR LA DILIGENCE RAISONNABLE	24
5.9.	GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLES INTERNES	24

5.1. Conseil d'administration

IDENTITÉ DES MEMBRES	FONCTION AU SEIN DU CONSEIL
Monsieur Pierre SAUBOT	Président du conseil
Monsieur Alexandre SAUBOT	Administrateur
Monsieur Bertrand BADRE	Administrateur
Madame Elisa SAVARY	Administrateur
Monsieur Hadrien SAUBOT	Administrateur
Madame Clotilde CROZIER	Administrateur
Monsieur Jose MONFRONT	Administrateur
Madame Marion SAUBOT	Administrateur

Des informations détaillées sur la composition exacte du comité sont disponibles en annexe 2 du rapport de gestion (% d'administrateurs indépendants, ratio de femmes, formations et expériences...)



Il est précisé que la composition du Conseil d'Administration a été modifiée en cours d'exercice. Lors de sa séance du 3 novembre 2025, le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, de procéder à la cooptation de Madame Clotilde CROZIER en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Anne DANIS-FATÔME, démissionnaire. Cette cooptation produira ses effets pour la durée restant à courir du mandat initial, sous réserve de sa ratification par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2026.

Le Conseil d'Administration est l'organe décisionnel principal de la Société, étant au coeur de la définition et du suivi de la stratégie globale, y compris de la stratégie de durabilité. En vertu de la législation française, et du règlement intérieur qu'il a adopté, notre Conseil d'Administration est chargé de la direction stratégique de l'entreprise et de la supervision de sa gestion. Il a notamment pour mission de :

- **Approuver la stratégie** : Le Conseil est responsable de la définition des grandes orientations stratégiques, y compris en matière de durabilité. Il approuve les politiques et les objectifs ESG à l'échelle de l'entreprise, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de diversité, d'inclusion et de respect des droits humains.
- **Superviser l'intégration des enjeux RSE** : Le Conseil d'Administration veille à l'intégration des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'ensemble des activités du Groupe. Cela inclut l'adoption de mesures concrètes en matière de développement durable, d'éthique, et de lutte contre la corruption.
- **Reporting et transparence** : Le Conseil est également responsable de l'examen et de l'approbation des divers rapports, s'assurant que ceux-ci sont conformes aux normes et reflètent fidèlement les performances de l'entreprise.

En ce qui concerne la composition du Conseil, la durée des mandats des administrateurs et les règles de déontologie qu'il applique, nous vous prions de vous référer au rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration (partie 1). S'agissant du compte-rendu des activités du conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous vous remercions de bien vouloir vous référer à la partie 1.23.3 dudit rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Compte tenu de l'importance que revêtent les sujets de durabilité et de suivi effectif des risques auxquels s'expose le Groupe, le conseil d'administration a décidé de constituer deux comités spécialisés :

- D'une part, un comité d'audit;
- D'autre part, un comité RSE.

Ces comités ont un rôle de supervision et de contrôle, contribuant à assurer la transparence et l'intégrité de la gestion de l'entreprise.

Au vu de la taille de la Société et du nombre restreint de membres le composant, le Conseil d'Administration s'est réservé la possibilité de se constituer en comité RSE ou en comité d'audit directement.

En tout état de cause, la supervision par le Conseil d'Administration de ces comités spécialisés est rendue optimale dans la mesure où six (6) des huit (8) membres du conseil siègent à la fois au comité d'audit et au comité RSE.

5.2. Comité d'audit

L'ensemble des membres du comité d'audit ont été sélectionnés sur la base de leurs appétences, compétences et des connaissances approfondies qu'ils ont relativement aux activités de la Société et aux challenges que rencontre le Groupe. (se référer au rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration, annexe 2 du rapport de gestion - partie 1.1.7 et partie 1.1.9).

IDENTITÉ DES MEMBRES	FONCTION AU SEIN DU COMITÉ
Monsieur Bertrand BADRE	Président du Comité
Madame Elisa SAVARY	Administrateur
Monsieur Hadrien SAUBOT	Administrateur
Madame Clotilde CROZIER	Administrateur
Monsieur Jose MONFRONT	Administrateur
Madame Marion SAUBOT	Administrateur

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le comité d'audit de la Société s'est réuni à trois (3) reprises.

Les ordres du jour sont établis en fonction des besoins et contraintes que rencontre le Groupe. Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du président du comité d'audit et communiqué à l'ensemble des membres du comité. Suivant chaque réunion du comité d'audit, un compte-rendu des échanges et des points évoqués est tenu à la disposition des membres du Conseil d'Administration.

Attributions du comité d'audit

Le Conseil d'Administration a souhaité la création d'un comité d'audit dédié notamment afin de :

- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous référer au chapitre 13 de la partie 1 du rapport de gestion;
- Emettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale. Cette recommandation adressée au Conseil est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ;
- Suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leurs missions et tenir compte des constatations et conclusions de la Haute Autorité de l'Audit consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- S'assurer du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;
- Approuver, pour les entités d'intérêt public, la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;
- Rendre compte régulièrement au conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée;
- Par ailleurs, le comité d'audit procède régulièrement à une revue de la cartographie des risques, afin d'identifier et de maîtriser les risques majeurs auxquels le Groupe est confronté. Dans ce processus, il bénéficie de l'expertise de la fonction d'audit interne, qui rassemble des salariés issus de divers départements opérationnels. Cette approche collaborative permet d'obtenir une vision transversale et plus fine des enjeux, facilitant ainsi une gestion proactive et ciblée des risques.



5.3. Comité RSE

Le comité RSE a pour mission de suivre la démarche RSE du Groupe, notamment en matière de développement durable, de gouvernance éthique et de responsabilité sociale. Il veille à l'intégration de ces enjeux dans les pratiques et décisions stratégiques du Groupe. Le comité assure également le suivi des informations en matière de durabilité, conformément aux exigences légales.

En outre, le comité RSE a une responsabilité de supervision, de validation des objectifs à long terme et de contrôle des performances RSE, en interaction avec le comité RSE opérationnel interne, afin de s'assurer de la cohérence et de la pertinence des actions menées.

Composé de collaborateurs issus de différents départements de l'entreprise, le comité opérationnel a été créé en 2022 afin de permettre une prise en compte des enjeux ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans toute la diversité des activités du Groupe.

Le comité RSE du Conseil d'Administration nourrit son travail des retours et des informations partagés par le comité RSE interne. Ce dernier, plus proche des réalités opérationnelles, remonte des analyses détaillées et des progrès réalisés sur le terrain, permettant au comité RSE d'avoir une vision complète et actualisée des initiatives et de leur impact. À son tour, le comité RSE du Conseil d'Administration peut challenger et orienter davantage les actions à entreprendre, tout en assurant une perspective à long terme sur les enjeux RSE.

Nous vous prions de vous référer à la structure du comité d'audit dont l'organisation est identique.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 le comité RSE de la Société s'est réuni à deux (2) reprises aux jours et mois listés ci-après

DATE DE RÉUNION	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS	TAUX DE PARTICIPATION	PRINCIPAUX POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR
07 avril 2025	4/6	67 %	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Revue des éventuels conflits d'intérêts ➤ Présentation et examen de l'état de durabilité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ➤ Revue des alertes reçues et fraudes le cas échéant ➤ Suivi des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information en matière de durabilité ➤ Examen du processus d'élaboration des informations en matière de durabilité à publier en application de la CSRD ; ➤ Point sur les évolutions réglementaires ➤ Suivi des missions de certification des informations en matière de durabilité par les auditeurs durabilité et de leur indépendance ; ➤ Revue du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe ➤ Questions diverses ➤ Examen du cadre réglementaire et normatif <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des dernières évolutions relatives à la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et à la taxonomie verte européenne • Analyse des réglementations à venir en matière de durabilité et de reporting extra-financier ➤ Présentation des évolutions de la politique QSE et de la Vision RSE ➤ Suivi des axes directeurs de la vision RSE du Groupe et des actions associées menées ➤ Questions diverses (le cas échéant)
09 septembre 2025	4/5	80%	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Questions diverses (le cas échéant)

En complément des rôles déjà expliqués précédemment en matière de durabilité, le comité a aussi en charge :

- Le suivi des processus d'élaboration des informations en matière de durabilité;
- La formalisation de recommandations le cas échéant;
- Le suivi de l'efficacité du contrôle interne de gestion des risques;
- Le suivi de la réalisation des missions du vérificateur de durabilité et de leur indépendance.

Le comité rend compte de ses missions au Conseil d'Administration.



5.4. Autres instances

L'Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée Générale des actionnaires (ci-après « AG ») représente un autre élément clé de la gouvernance, car elle permet aux actionnaires de participer à la stratégie et à la gestion de l'entreprise, y compris en matière de durabilité. L'AG est l'occasion pour les actionnaires de :

- Approuver la gestion du Groupe (donner quitus aux PDG et DGD sur leurs mandats respectifs)
- Voter sur les rapports de durabilité, les objectifs ESG et les actions entreprises
- Approuver les comptes financiers et le rapport de gestion incluant l'état de durabilité

La Direction Générale

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué (DGD) sont responsables de la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil d'Administration et de la gestion opérationnelle quotidienne de l'entreprise, y compris les initiatives en matière de durabilité. Ses responsabilités incluent :

- **Exécution de la stratégie ESG** : Ils supervisent la mise en œuvre des politiques ESG au niveau opérationnel et veille à l'alignement des pratiques commerciales avec les objectifs RSE définis par le Conseil d'Administration
- **Reporting et suivi des performances ESG** : Le Directeur Général assure également le suivi des objectifs ESG et fait rapport régulièrement au Conseil d'Administration sur l'avancement de ces objectifs, ainsi que sur les éventuels ajustements nécessaires.

Ils rendent compte de leurs actions au Conseil.

Le Comité Exécutif (COMEX) et le Comité Opérationnel (COMOP)

Le DGD, qui est également à la tête du comité exécutif, travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des membres du COMEX auxquels sont rattachés toutes les fonctions stratégiques du Groupe (direction industrielle, financière, commerciale, juridique, des risques et ressources humaines) afin de prendre des décisions dans le cadre de la conduite des affaires du Groupe.



Alexandre SAUBOT
Directeur Général



Sébastien MARTINEAU
Directeur Général Adjoint



Patrice MÉTAIRIE
Directeur Général Adjoint



Philippe NOBLET
Secrétaire Général

Le Comité d'audit interne

Au travers de son organisation, le Comité d'audit interne veille à la maîtrise des risques, à la conformité réglementaire et à l'efficacité du contrôle interne au sein du Groupe Haulotte. Il supervise le programme d'audit, identifie les risques majeurs et s'assure de la mise en œuvre de plans d'actions adaptés. Il contribue à l'amélioration continue et à l'excellence opérationnelle, tout en garantissant un dispositif simple, proportionné et complémentaire aux activités de contrôle existantes. Il informe régulièrement la Direction Générale sur l'état des risques, du contrôle interne et des actions réalisés.

Ce comité est sponsorisé par les Directeurs Généraux Adjointes et le Secrétaire Général du Groupe et rend compte du résultat de ses activités au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Comité d'Audit

Le Comité RSE interne

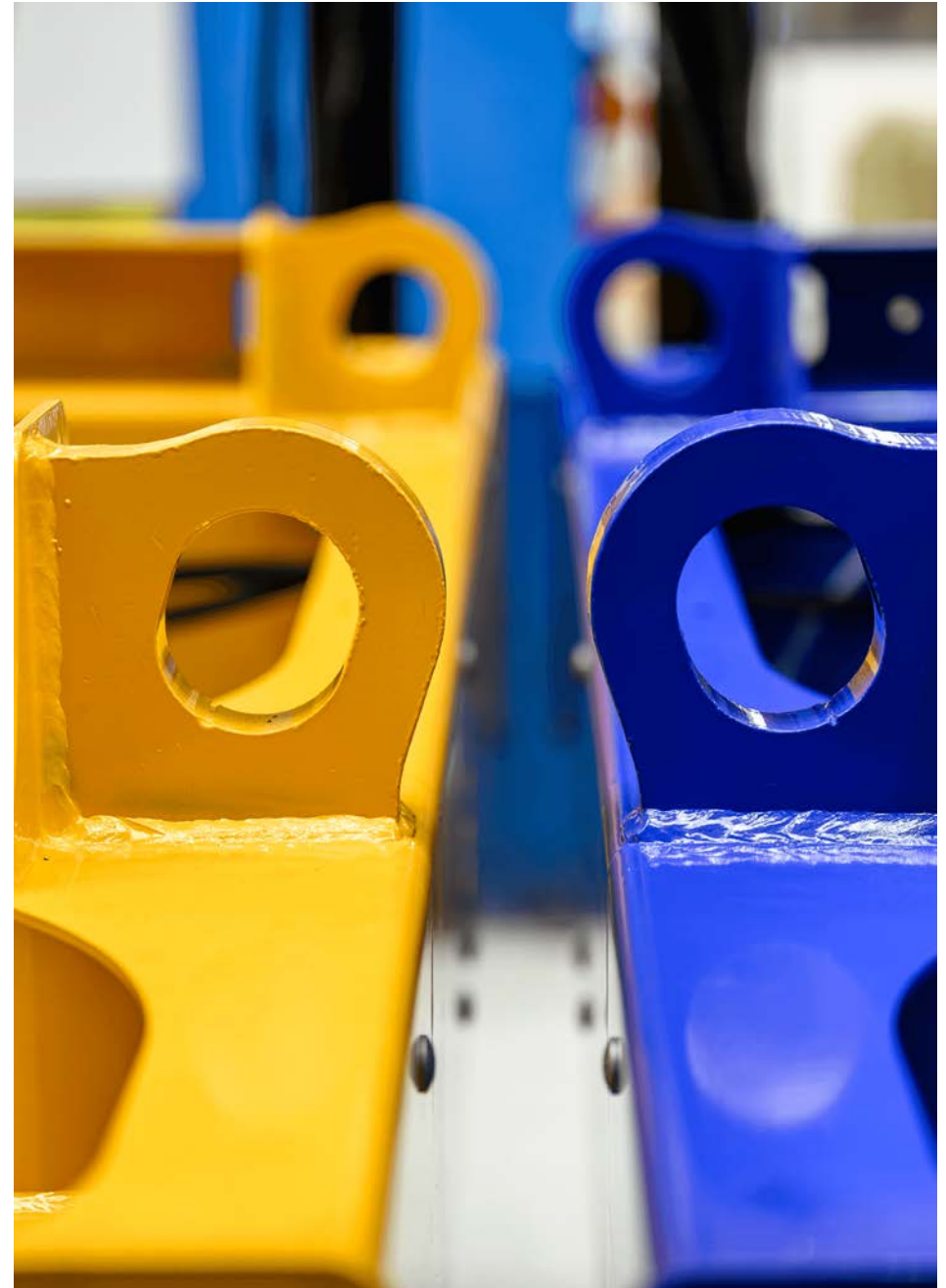
Le rôle du comité RSE interne est multiple : il clarifie les enjeux spécifiques liés à la RSE en fonction des priorités du Groupe, identifie les facteurs clés de succès, définit des objectifs opérationnels, et veille à la cohérence avec la vision globale de l'entreprise. Ce comité aide également à identifier et à partager avec la gouvernance les déviations ou incohérences significatives par rapport aux objectifs fixés. Le comité RSE opérationnel représente ainsi un acteur clé pour la mise en œuvre concrète des objectifs RSE définis par la gouvernance.

Ce comité est sponsorisé par les Directeurs Généraux Adjointes et rend compte du résultat de ses activités au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Comité RSE.

La gouvernance Carbone

La gouvernance Carbone a été créée en 2025 pour piloter les sujets liés au bilan carbone du Groupe, à la trajectoire et au plan de transition pour l'atténuation du changement climatique. Il est sponsorisé par les Directeurs Généraux Adjointes.

Son objectif principal est d'aider le groupe à structurer et à suivre les actions de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, en lien avec la trajectoire carbone approuvée par le COMEX



5.5. Formation des organes de gouvernance

L'une des missions des organes de gouvernance est de s'assurer que ses membres, les dirigeants et les collaborateurs soient conscients des enjeux auxquels le Groupe est confronté. La Société cherche notamment à mettre en place des formations continues pour ses dirigeants et employés afin de renforcer leur compréhension des enjeux ESG. Ces formations incluent des modules sur :

- L'éthique des affaires et la gouvernance
- La conformité aux normes RSE et CSRD
- La gestion des risques liés à l'environnement et aux droits humains

La majorité des membres du COMEX, de la Direction juridique, et des membres du comité RSE opérationnel interne ont suivi, en 2024, une formation dont l'objectif principal était d'acquérir les connaissances nécessaires en matière de concepts et de risques ESG.

Au même titre que les autres collaborateurs, les membres des organes de gouvernance ont tous accès aux communications et sensibilisations réalisées par le Groupe comme les Friday Talks, les ateliers des semaines de Développement Durable, ou encore les communications ponctuelles par mail ou sur les écrans. De plus, les différents modules de formation lancés au travers de la Haulotte Academy leur sont également proposés.

S'agissant du Conseil d'administration, comme indiqué dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par ce dernier, la Société poursuit sa mise en conformité avec la recommandation du Code Middlednext relative à la mise en place d'un plan triennal de formation destiné à ses membres (voir 1.1.7 du rapport). Par conséquent, le Conseil d'Administration, en collaboration avec les comités spécialisés, veille à proposer à ses membres des formations adaptées aux évolutions légales et aux défis du secteur.

Concernant l'état de durabilité, les résultats de l'analyse de double matérialité mise à jour, associés avec une présentation complète des IRO (Impacts, Risques, Opportunités) matériels et non matériels ont été portés à la connaissance des organes de gouvernance.



5.6. Informations transmises à la gouvernance

Les informations communiquées aux instances de gouvernance couvrent une gamme étendue de sujets liés aux enjeux de durabilité, dont notamment :

- **Les risques et opportunités ESG** : La gouvernance reçoit des informations sur les risques et opportunités générés par les enjeux ESG.
- **Les indicateurs de performance** : Les principaux KPI (Key Performance Indicators) sur les progrès réalisés en matière de durabilité sont présentés à la gouvernance. Nous tâchons de sélectionner des indicateurs en ligne avec nos ambitions et avec les attentes des parties prenantes, et qui reflètent les résultats des actions menées.
- **Les initiatives et politiques de durabilité** : La gouvernance est associée et, par là même informée, des initiatives prises au sein par la Société pour promouvoir des pratiques durables et responsables, ainsi que l'évolution des politiques internes en matière de gouvernance d'entreprise, de responsabilité sociale et environnementale.
- **Les évolutions législatives et réglementaire** : Une veille réglementaire est régulièrement faite afin de permettre à la Société d'anticiper et d'intégrer, autant que faire se peut, les effets des évolutions législatives et réglementaires sur ses actions.

La forte imbrication des organes de gouvernance et des instances opérationnelles permet une communication de ces informations aussi régulièrement qu'elle est estimée nécessaire. Cette remontée d'information est réalisée par la direction RSE.

5.7. Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Haulotte n'a pour l'instant pas encore inséré de critères liés à ses objectifs de développement durable dans les dispositifs d'incitation.

5.8. Déclaration sur la diligence raisonnable

Haulotte et ses entités restent en deçà des seuils fixés par la réglementation française sur le devoir de vigilance adoptée en 2017. Néanmoins, nous veillons depuis longtemps au respect des droits humains et sociaux par nos fournisseurs et partenaires. Cette attention repose sur des relations de longue date et une connaissance approfondie de nos fournisseurs, que nous visitons régulièrement et auditions si besoin, via nos équipes internes. Depuis plusieurs années, nous déployons progressivement un ensemble de dispositifs, détaillés ci-après et dans ce rapport, pour garantir leur conformité et encourager leurs bonnes pratiques. Le résultat de ces dispositifs est intégré dans les discussions avec la Gouvernance (voir p.17 à p.22). Voici comment se structure notre processus de vigilance à l'égard des fournisseurs :

- un dispositif d'alerte (décrit dans la partie "Prévention et détection des pots-de-vin") qui permet à toute personne interne ou externe de signaler toute situation irrégulière
- une charte d'achats responsables (décrit dans la partie "relation avec les fournisseurs"), inclut maintenant dans le code éthique du Groupe
- un dispositif d'audit fournisseurs avec suivi de plans d'actions spécifique. Ces plans d'actions sont gérés avec les fournisseurs pour en assurer le suivi de l'efficacité et permet des échanges réguliers aux eux (décrit dans la partie ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur)
- les parties prenantes ont été impliquées dans la réalisation de l'analyse de matérialité et donc à l'identification et à l'analyse des Impacts, Risques et Opportunités du Groupe (voir p.15 et p.25).

Enfin, ce document présente dans l'ensemble de ces pages et paragraphes les actions pour remédier aux différents risques identifiés et constitue un de nos vecteurs de communication.

5.9. Gestion des risques et contrôles internes

La coordination de la gestion des Risques au sein du Groupe Haulotte est assurée par la Direction Risk Management. La Direction Risk Management a mis en place une structure globale de gestion des risques qui garantit l'identification, l'évaluation, la gestion et le suivi des risques dans l'ensemble de l'organisation. Il n'y a, à ce jour, aucun contrôle interne spécifique sur l'intégrité des informations de durabilité.

Les informations liées à cette gestion des risques sont explicitées dans le rapport de gestion en page 18 dans la partie "Cartographie des risques"

C'EST QUOI LA NEUTRALITE CARBONE ?



La **neutralité carbone** c'est un objectif qui à **équilibrer** ce que nous émettons en gaz à effet de serre avec ce que nous sommes capables d'absorber.

6 - ANALYSE DE DOUBLE MATERIALITÉ

En 2024, Haulotte a réalisé une analyse de double matérialité sur l'ensemble de ses sites de production, de ses filiales de distribution, de ses Hubs logistiques et sur l'ensemble de ses activités. Elle a été réalisée conjointement avec un cabinet de conseil externe afin de garantir la robustesse et la méthodologie.

Cette analyse n'a pas encore été intégrée totalement à l'approche générale de la gestion des risques de l'entreprise, même si des éléments ont été repris afin de faciliter la gestion simultanée.

En 2025, l'analyse de double matérialité a été mise à jour afin de confirmer la pertinence des enjeux de durabilité au regard des évolutions du contexte, des activités et de la stratégie du Groupe. Cette revue a porté sur les Impacts et Risques déjà identifiés et sur les Opportunités qui ont été travaillées et ajoutées. Une validation en Comex a été organisée sur la base d'une synthèse des IRO par thématique ESRS, permettant de confirmer ou d'ajuster les niveaux de matérialité proposés et d'assurer leur alignement avec les orientations stratégiques du Groupe. Ainsi, aucun changement significatif n'est ressorti de notre revue, à l'exception de l'impact concernant la consommation d'eau sur les opérations propres, qui est maintenant non-matériel (voir p.46).

SOMMAIRE

6.1.	MÉTHODOLOGIE UTILISÉE	26
6.2.	IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE	28



6.1. Méthodologie utilisée

L'objectif de cette évaluation de double matérialité est de déterminer l'importance des thèmes liés au développement durable sous 2 angles :

- Une **matérialité d'impact**, c'est à dire les impacts négatifs ou positifs de l'entreprise et de ses activités sur l'environnement et sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Il a été pris en compte pour cette partie **l'ampleur** (échelle de criticité du sujet), **l'étendue** (chaîne de valeur et parties prenantes concernées, mais aussi la portée géographique de l'impact), **l'irrémediabilité** (capacité à remédier à l'impact négatif), ainsi que **la probabilité** de l'impact. La cotation de la probabilité inclut les notions d'effets attendus et actuels.
- Une matérialité financière, c'est-à-dire les risques et les opportunités que représentent les questions environnementales, sociales et gouvernance pour l'activité et la valeur de l'entreprise. L'échelle de criticité des risques et opportunités est composée de plusieurs critères permettant d'évaluer l'ampleur : **l'impact en termes de risque financier** (pertes financières), **l'impact sur l'image de l'entreprise** et sur la loyauté et la confiance des parties prenantes sur ces sujets, et enfin **l'implication dans une affaire pénale et/ou réglementaire**. L'importance des risques et opportunités identifiés a été évaluée en fonction de la probabilité d'occurrence et du retour d'expérience. Ce dernier critère a été pris en compte uniquement pour les risques et opportunités réels identifiés et pour lesquels les conséquences du risque ou de l'opportunité ont été observées au cours des 3 dernières années.

Les cotations financières considérées pour cette analyse ont été alignées sur les échelles de risque financier utilisées pour la cartographie des risques Groupe.

Pour chacun des critères de cotation, il a été utilisé une échelle allant de 1 à 5, 1 étant le critère le plus faible et 5 le plus important. La cotation maximum est donc de 25 pour les impacts, et de 50 au maximum pour les risques financiers dont les conséquences ont été constatées au cours des 3 dernières années.

Des seuils de matérialité ont été définis pour statuer sur la matérialité ou non de chacun des IRO. Ainsi, le seuil d'impact a été fixé supérieur à 10 et le seuil financier a été fixé supérieur à 8.

L'analyse de matérialité a été réalisée en 4 étapes :

6.1.1. Diagnostic de l'existant

Haulotte a identifié une liste de thèmes de développement durable en menant une analyse de la démarche RSE actuelle du Groupe et des différentes actions et projets déjà en place, une analyse de son modèle d'affaires et de sa chaîne de valeur, des recherches sectorielles sur l'ensemble de la chaîne de valeur (prospective, actualités et rapports d'associations) sur les enjeux spécifiques du secteur. Il a aussi été réalisé une analyse des parties prenantes du Groupe, afin de pouvoir réaliser une consultation de celles-ci.

6.1.2. Consultation des parties prenantes internes et externes

Haulotte a lancé une consultation en 2024 impliquant plus de 20 parties prenantes internes et externes. La sélection de ces parties prenantes a été réalisée en lien avec la chaîne de valeur de l'entreprise, afin de garantir une représentativité de tous ces acteurs. Pour le premier exercice, il a été décidé de se consacrer à la consultation de clients, fournisseurs, banques et assurances, et associations professionnelles. Cette consultation a été réalisée sous forme d'entretiens afin recueillir leurs attentes quant à l'évolution de la démarche RSE d'Haulotte. L'objectif était également d'identifier les grandes tendances et signaux faibles qui pourront impacter le Groupe à l'avenir.

Outre ces consultations externes, des dialogues ont été organisés avec des parties prenantes internes représentant diverses équipes et zones géographiques au sein du groupe. Ces parties prenantes internes comprenaient des membres des départements Ressources Humaines, Légal et Juridique, Qualité, Sécurité et Environnement et Finance, ainsi que des directeurs de sites de production et de filiales de distribution, consultés en fonction de leur expertise et de leurs postes. Ces dialogues internes ont été réalisés en 2 parties :

- Des entretiens individuels avec certaines fonctions clés, en lien avec notre vision RSE,
- Un atelier de discussion d'une journée réunissant les parties prenantes internes pour identifier et valider les impacts, risques et opportunités.

Les consultations internes ont activement pris en compte les différentes activités du Groupe et de ses différentes entités, et sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Ces discussions ont permis de compléter et d'évaluer de manière critique les ébauches préliminaires de l'analyse, garantissant ainsi un processus d'examen robuste et complet.

Aucune nouvelle consultation n'a été réalisée en 2025.

Les données de ces consultations ont été utilisées pour l'analyse de double matérialité. Elles ont permis de présenter proactivement les sujets identifiés pour l'analyse et de relever les domaines auxquels Haulotte devrait donner la priorité. L'objectif était de s'assurer que le Groupe se concentre sur les thèmes les plus matériels du point de vue du développement durable.

6.1.3. Analyse détaillée et évaluation des Impacts, des Risques et des Opportunités

Haulotte a ensuite poursuivi l'analyse de double matérialité en s'appuyant dès l'origine sur les ESRS pour identifier les impacts, risques et opportunités pertinents, puis en intégrant les éléments issus du diagnostic et de la consultation des parties prenantes. Des études et des référentiels complémentaires ont permis de comprendre comment les thèmes liés au développement durable impactent l'activité de l'entreprise en termes de risques et ont fourni des informations détaillées sur le risque financier des questions environnementales et sociales sur le modèle économique. Cette analyse a également permis d'écarter les sujets non matériels au regard de l'activité et du modèle d'affaires du Groupe.

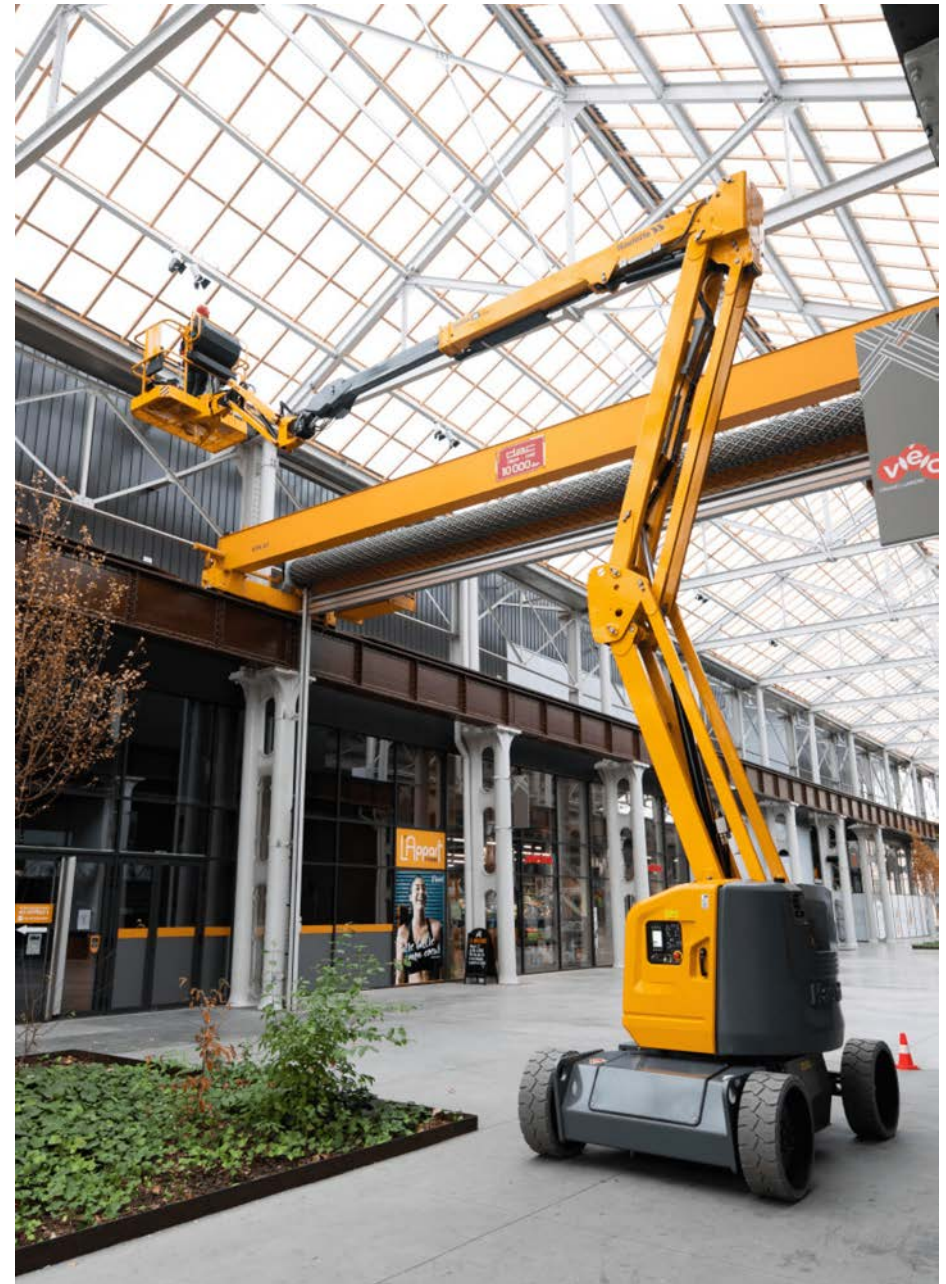
L'ensemble de ces éléments a concouru à fournir au Groupe une approche structurée pour évaluer la probabilité, l'ampleur et la nature des effets des impacts, des risques et des opportunités identifiés, sous l'angle de la continuité de l'utilisation ou de l'accès aux ressources, ainsi que de la dépendance du Groupe à l'égard des relations d'affaires. Cette phase a consisté à évaluer les implications financières potentielles de chaque impact, risque et opportunité pour Haulotte, à considérer leur probabilité de survenance et à comprendre leur impact potentiel sur les activités de l'entreprise, sa réputation, ainsi que ses perspectives à court, moyen et long terme. Les implications financières ont été déterminées dans le contexte des seuils de notation des risques du Groupe. Aucun risque en matière de durabilité n'a été priorisé par rapport à un autre.

Ces impacts, risques et opportunités ont ensuite été transformés en enjeu (voir tableau p28). Nous nous sommes appuyés sur les ESRS thématiques de la CSRD pour définir les sujets de ces enjeux.

6.1.4. Résultats et présentation

Après une consolidation des résultats finaux, une présentation détaillée et une explication de la méthodologie ont été réalisées auprès du COMEX, puis du Conseil d'Administration. La validation de la méthodologie et des résultats associés a été obtenue auprès de ces deux instances en septembre 2024.

La mise à jour effectuée en 2025 a été présentée en COMEX, en comité d'audit et en comité RSE pour validation. Cette analyse est révisée à minima tous les ans.



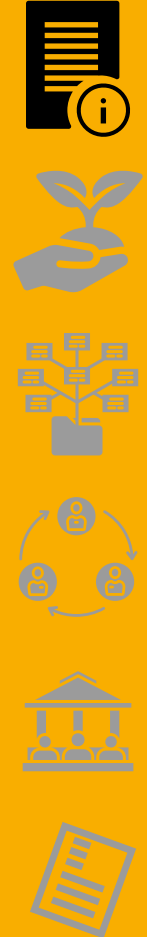
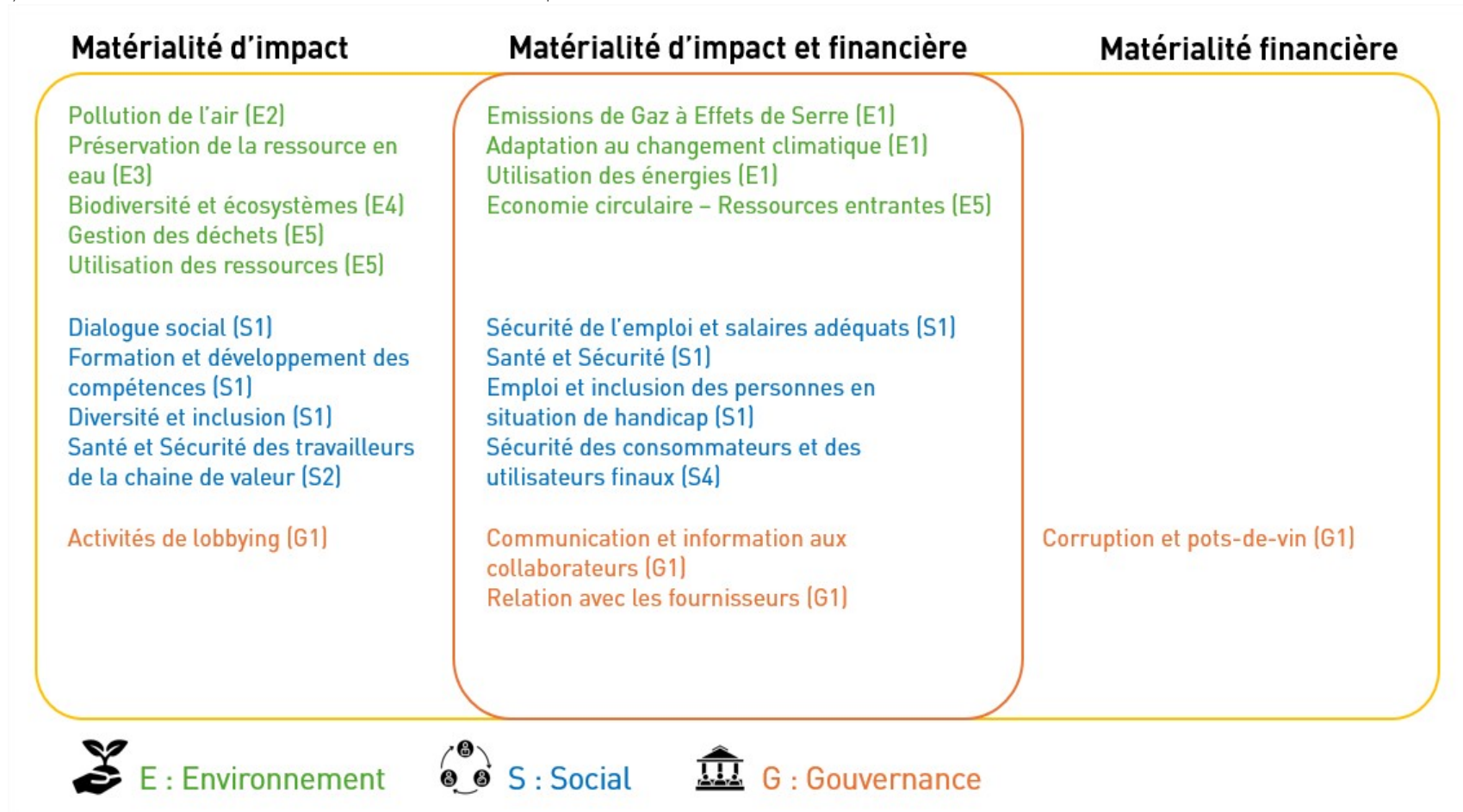
6.2. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Le schéma ci-dessous présente les enjeux matériels pour Haulotte. Pour la liste complète des IRO, celle-ci est présente en en-tête de chaque chapitre.

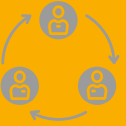
Les IRO tiennent compte de l'ensemble des activités, de l'empreinte carbone du Groupe, des ressources entrantes et sortants, des types de pollution générées par l'activité, des relations d'affaires et des implantations géographiques. Les implantations géographiques des entités ont fait l'objet d'une attention particulière quant à leur exposition aux risques d'adaptation ou de transition climatiques ou de biodiversité ; aux risques de gestion de l'eau et des ressources marines, aux risques systémiques; aux enjeux politiques et réglementaires.

Ils sont classés ci-dessous selon la matérialité d'impact et/ou financière pour les IRO qui leur sont associés. Ainsi, dès qu'un IRO est matériel, l'enjeu l'est également.

En 2025, les opprtunités ont été étudiées dans le cadre de la mise à jour de notre double-matérialité, et sont détaillées en tête de chapitre. Concernant l'eau, la partie utilisation de l'eau pour nos activités propres est maintenant non matérielle, les quantités d'eau utilisées pour nos activités propres étant très faible (voir p46 de ce document). Seul a été conservé l'utilisation des ressources en eau pour notre chaine de valeur.



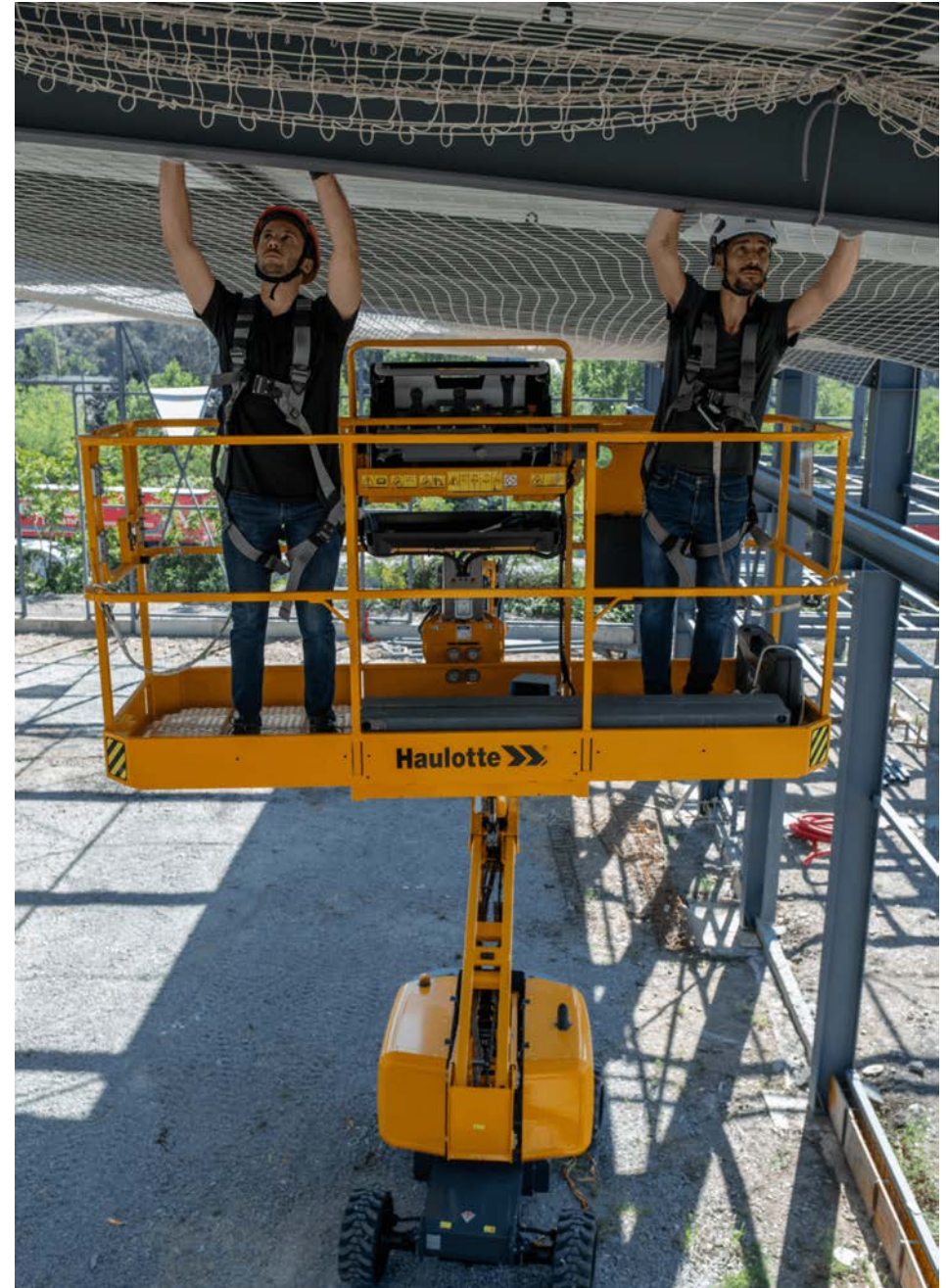
INFORMATIONS GÉNÉRALES



Haulotte s'engage à publier de manière transparente et responsable ses impacts matériels, ses risques et ses opportunités. Aucun IRO spécifique au groupe n'a été identifié. Ils sont tous issus des thématiques des ESRS. L'analyse de double matérialité réalisée en 2024 a enrichi les évaluations précédentes qui étaient présentées dans la Déclaration de Performance Extra-financière, permettant d'identifier et d'évaluer ces facteurs en tenant compte des opérations internes et de l'environnement externe. Le résultat de cette analyse est présenté en page 27. L'entreprise n'a pas identifié d'effets financiers actuels des IRO identifiés.

La stratégie, le modèle d'affaires et la politique QSE/RSE du Groupe sont conçus pour être réactifs et adaptables aux thèmes identifiés comme matériels pour Haulotte. Le groupe surveille et évalue continuellement ses impacts et risques et saisit les opportunités alignées sur les objectifs stratégiques.

Afin de garantir que la stratégie et le modèle choisis soient résilients et durables, créant de la valeur pour les parties prenantes et réduire les risques, le Groupe a travaillé en 2025 une feuille de route QSE et RSE, basée sur la nouvelle politique et sur la mission du groupe. Cette feuille de route est présente en en-tête des informations environnementales (p.30), des informations sociales (p.65) et des informations sur la Gouvernance et la Conduite des Affaires (p.95).





INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Haulotte place l'environnement au cœur de sa stratégie de durabilité en adoptant des pratiques responsables tout au long de sa chaîne de valeur.

L'entreprise s'engage à réduire son empreinte écologique en développant des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement. Cela se traduit par des réflexions autour de l'éco-conception de ses nacelles en travaillant sur la recyclabilité de ses machines et sur des technologies plus sobres en énergie.

Haulotte œuvre également à la réduction de ses émissions de CO₂ en lançant des initiatives optimisant ses processus industriels, et en améliorant l'efficacité énergétique de ses sites.

Par ailleurs, l'entreprise met en place une gestion rigoureuse des déchets, propose des offres liées à l'économie circulaire, a lancé des études sur la biodiversité et sur l'eau et commence à travailler avec sa chaîne de valeur sur les émissions de CO₂.

Grâce à ces actions, Haulotte affirme son engagement en faveur d'une transition écologique durable et responsable.

SOMMAIRE

1. IMPACTS, RISQUES & OPPORTUNITÉS SIGNIFICATIFS	31
2. PRENDRE SOIN DE LA SOCIÉTÉ	33
3. CHANGEMENT CLIMATIQUE	34
4. POLLUTION DE L'AIR	44
5. RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES	46
6. BIODIVERSITE ET ECOSYSTEMES	49
7. UTILISATION DES RESSOURCES ET ECONOMIE CIRCULAIRE	53

1 - IMPACTS, RISQUES & OPPORTUNITÉS SIGNIFICATIFS

CHANGEMENT CLIMATIQUE			
<i>Atténuation du changement climatique (E1)</i>			
Emissions de Gaz à Effet de Serre provenant de nos opérations, de nos services, de notre chaîne de valeur et de l'utilisation de nos machines Les étapes de la fabrication, de l'utilisation ainsi que de la fin de vie des nacelles élévatrices émettent des GES : extraction de matières premières, processus énergivores etc..	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Augmentation de la durée de vie de nos produits permettant une réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre liés à leur fabrication La durée de vie de nos produits permet de limiter les émissions de GES liées à la production de nouvelles machines.	Type : impact positif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Perte financière liée aux nouvelles exigences réglementaires sur les émissions de Gaz à Effet de Serre, son prix à la tonne et les taxes associées Il existe des risques de transition liés au passage à une économie à faible émissions de carbone tels que les coûts d'investissement. De plus, la réglementation évolue de jour en jour pouvant causer des risques en terme d'organisation interne et de dépenses non prévues	Type : risque financier		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Opportunité liée à la fiabilité et à la durabilité de nos solutions Dans un contexte de dérèglement climatique, la fiabilité de nos solutions peut apporter un gain de parts de marché	Type : opportunité		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<i>Adaptation au changement climatique (E1)</i>			
Impact social lié à l'éventuelle fermeture ou délocalisation d'activités dues au changement climatique Un impact a été identifié sur les collaborateurs du groupe, en termes de conditions de travail et de maintien dans l'emploi en cas de délocalisation ou d'une obligation de fermeture de site liées à des risques physiques et climatiques.	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Perte financière importante liée à la fermeture ou délocalisation d'activités dues à des événements climatiques extrêmes Un risque de fermeture/ délocalisation de sites à cause d'éventuels événements climatiques extrêmes existe, entraînant des coûts financiers importants	Type : risque financier		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Utilisation des énergies (E1)</i>			
Consommation d'énergies nécessaire à notre activité Nos activités demandent une consommation énergétique certaines, notamment du gaz pour les lignes de peinture de nos sites de production, et de l'électricité.	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Consommation d'énergies nécessaires aux matières premières utilisées pour la production de nos produits Notre chaîne de valeur consomme également de l'énergie, avec une importance toute particulière pour les extractions de matériaux nécessaires aux composants que nous utilisons, comme l'acier ou encore les métaux rares présents dans les batteries de nos machines.	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Opportunité liée à notre gamme bas-carbone Face à la demande de plus en plus importante des clients sur des solutions à faible impact environnemental, le groupe intègre dans sa stratégie le développement d'une gamme bas-carbone pouvant générer des prises de part de marché et confortant le leadership du groupe dans ce domaine	Type : opportunité		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Réduction de l'utilisation des énergies grâce à l'augmentation de la durée de vie de nos machines La durée de vie de nos machines permet de contribuer à des réductions de l'énergie nécessaire à la gestion de leur fin de vie..	Type : impact positif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Perte financière lié à l'augmentation du coût des énergies Un risque financier significatif existe, notamment lié aux hausses des coûts de l'énergie, déjà intervenu à l'échelle mondiale dernièrement, mais qui pourraient survenir à nouveau dans les années à venir.	Type : risque financier		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
RESSOURCES ET BIODIVERSITE			
<i>Pollution (E2)</i>			
Pollution de l'air liée à l'activité du groupe sur toute sa chaîne de valeur La pollution pouvant résulter des activités d'Haulotte, notamment la pollution de l'air due aux particules émises par nos machines thermiques, par leur transport chez les clients, mais aussi à certaines étapes de notre chaîne de valeur (extraction minière par exemple) est matérielle.	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



ENVIRONNEMENT

Electrification de la gamme de produits du Groupe Les machines Haulotte fonctionnent majoritairement à l'électricité, moins polluant pour l'environnement..	Type : impact positif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Consommation et prélèvements d'eau (E3)</i>			
Utilisation de l'eau dans les activités Les actifs du Groupe ne sont pas considérés comme d'importants consommateurs d'eau, car la consommation d'eau dépend essentiellement des lignes de peinture des sites de production. La gestion de l'eau fait quand même partie de la stratégie de développement durable d'Haulotte pour cette raison, mais aussi de part notre chaîne de valeur. En effet, certaines activités de cette chaîne pourraient être présentes dans des zones à stress hydriques, et engendrer un impact.	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeurs		
	Amont	Activité propre	Aval
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Biodiversité et écosystèmes (E4)</i>			
Les activités de Haulotte participent au réchauffement climatique, ce qui a des conséquences sur les écosystèmes et sur la biodiversité Les étapes de la fabrication, de l'utilisation ainsi que de la fin de vie des nacelles élévatrices émettent des GES : extraction de matières premières, processus énergivores etc..	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Impact sur la destruction et la dégradation des habitats liées aux matières premières de nos produits Destruction et dégradation des habitats au cours du processus d'extraction et de transport des minerais, entrant dans la fabrication des nacelles (ex : pollution des eaux, pollution des sols). Cet impact pourra être amené à se développer encore avec la production de machines électriques.	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Impact sur la destruction et la dégradation des habitats liées à nos bâtiments Destruction et dégradation des habitats au cours du processus de construction puis d'exploitation des sites de Haulotte (ex : pollution des eaux, pollution des sols).	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dégradation des sols et impact et dépendance sur les services écosystémiques Perturbation significative des sols, et altération des services des flux hydriques, notamment par le déplacement de grandes quantités de terre, la déforestation et l'artificialisation des sols. Cela peut conduire à l'érosion du sol, à la perte de fertilité et à la dégradation des terres agricoles, mais aussi une augmentation des phénomènes d'inondation.	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Gestion des déchets (E5)</i>			
Génération de déchets dangereux lors des activités La gestion des déchets est matérielle pour le Groupe. Ses activités génèrent une quantité de déchets, dangereux et non dangereux.	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Non-maîtrise de la fin de vie de nos produits Même si des filières de traitement des déchets ferreux et autres composés des machines existent, Haulotte ne maîtrise pas la fin de vie de l'ensemble de ses machines. La prise en charge de la fin de vie des machines n'est pas connue ou les pièces détachées peuvent ne pas être traitées ou reconditionnées. L'élimination inappropriée de déchets issus des machines peut affecter la santé humaine et la biodiversité.	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<i>Principes d'économie circulaire (E5)</i>			
Produits et Services liés à l'économie circulaire proposés par le Groupe Gammas de machines intégrant des principes d'économie circulaire et limitant ainsi les impacts environnementaux.	Type : impact positif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Utilisation de pièces recyclées pour la fabrication de nos machines Perte financière si le groupe n'augmente pas sa part de matières premières recyclées / reconditionnées, ne permettant pas de répondre à des attentes du marché et/ou des demandes clients.	Type : risque financier		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Opportunité liée à notre stratégie d'économie circulaire Renforcement des parts de marché grâce à une stratégie d'économie circulaire axée sur la durabilité, la réutilisation et l'optimisation des équipements et composants.	Type : opportunité		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Utilisation des ressources (E5)</i>			
Impact de l'extraction des ressources nécessaires à la fabrication de nos pièces détachées nécessaires à la production de nos machines L'extraction des ressources nécessaires à la fabrication des pièces entrant dans la composition de nos machines a un impact sur les lieux dans lesquels elles sont extraites, que ce soit en terme d'environnement ou d'aspects sociaux.	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



2 - PRENDRE SOIN DE LA SOCIÉTÉ

La mission du Groupe est au cœur de sa politique QSE/RSE. Elle reprend également les 3 composantes de la mission. Chacune de ces composantes correspond aux différents piliers de la démarche RSE du Groupe.


PRENDRE SOIN DE LA SOCIÉTÉ correspond à la partie ENVIRONNEMENTALE de la démarche.

2.1. Politique

Haulotte place la durabilité au cœur de sa mission, en prenant soin de la société à travers ses collaborateurs, ses partenaires et l'ensemble de son écosystème.

Depuis plusieurs années, l'entreprise conçoit des produits et des solutions toujours plus sûrs et responsables, et fait partie des pionniers engagés dans la décarbonation des équipements. Cette ambition se traduit aujourd'hui par une stratégie environnementale structurée autour de trois objectifs majeurs :

SOCIÉTÉ

-  Réduire l'impact environnemental de nos activités
-  Accompagner nos clients dans leur transition énergétique en leur proposant des produits à faible émission et des services innovants
-  Allonger la durée de vie de nos produits en promouvant l'économie circulaire

Étape après étape, Haulotte déploie des actions concrètes pour limiter ses émissions de CO₂, optimiser sa consommation d'énergie et de ressources, améliorer la gestion de ses déchets, développer des solutions à faibles émissions et favoriser la réparabilité ou le reconditionnement de ses machines.

À travers ces engagements, l'entreprise avance résolument sur sa trajectoire de développement durable et affirme sa volonté de contribuer à une industrie plus respectueuse de l'environnement et de la société.

2.2. Objectifs

Pour chaque composante de la mission, le Groupe a défini un indicateur qui lui permet de s'assurer que la mission est atteinte.

Dans le cadre de la partie ENVIRONNEMENTALE, l'indicateur doit permettre de s'assurer que Haulotte prend effectivement SOIN DE LA SOCIÉTÉ

MISSION	INDICATEUR PRINCIPAL	OBJECTIF 2028	RÉSULTAT 2023	RÉSULTAT 2024	RÉSULTAT 2025
PRENDRE SOIN DE LA SOCIÉTÉ	INTENSITE DES GAZ A EFFET DE SERRE	En cours de réalisation	4,70 tCO ₂ e/k€	4,23 tCO ₂ e/k€	3,69 tCO ₂ e/k€

Les explications sur cet indicateur sont détaillés en page 38 de cet état de durabilité

D'autres indicateurs et leurs objectifs associés concourent également à l'atteinte de notre mission.

Ils sont expliqués en en-tête de chacun des enjeux du groupe.

2.3. Actions

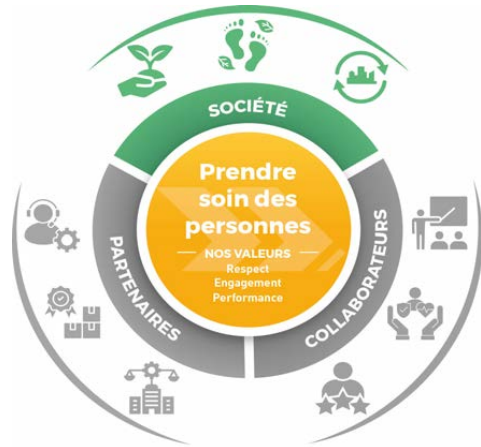
Principales actions 2025 liées au PRENDRE SOIN DE LA SOCIÉTÉ

- ▶ Mise en place d'une gouvernance carbone pour accompagner les objectifs de décarbonation du Groupe (p.22 et p.40)
- ▶ Engagement de l'entreprise dans la démarche ACT PAS A PAS de l'ADEME afin de construire la trajectoire carbone (p.34 et p.40)
- ▶ Lancement de 4 nouvelles machines PULSEO (machines électriques remplaçant leur équivalent diesel dans la gamme - p.42)
- ▶ Lancement du LIVE ASSIST (offre de service de dépannage à distance - p.42)
- ▶ Lancement du CHAIN VISION (test des composants et pièces pour statuer sur un changement ou non selon l'état - p.56)

Autres actions

Les autres actions sont détaillées dans la partie dédiée de chaque chapitre.

3 - CHANGEMENT CLIMATIQUE



NOTRE POLITIQUE & NOS OBJECTIFS

La politique QSE & RSE du Groupe encadre les enjeux liés à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique et à l'énergie, dans le cadre de sa démarche « **prendre soin de la société** ». Les principaux impacts, risques et opportunités identifiés concernent les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités du Groupe, sa chaîne de valeur et l'utilisation des machines par les clients.

Face à ces enjeux, le Groupe s'est fixé deux objectifs majeurs : réduire l'impact environnemental de ses activités et accompagner ses clients dans leur transition énergétique. En 2024, un bilan carbone complet du Groupe a été réalisé afin d'établir une année de référence et de préparer la définition de la trajectoire carbone. Celle-ci, ainsi que le plan de transition associé, seront élaborés en 2026 et communiqués la même année. Les certifications ISO 14001 ont été maintenues et des actions opérationnelles ont été déployées pour limiter l'empreinte environnementale.

Par ailleurs, le Groupe développe des produits à faibles émissions et des services innovants. Le calcul de l'empreinte carbone de chaque machine a été réalisé afin de répondre aux attentes des parties prenantes.

Enfin, Haulotte s'est engagé dans la démarche ACT Pas-à-Pas de l'Ademe, afin de pouvoir annoncer une trajectoire carbone début 2027 et des objectifs associés aux indicateurs de suivi.

NOS ENJEUX ET LES INDICATEURS DE SUIVI ASSOCIES (liés à la politique QSE&RSE du Groupe - Périmètre Groupe)

ENJEUX	SUJETS MATERIELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIFS	RÉSULTATS 2025	PAGE ASSOCIÉE
Atténuation et adaptation au changement climatique	Emissions de GES liées à nos activités	Intensité des Gaz à Effets de Serre	En cours de réalisation (début 2027)	3,69 tCO2e/k€	38
		Intensité des transports des machines et des spare parts	En cours de réalisation (début 2027)	Non mesuré en 2025	/
Utilisation des énergies	Consommation énergétique liée à nos activités	Intensité énergétique	En cours de réalisation (début 2027)	75,2 kWh/k€	41

NOS ACTIONS 2025

En 2025, Haulotte a renforcé son engagement face au changement climatique à travers une politique QSE&RSE structurée et pleinement déployée, soutenue par un dashboard de pilotage intégrant des indicateurs de suivi pour chacune des composantes de sa mission. Cette démarche permet un suivi régulier et mesurable des performances environnementales, sociales et de gouvernance.

Sur le plan de l'offre produits, Haulotte a accéléré la transition vers des solutions bas carbone avec le lancement de quatre nouvelles machines électriques, contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle d'utilisation. Par ailleurs, le déploiement d'une offre de dépannage à distance permet de limiter les déplacements techniques, réduisant ainsi l'empreinte carbone associée aux interventions sur site.

Enfin, l'adhésion à la démarche ACT Pas à Pas portée par l'ADEME illustre la volonté de l'entreprise d'inscrire sa stratégie climat dans une trajectoire alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris, en structurant progressivement son plan de transition vers une économie bas carbone.

Toutes ces actions sont expliquées en détails dans les pages suivantes.

3.1. Risques physiques et climatiques des entités du groupe

Parmi nos Impacts, Risques et Opportunités, certains concernent l'adaptation au changement climatique et notamment les risques que le Groupe peut faire peser sur ses collaborateurs en cas de fermeture et/ou délocalisation de sites, suite à l'augmentation des risques de survenance d'événements climatiques extrêmes.

Concernant ces risques physiques et climatiques, une nouvelle analyse a été faite conjointement avec nos assureurs pour mesurer le risque en 2025. Aucun scénario climatique n'a été utilisé pour identifier et évaluer ces risques. Elle vient en complément de celle de 2024.

Les sites sont ainsi classés par rapport à plusieurs critères en utilisant un outil dédié de la société AON "Property Risk Analyser" et un autre de Swiss Ré

Les critères de 2024 étaient :

- **les tremblements de terre;**
- **le vent;**
- **la grêle;**
- **les inondations pluviales**

Nous y sommes venus ajouter les risques liés :

- **Aux fortes chaleurs;**
- **Aux incendies**
- **Au gel**

Les conclusions de ces 2 études montrent que nos sites sont très peu exposés à ces risques. Lorsqu'ils le sont, ces sites mettent en place des actions dédiées. Par exemple, un de nos sites est exposé à un risque de tremblement de terre et a été construit selon des normes anti-sismiques.

A ce jour, aucun site n'a développé de plan d'adaptation lié à un risque majeur identifié, hormis les plans de continuité de l'activité, existant sur tous les sites français et en cours de déploiement dans le Groupe. De plus, nous n'avons pas encore réalisé ce travail sur notre chaîne de valeur.



3.2. Emissions des gaz à effets de serre (GHG Protocol)

3.2.1. Référentiel méthodologique

La comptabilisation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du Groupe est réalisée conformément au GHG Protocol - Corporat Accounting and Reporting Standard, référentiel international de référence pour l'élaboration des inventaires d'émissions de GES. Un double reporting est réalisé pour suivre également la méthodologie Bilan Carbone® de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Nous n'avons pas d'émissions de GES provenant de systèmes d'échange de quotas d'émissions, ni d'émissions de biogènes de CO2 sur l'ensemble de notre chaîne de valeur. Nous n'avons pas eu recours à des instruments contractuels pour la vente et l'achat d'énergie.

3.2.2. Périmètre organisationnel

Le périmètre organisationnel retenu repose sur l'approche du contrôle opérationnel, conformément aux recommandations du GHG Protocol. Il inclut l'ensemble des entités sur lequel le Groupe exerce un contrôle direct de ses opérations.

Ce périmètre couvre :

- les sites industriels du Groupe
- Les hubs logistiques
- les fonctions centrales
- Ainsi que les filiales de distribution, intégrées dans le dispositif de collecte des données énergétiques et d'activité, au même titre que les autres entités d'Haulotte.

Les entités suivantes ont été exclues du périmètre pour raison opérationnelle : Levonor Maquinaria de Elevacion SA, Mundilevação, Scaffold Design & Erection, Seaway Scaffold & Equipment, Telescopelle SAS, Haulotte Services SA de CV, Haulotte Canada. De plus l'entité présente en Russie a été exclue également du périmètre. Ces exclusions sont non-significatives au regard des données Groupe.

3.2.3. Périmètre opérationnel

L'inventaire des émissions de GES est structuré selon les 3 périmètres définis par le GHG Protocol

Scope 1 et 2

Scope 1	Emissions liées à la production et à la consommation d'énergies fossiles : consommation de gaz pour le chauffage et pour le fonctionnement des lignes peinture
	Emissions liées à l'utilisation des véhicules opérés par l'entreprise : consommation de carburants pour la flotte de véhicules (véhicules de fonction, véhicules techniciens itinérants, véhicules commerciaux)
Scope 2	Emissions liées à la production d'électricité : opérations sur les entités

Les émissions directes de gaz à effet de serre (ou scope 1) sont produites directement par l'entreprise et proviennent des installations fixes ou mobiles situées dans le périmètre organisationnel et contrôlées par l'organisme.

Les émissions indirectes liées à l'énergie (ou scope 2) sont les émissions indirectes associées à la production d'énergie utilisée pour les activités de l'organisation. À la différence du scope 1, les émissions de gaz à effet de serre ne sont géographiquement pas produites sur le lieu de consommation de l'énergie, mais sur le lieu de sa production (centrales nucléaires, centrales thermiques...).

Le scope 2 peut être calculé de deux façons différentes et complémentaires :

- *location-based* : utilisation de facteurs d'émissions moyens de l'électricité consommée par le pays ou la région sur une année. Ces facteurs proviennent de la base ADEME en France et ceux de l'AIE pour l'international
- *market-based* : utilisation de facteurs d'émissions provenant de notre base de données de notre plateforme de calcul du bilan carbone. Il s'agit principalement des mix résiduels des pays provenant de l'AIB (pour les pays hors Europe, il a été utilisé un facteur d'émission européen, en l'absence de données plus précises).

Scope 3

Scope 3 Amont	Fabrication et transport des matières premières et produits utilisés pour les machines
	Emballages : achats des matériaux d'emballages des machines et des pièces détachées
	Déplacement des collaborateurs dans le cadre de leur activité professionnelle
	Activités des salariés : déplacement domicile-travail, repas
	Immobilisations : matériels informatiques, sites, véhicules de société
Scope 3 Aval	Achats de produits et services : dépenses d'exploitation quotidienne des sites, telles que le nettoyage, la maintenance, les communications, l'achat de fournitures de bureau
	Utilisation des produits vendus : consommation énergétique (diesel et électricité) lors de l'utilisation et transport des machines des clients à leurs clients
	Déchets : gestion et élimination des déchets
	Transport des machines aux clients et des pièces détachées
	Fin de vie des machines

Les émissions du scope 3 représentent toutes les émissions indirectement produites par les activités du Groupe, non comptabilisées dans les scopes 1 et 2 et liées à la chaîne de valeur complète. Le scope 3 peut donc être « amont » : il s'agit des émissions qui s'arrêtent à la livraison de la machine et/ou du service. Il peut également être « aval » : ce sont les émissions liées à l'usage, l'entretien, la maintenance et la fin de vie de la machine et/ou service.

3.2.4. Méthodologie de calcul

Les émissions de GES sont calculées à partir de données d'activité collectées auprès des sites industriels, des filiales de distribution, des hubs logistiques et des fonctions centrales (consommations énergétiques, carburants, données de transport, achats, etc.).

Ces données sont associées à des facteurs d'émissions reconnues, issues de bases de référence, et exprimées en tonnes équivalent CO2 (tCO2e), conformément aux recommandations du GHG Protocol. Ces bases de données sont celles de l'ADEME, de ECOINVENT ou de l'IEA principalement.

Focus méthodologique : année de référence

Il a été choisi 2023 comme année de référence, date à laquelle le Groupe s'est doté d'un outil permettant de comptabiliser les émissions de GES en CO2 équivalent. Cette plateforme est mise à disposition par la société WeCount.

Focus méthodologique : hypothèses, origine et collecte des données

La collecte des données repose sur un dispositif interne structuré.

Les données du bilan carbone comportent une incertitude inhérente à la multiplicité des sources de facteurs d'émissions utilisés et aux incertitudes de données d'activité, en particulier concernant l'utilisation des machines vendues (voir explication sur la partie "Scope 3 aval").

Des estimations ont été réalisées quand la donnée n'était pas encore disponible. Le groupe s'engage à modifier dans les prochaines années à fiabiliser l'ensemble des données et à réduire les incertitudes liées aux facteurs d'émissions utilisés et aux estimations.

Scope 1 & Scope 2

- Les émissions liées aux consommations de gaz et d'électricité sont basées sur les factures reçues par les entités du Groupe provenant des différents fournisseurs d'énergie. Pour les entités françaises, la mise en place d'un système de gestion des bâtiments permet de récupérer les données réelles mesurées par les capteurs intégrés.
- Le calcul des émissions des véhicules de service et de fonction a été réalisé pour partie avec les factures des prestataires d'énergie concernés et pour l'autre avec l'outil financier du Groupe.

Scope 3

Conformément aux recommandations du GHG Protocol, Haulotte privilégie, lorsque cela est possible, l'utilisation de données primaires issues de ses propres opérations ou de ses parties prenantes. Lorsque les données primaires ne sont pas disponibles, des données secondaires (estimations, facteurs sectoriels, etc.) sont utilisées de manière transitoire, dans une logique de montée en maturité.

CATÉGORIE SCOPE 3	DONNÉES UTILISÉES	% DE DONNÉES PRIMAIRES
Fabrication et transport des matières premières et produits utilisés pour les machines	Volumes achetés issus des systèmes d'achats	80%
Emballages : achats des matériaux d'emballages des machines et des pièces détachées	Données internes consolidées	100%
Déplacement des collaborateurs dans le cadre de leur activité professionnelle	Données internes consolidées	100%
Activités des salariés : déplacement domicile-travail, repas	Données internes consolidées / Enquêtes internes / Estimation	50%
Immobilisations : matériels informatiques, sites, véhicules de société	Données internes consolidées	100%
Achats de produits et services : dépenses d'exploitation quotidienne des sites, telles que le nettoyage, la maintenance, les communications, l'achat de fournitures de bureau	Volumes achetés issus des systèmes d'achats	100%
Utilisation des produits vendus : consommation énergétique (diesel et électricité) lors de l'utilisation et transport des machines des clients à leurs clients	Données techniques des machines / Hypothèse d'utilisation basées sur les usages clients	50%
Déchets : gestion et élimination des déchets	Données communiquées par les partenaires	80%
Transport des machines aux clients et des pièces détachées	Données d'activités réelles issues des systèmes internes	100%
Fin de vie des machines	Hypothèses techniques fondées sur les caractéristiques produits	0%

- Chaque machine produite et utilisée est associée à son poids catalogue
- Les volumes de machines produites durant l'année sont maintenant utilisées pour calculer les différentes émissions nécessitant cette donnée. Auparavant, nous utilisions le volume de machines vendues. Ce changement a été opéré pour refléter chaque année les émissions de CO2 émises.
- Production des machines et matières premières associées : les facteurs d'émissions utilisés sont calculés à partir de la nomenclature des machines, en choisissant une matière principale pour tout composant de dernier niveau, même en présence de pièces hybrides ou multimatériaux.
- Haulotte s'engage à ce que ces machines puissent durer 15 ans. Les tests de durabilité sont réalisés dans ce sens. Il est donc appliqué un facteur de durée de vie de 15 ans dans les émissions CO2 liées à l'utilisation.
- L'hypothèse a été prise sur une utilisation à 75% de nos machines par nos clients, sur l'ensemble de la durée de vie.
- Transport des machines vendues : nous avons pris des hypothèses, à partir de données clients, concernant le nombre de kms parcourus par les machines et également par rapport au nombre de déplacements effectués sur une année.

3.2.5. Empreinte carbone du Groupe (GHG Protocol - Périmètre Groupe)

	ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2023	2024	2025	EVOLUTION EN 2025 PAR RAPPORT À 2023	OBJECTIF 2030
Emissions brutes de GES du Scope 1 (tCO ₂ eq)	10 620	8 776	6 677	- 37%	En cours
Emissions brutes de GES du Scope 2 (location based en tCO ₂ eq)	5 553	4 440	3 327	- 40%	En cours
Emissions brutes de GES du Scope 2 (market based en tCO ₂ eq)	5 059	4 436	3 343	- 25%	En cours
Emissions brutes de GES des Scopes 1 et 2 (location based en tCO₂eq)	16 173	13 216	10 004	- 38%	En cours
Emissions brutes de GES des Scopes 1 et 2 (market based en tCO₂eq)	15 679	13 212	10 020	- 36%	En cours

	ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2023	2024	2025	EVOLUTION EN 2025 PAR RAPPORT À 2023	OBJECTIF 2030
3.1 Produits et services achetés	418 911	328 886	214 675	- 49%	En cours
3.2 Biens immobilisés	5 489	4 042	2 832	- 49%	En cours
3.3 Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	1 900	1 489	1 652	- 12%	En cours
3.4 Transport de marchandise amont et distribution	8 563	12 536	19 697	+ 230%	En cours
3.5 Déchets générés	6 471	2 887	1 856	- 71%	En cours
3.6 Déplacements professionnels	2 571	2 370	1 590	- 38%	En cours
3.7 Déplacements domicile-travail	2 020	3 298	4 408	+ 218%	En cours
3.8 Autres émissions indirectes amont	0	5 037	0	N/A	En cours
3.9 Transport de marchandise aval et distribution	22 280	16 338	14 114	- 37%	En cours
3.11 Utilisation des produits vendus	3 010 049	2 223 296	1 550 468	- 49%	En cours
3.12 Fin de vie des produits vendus	104 431	87 045	59 958	-41%	En cours
Autres émissions indirectes aval	0	0	934	N/A	
Total émissions brutes indirectes de GES du Scope 3 (tCO₂eq)	3 582 689	2 687 223	1 872 184	- 48%	En cours

	ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2023	2024	2025	EVOLUTION EN 2025 PAR RAPPORT À 2024	OBJECTIF 2030
Emissions totales de GES (location based en tCO₂eq)	3 598 862	2 700 439	1 882 188	-48%	En cours
Emissions totales de GES (market based en tCO₂eq)	3 598 368	2 700 435	1 882 204	-48%	En cours

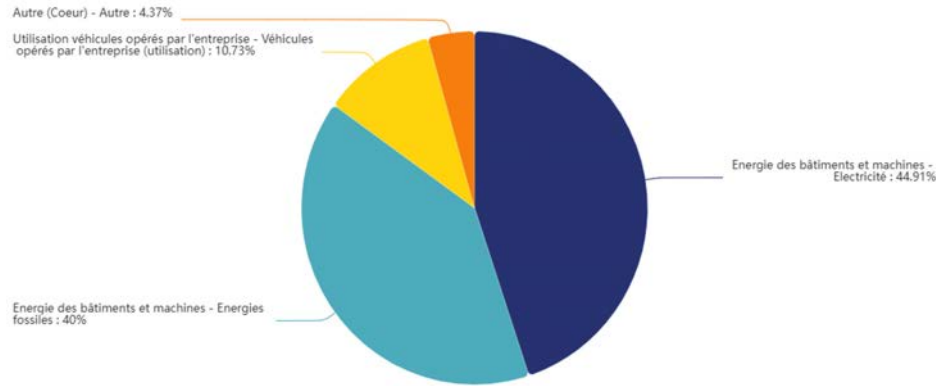
	2023	2024	2025	%2025/2023
Emissions totales de GES par revenu net (tCO₂eq/k€)	4,70	4,23	3,69	-21%

Le chiffre d'affaires du Groupe est rappelé dans le compte de résultat des états financiers consolidés du groupe en page 4.

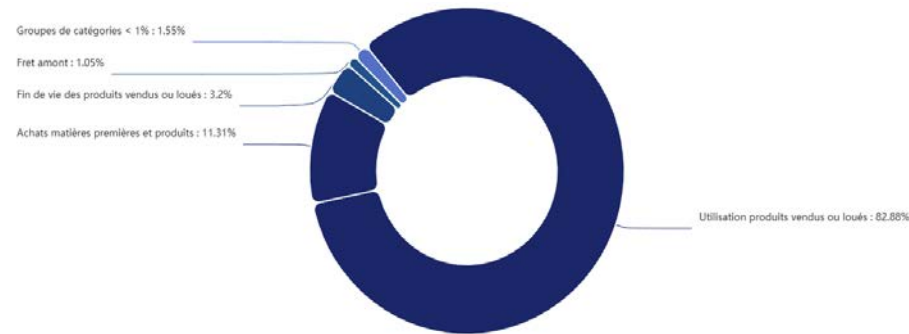
A ce jour, il n'existe aucun projet d'absorption et/ou d'atténuation des Gaz à Effet de Serre au moyen de crédits carbone.

A ce jour, Haulotte n'applique aucun système interne de tarification du carbone.





Répartition des émissions de GES du scope 1 et du scope 2



Répartition des émissions de GES du scope 3

Commentaires sur les résultats 2025

En 2025, les émissions totales de Gaz à Effet de Serre du Groupe Haulotte ont diminué de manière significative (-48 % vs 2023). Cette réduction résulte principalement de la baisse du volume de machines produites et vendues et de trois autres familles de facteurs complémentaires, détaillés ci-dessous et dans l'ensemble de cette partie de l'état de durabilité.

La conséquence de la baisse du volume de machines produites et vendues

La baisse des machines produites (-42% vs 2023) fait baisser mécaniquement notre scope 3 qui représente l'essentiel de nos émissions.

Les actions de décarbonation engagées

Les pages 40 à 43 présentent de nombreuses actions ayant directement contribué à la baisse de nos émissions sur les 3 scopes :

- élargissement de notre gamme électrique
- utilisation de nos innovations réduisant les consommations en usage
- déploiement des systèmes de gestion énergétique
- déploiement d'offres de service évitant les déplacements techniques

L'évolution de certains facteurs d'émission

Certaines réductions observées proviennent également de l'évolution des facteurs d'émissions utilisés dans le bilan carbone. En effet, le calcul repose sur des bases ADEME, Ecoinvent ou encore AIE, régulièrement mises à jour. Nous avons donc une meilleure estimation du Scope 3. grâce à des facteurs plus alignés sur l'état réel des filières.

Une meilleure remontée, fiabilisation et harmonisation des données des entités

Une partie de la réduction des émissions observées en 2025 provient également d'éléments méthodologiques.

- renforcement de la collecte des données primaires
- mise en place d'une gouvernance carbone structurée, impliquant les directions opérationnelles et facilitant la remontée des données
- Obtention et/ou amélioration de données plus détaillées sur certains postes sensibles (composition des machines, données transporteurs, données énergétiques via BMS)

Cette meilleur qualité des données entraine une diminution des sur-estimations antérieures (notamment sur l'utilisation des machines et une réattribution plus précise des émissions par poste)



3.3. Gouvernance de nos actions liées au changement climatique

3.3.1. Pilotage du PRENDRE SOIN DE LA SOCIETE, de la stratégie climat et du plan de transition

Notre engagement est piloté au plus haut niveau de l'entreprise. Le service développement durable est rattaché à la direction générale du groupe et partie prenante du comité exécutif du groupe. Les sujets de durabilité sont abordés par les différents comités du Conseil d'Administration, au sein du COMEX et des autres instances si nécessaire.

De plus, le Groupe s'est doté en 2025 d'une Gouvernance Carbone pour piloter sa stratégie climat. Cette Gouvernance est sponsorisée par un des directeurs généraux adjoint, et piloté par le responsable RSE et le responsable QSE du Groupe. Elle est composée des directeurs des différents départements du Groupe et est organisée autour des scopes du bilan carbone.

L'objectif principal de cette gouvernance est d'aider le groupe à structurer et à gérer les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre conformément à la Trajectoire Carbone, définie par la Gouvernance et approuvée par le COMEX.

Cette gouvernance a également pour objectif de travailler à la création de la trajectoire carbone du Groupe, à faciliter la collecte de données pour la mise à jour et les futures mises à jour de l'empreinte carbone, de contrôler les actions de décarbonisation et vérifier leur efficacité, de dialoguer avec les parties prenantes sur les questions liées au carbone et enfin de suivre les réglementations liées au carbone.

3.3.2. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Nous n'avons pas de plan de transition Groupe, celui-ci est en cours d'élaboration, il comprendra un plan complet de réduction des émissions carbone et des premières actions en matière de contribution carbone. Le groupe compte minimiser ses émissions en agissant sur trois leviers : · réduire ses propres émissions sur les 3 scopes. · proposer à ses clients des produits et services permettant d'accélérer leur transition. · encourager l'ensemble de ses parties prenantes à s'engager pour être acteurs de la transition bas-carbone

Le groupe ne s'est pas encore doté d'objectifs en terme de réduction de ces émissions de gaz à effet de serre, même si de nombreuses actions sont déjà menées pour les réduire. Début 2026, l'entreprise intégrera la démarche ACT PAS A PAS de l'ADEME. Le Groupe souhaite en effet questionner son modèle économique pour identifier un nouveau modèle compatible avec une trajectoire bas carbone. La méthode ACT PAS A PAS, au travers de sa méthode structurante et progressive, et sur le long terme va permettre d'aider Haulotte à réduire significativement ses émissions de gaz à effets de serre.

3.3.3. Détails des actions engagées des Scopes 1 et 2

Gestion des énergies et approvisionnement

Le plan de performance énergétique de nos bâtiments repose sur les audits de nos bâtiments, les actions qui en découlent et la réduction et sobriété de nos consommations. La performance énergétique de nos bâtiments est pilotée par notre référent énergétique, qui travaille en étroite collaboration avec le service développement durable, le service Qualité, Sécurité et Environnement et les services maintenance des services concernés.

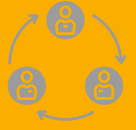
Audit de nos bâtiments

Nous déployons des audits énergétiques régulièrement. Nous avons exécuté des audits pour 3 de nos entités françaises en 2024, dont 2 de nos principales usines de production. Les résultats de ces audits sont partagés au sein de chacun de nos entités (similaire en terme d'activités) pour que des actions soient également mises en place dans les sites n'ayant pas eu d'audit énergétique.

Système de gestion des bâtiments BMS

En 2025, les sites de Reims, du Creusot, de L'Horme, et les 2 sites de Lorette se sont dotés d'un système de gestion énergétique, piloté au niveau du site et du siège social par le référent énergétique.

L'installation de ce système permet une analyse fine des consommations énergétique et d'eau des sites concernés, afin d'identifier les leviers de diminution des consommations.



Réduction et sobriété de nos consommations

Les plans de sobriété énergétique sur les sites de production du groupe ont commencé en 2024 et se sont accélérés en 2025. Ils comprennent principalement la régulation des consignes de température des lignes de peinture, l'arrêt des équipements lors des pauses, des week-end ou des longues fermetures, le changement d'équipement pour des équipements avec des rendements énergétiques plus efficaces, la mise en place de plages horaires d'ouverture/fermeture pour certains équipement comme les compresseurs, ou encore le changement de dispositifs d'éclairage.

L'ensemble de ces plans ont produit des effets grâce aux réductions des consommations de gaz et d'électricité constatées. Le Groupe a en effet diminué de 16% ses consommations d'énergie par rapport à 2024.

En revanche, le ratio d'intensité a augmenté, notamment lié à la diminution du chiffre d'affaires. Des actions spécifiques seront menées en 2026 pour adapter au mieux les consommations énergétiques au volume de production.

CONSUMMATION D'ÉNERGIES EN MWH (SCOPE 1 & 2 - PÉRIMÈTRE GROUPE)	2023	2024	2025
Consommation de combustible à partir de gaz naturel - Scope 1	Non mesuré	32 045	27 856
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits du charbon	Non mesuré	0	0
Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles	Non mesuré	0	0
Consommation d'électricité achetée ou acquise, à partir de sources fossiles - Scope 2	Non mesuré	5 837	3 774
Consommation de chaleur ou de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles Scope 1	Non mesuré	0	0
Consommation totale d'énergie fossile	Non mesuré	37 882	31 630
Part de sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	Non mesuré	82,66%	82,38%
Consommation d'électricité achetée ou acquise, à partir de sources nucléaires - Scope 2	Non mesuré	4 196	3 045
Part de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie	Non mesuré	9,16%	7,93%
Consommation d'électricité achetée ou acquise à partir de sources renouvelables - Scope 2	Non mesuré	3 751	3 722
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite - Scope 2	Non mesuré	0	0
Consommation totale d'énergie renouvelable	Non mesuré	3 751	3 722
Part de sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	Non mesuré	8,19%	9,69%
Consommation totale d'énergie (MWh)	56 281	45 830	38 397 (-16% vs 2024)

	2023	2024	2025
Intensité énergétique (kWh/k€)	73,4	72,28	75,2

Le chiffre d'affaires du Groupe est rappelé dans le compte de résultat des états financiers consolidés du Groupe en page 4. Concernant le périmètre du groupe, seules les entités opérationnelles ont été prises en compte en excluant donc Levanor Maquinaria de Elevacion SA, Mundilevação, Scaffold Design & Erection, Seaway Scaffold & Equipment, Telescopelle SAS, Haulotte Services SA de CV, Haulotte Canada. De plus l'entité présente en Russie a été exclue également du périmètre.

Les données énergétiques présentées ici proviennent des factures des fournisseurs d'énergie. Quand la donnée n'était pas disponible, des hypothèses s ont été prises, basées sur des données statistiques disponibles auprès d'études externes (comme l'EIA, Energy Information Administration). Les activités du groupe sont inclus dans les catégories identifiées comme secteur à fort impact climatique. Le groupe n'est pour l'instant pas concerné par la production d'énergie, renouvelable, non-renouvelable et la consommation de combustibles venant de sources renouvelables (dont biomasse).



Déplacement et véhicules - Flotte entreprise

La réduction des émissions des véhicules de service et de fonction fait également partie des objectifs de décarbonation du groupe.

En 2025, le choix élargi de véhicules hybrides et électriques dans les catalogues s'est substitué aux véhicules diesel de la flotte actuelle.

PÉRIMÈTRE GROUPE	2023	2024	2025
Consommation de carburant à partir de pétrole brut et de produits pétroliers (en l)	874 039	919 210	551 433

3.3.4. Détails des actions engagées du Scope 3

Amélioration de l'efficacité énergétique de nos machines

L'utilisation des produits par l'utilisateur final constitue une part importante du bilan des gaz à effet de serre du Groupe.

Haulotte a mis en place la gamme PULSEO pour piloter la baisse des consommations d'énergie de ses produits afin d'atténuer ce poste d'émissions significatif. Ces machines remplacent dans la gamme de l'entreprise les machines équivalentes diesel.

En plus des nacelles électriques déjà présentes dans son catalogue, en 2025, le Groupe a lancé 4 nouvelles machines PULSEO, portant à 11 le nombre de ces produits dans la gamme de l'entreprise.



Développement de services et solutions pour nos clients

Haulotte a développé plusieurs innovations à valeur ajoutée environnementale, dans le but de réduire les émissions de ses machines liées à leur utilisation, et donc d'accompagner les clients et utilisateurs vers la diminution de leurs émissions directes de gaz à effet de serre.



Pendant que les utilisateurs sont en train de travailler en hauteur, les nacelles peuvent rester immobiles pendant plusieurs heures pendant la journée. Les moteurs fonctionnent encore et consomment de l'énergie alors qu'il n'y a aucune utilisation. Le Stop Emission System est un système START & STOP qui arrête le moteur après une période d'inactivité de 90 secondes.



En lien avec l'électrification de notre gamme, Activ Energy Management est une innovation qui permet d'optimiser les performances et d'allonger la durée de vie des batteries des machines en disposant d'un chargeur intelligent et de solutions centralisées de remplissage en eau. Les efforts de maintenance sont ainsi également réduits.



Le HVO (Hydrotreated Vegetable Oil) est désormais autorisé sur nos machines diesel. Le passage du diesel à l'HVO est l'occasion de réduire considérablement les émissions de CO2, de NOx (oxyde d'azote) et de particules. Les clients ont maintenant le choix de faire le plein de leur machine avec du diesel ou du HVO100.



SHERPAL est la solution télématique proposée à nos clients qui permet de fournir les données dont ils ont besoin pour gagner en productivité, optimiser les opérations et développer leur activité. (diagnostic à distance, bonnes pratiques autour de l'énergie...)



Lancée en 2025, Haulotte Live Assist est une assistance virtuelle assurée par les experts techniques du Groupe, directement depuis un smartphone. Il permet notamment d'éviter les déplacements inutiles des techniciens et de remettre rapidement les machines en service.

Décarbonation du fret amont et du fret aval

Les actions 2025 ont tourné autour de la renégociation de nos contrats avec nos transporteurs, avec la récupération des données CO2 des transports organisés pour le compte du Groupe, afin de pouvoir lever certaines hypothèses prises en compte lors de la réalisation de notre bilan carbone.

Plusieurs actions ont été continuées ou ont été mises en place au sein de notre hub logistique, concernant l'optimisation des containers de pièces à destination du maritime, ou encore en réduisant l'utilisation de l'aérien pour la réception ou l'envoi.

Développement du reconditionnement des machines et des pièces recyclées

Plusieurs actions ont été menées ou sont en cours actuellement.

Ces actions sont détaillées en pages 54 et 56 de cet état de durabilité.

Travail conjoint avec nos parties prenantes

Le travail conjoint avec nos parties prenantes constitue un levier essentiel de la stratégie climatique d'Haulotte et contribue directement à la réduction de nos émissions de CO₂ sur l'ensemble de la chaîne de valeur. En collaborant étroitement avec nos clients, fournisseurs, partenaires industriels et institutionnels, le Groupe favorise le développement de solutions plus sobres en carbone, l'optimisation des usages, ainsi que l'amélioration continue des pratiques opérationnelles et logistiques. Cette approche collaborative est pleinement alignée avec la mission d'Haulotte, qui vise à proposer des solutions responsables et durables, créatrices de valeur partagée.

Elle s'inscrit également dans l'Objectif de Développement Durable n°17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs », identifié comme une priorité par le Groupe, en reconnaissant que la transition vers un modèle bas carbone repose sur l'engagement collectif et la coopération à long terme avec l'ensemble des parties prenantes.

En 2025, ce travail a surtout été réalisé autour de nos machines et de leurs composants. Cela a permis d'avoir plus de détails dans la composition des nacelles et donc d'affiner les émissions de CO2 liées à leur production.

D'autres actions ont également commencé auprès de nos fournisseurs d'acier pour obtenir les émissions liées à sa production et le taux d'acier recyclé utilisé.

Déplacements professionnels

Haulotte a une politique voyage depuis plusieurs années, mise à jour en 2024, qui rappelle à tous les collaborateurs que les déplacements professionnels en train sont à privilégier.

De plus, l'agence de voyage utilisée pour l'organisation des déplacements affiche maintenant les émissions de CO2 à chaque déplacement, et affiche en priorité les déplacements réduits en terme d'émissions.

Déplacements domicile-travail

Promouvoir des plans de mobilité douce est un de nos objectifs environnementaux. Nous encourageons notamment ces modes de déplacement par la mise en place d'une prime accordée aux salariés qui les utilisent. Au-delà d'un avantage financier pour nos salariés, c'est une réelle sensibilisation permettant à tous de découvrir des modes de déplacements plus responsables pouvant être intégrés dans le cadre personnel.

L'application MOOVANCE, mise à disposition de nos collaborateurs, leur permet de faciliter l'organisation des covoiturages mais leur permet également de suivre leurs différents trajets (qu'ils soient en voiture ou en mobilité douce) et les émissions de CO2 associés. Cette application permet également de bénéficier du Forfait Mobilité Durable du gouvernement, auquel le groupe a ajouté une prime "Mobilités Durables" qui bénéficie à environ 100 collaborateurs chaque année.

Enfin, des bornes de recharge permettent d'alimenter les véhicules électriques sur nos sites français et une étude a été menée auprès de tous nos collaborateurs français afin de connaître leurs habitudes en terme de mobilités.

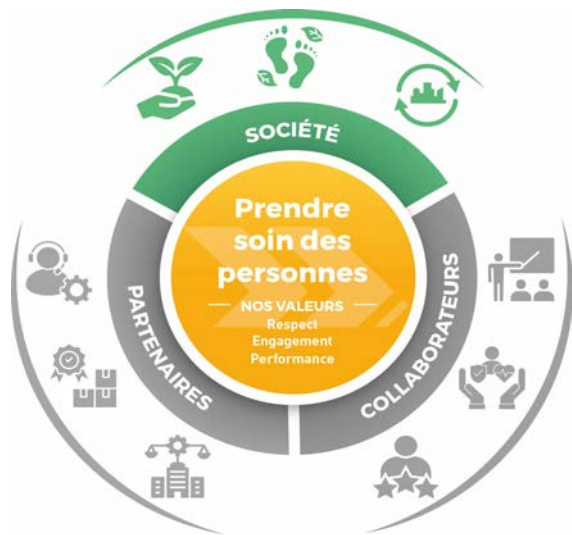
Actions diverses

De nombreuses actions de sensibilisation ont été menées en 2025, notamment lors de la semaine du Développement Durable qui a été réalisée dans l'ensemble du Groupe, mais encore plus lors du Friday Talk organisé autour de nos émissions de CO2.

Ce Friday Talks, les TED TALKS façon Haulotte, a été l'occasion de présenter à l'ensemble des collaborateurs de nos sites français le bilan carbone du Groupe et de les faire travailler ensemble, par Scope, sur les actions qui peuvent être engagées au niveau du Groupe, pour réduire nos émissions.



4 - POLLUTION DE L'AIR



NOTRE POLITIQUE & NOS OBJECTIFS

La politique QSE & RSE du Groupe Haulotte encadre l'ensemble des risques et des actions associés à tout type de pollution – air, eau ou sol – dans le cadre de sa démarche « Prendre soin de la société ». Tous les sites industriels, certifiés ISO 14001, mettent en œuvre des dispositifs visant à prévenir, contrôler et limiter les impacts de leurs émissions, y compris en situation incidentelle ou d'urgence. Les impacts les plus significatifs pour le Groupe concernent la pollution de l'air, et ce paragraphe se focalise donc sur les émissions atmosphériques.

Le principal objectif du Groupe est de réduire l'impact environnemental de ses activités, notamment sur ses sites de production soumis à des réglementations locales strictes, en particulier sur les lignes de peinture. Les émissions de composés organiques volatils (COV) font l'objet de mesures régulières, d'un suivi interne, de déclarations aux autorités compétentes et, le cas échéant, de plans d'actions correctifs. Les sites certifiés réalisent également des exercices réguliers de gestion de situations d'urgence afin de renforcer la préparation des équipes face aux risques de pollution accidentelle.

Par ailleurs, l'électrification progressive des machines contribue à la réduction des polluants atmosphériques lors de leur utilisation.

À ce stade, Haulotte ne s'est pas fixé de cibles quantitatives spécifiques de réduction des émissions atmosphériques, en dehors de l'objectif général de conformité réglementaire. Le Groupe s'engage néanmoins à respecter l'ensemble des législations environnementales applicables et à maintenir une veille réglementaire active. Dans cette optique, Haulotte renforce progressivement sa gestion environnementale en étendant le système de management de l'environnement ISO 14001, avec pour objectif de maintenir la certification des sites déjà certifiés, garantissant ainsi une gestion continue et structurée des impacts environnementaux.

NOS ENJEUX ET LES INDICATEURS DE SUIVI ASSOCIES (liés à la politique QSE&RSE du Groupe - Périmètre Groupe)

ENJEUX	SUJETS MATERIELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIFS	RÉSULTATS 2025	PAGE ASSOCIÉE
Pollution	Pollution de l'air liée à l'activité du Groupe	Suivi des pollutions (air, eau, sol) identifiées sur nos sites	0 pollution majeure	0	45

Une pollution majeure est un rejet important de polluants dans l'air, l'eau ou le sol, causé par l'activité humaine, et entraînant une atteinte significative à l'environnement ou à la santé. Elle correspond à une introduction anormale ou excessive de substances ou contaminants nécessitant une action corrective immédiate.

NOS ACTIONS 2025

En 2025, Haulotte a renforcé son engagement face au changement climatique à travers une politique QSE&RSE structurée et pleinement déployée, soutenue par un dashboard de pilotage intégrant des indicateurs de suivi pour chacune des composantes de sa mission. Cette démarche permet un suivi régulier et mesurable des performances environnementales, sociales et de gouvernance.

Notre code éthique, rédigé en 2025, contient un paragraphe spécifique concernant la pollution, et incite notre chaîne de valeur à réduire au maximum les émissions de polluants dans l'air, l'eau et les sols.

Un focus particulier a également été fait sur l'optimisation de nos lignes de peinture, en terme de temps d'ouverture et de maintenance, ce qui permet de réduire également les émissions de ces installations.

Toutes ces actions sont expliquées en détails dans les pages suivantes.

4.1. Mesure et maîtrise des émissions atmosphériques

La mesure et la maîtrise des émissions atmosphériques concernent principalement les sites de production du Groupe Haulotte. Le Groupe s'appuie sur un cadre structuré de management environnemental, aligné avec la norme ISO 14001, et complété, pour les sites français, par la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ce dispositif vise à prévenir, réduire et contrôler les impacts environnementaux liés aux activités industrielles.

Liées à la production de nos machines

Concernant les émissions d'oxydes d'azote (NOx), l'ensemble des sites de production de Haulotte est équipé de systèmes de captation à la source et d'extraction des gaz d'échappement, permettant de limiter les rejets atmosphériques et de réduire l'exposition des collaborateurs. Ces dispositifs existent également dans les filiales de distribution.

Haulotte assure également un suivi des émissions de composés organiques volatils (COV) et de particules fines générées par certains procédés industriels, en particulier la peinture. En France, les quantités de peinture utilisées sont converties en émissions de COV, ce qui permet d'identifier les principales sources d'émissions et de définir des actions de réduction adaptées. Ces travaux ont conduit à la mise en œuvre d'initiatives concrètes, telles que l'optimisation des procédés de peinture et le recours à des technologies moins émissives sur plusieurs sites industriels.

Ainsi, dans une logique de réduction des émissions atmosphériques et de maîtrise de ses impacts environnementaux, Haulotte a fait le choix d'équiper ses lignes de peinture de technologies de peinture en poudre, en substitution des peintures liquides traditionnelles. Cette technologie permet de limiter très fortement les émissions de composés organiques volatils (COV), en l'absence de solvants dans les formulations utilisées. Elle contribue également à une meilleure efficacité matière, grâce à la récupération et à la réutilisation des excédents de poudre, et à une réduction globale des déchets générés.

Liées à l'utilisation de nos machines

Le Groupe adopte une approche préventive en intégrant des normes antipollution strictes pour les motorisations de ses équipements, telles que la norme Stage V en Europe pour les moteurs diesel, ainsi que les standards équivalents applicables dans les autres zones géographiques où Haulotte est présent. Cette démarche s'inscrit dans une trajectoire de transition progressive vers des technologies à plus faibles émissions, notamment à travers le développement de solutions électriques et hybrides.

De plus, l'électrification progressive de nos machines, en particulier au sein de la gamme Pulseo, constitue un levier majeur pour réduire l'impact environnemental de nos activités. En remplaçant les motorisations thermiques par des solutions électriques performantes et silencieuses, Pulseo permet de diminuer significativement les émissions polluantes (NOx, particules fines, CO₂) lors de l'utilisation sur chantier. Cette transition contribue ainsi directement à l'amélioration de la qualité de l'air, notamment dans les environnements urbains ou sensibles, tout en offrant une alternative plus propre et plus responsable pour nos clients. Par cette démarche, Haulotte renforce son engagement en faveur d'une mobilité plus durable et d'une réduction concrète des sources de pollution atmosphérique.

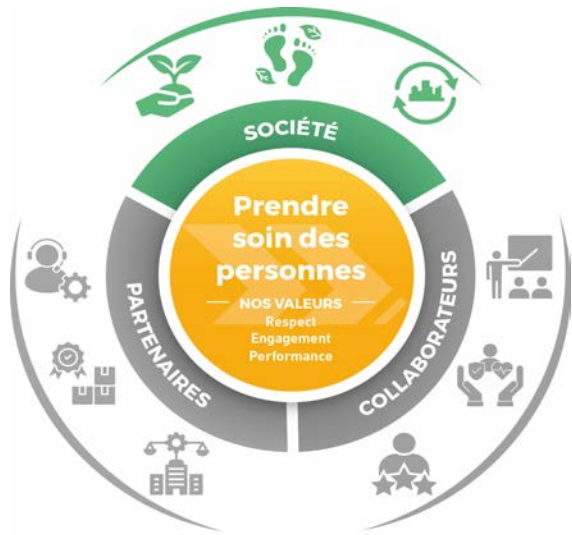
Nous ne sommes actuellement pas en capacité de publier d'indicateurs consolidés en 2025 concernant les émissions atmosphériques, les travaux de consolidation démarrés au niveau du Groupe n'étant pas encore terminés. En effet, bien que nous réalisons déjà un suivi des pollutions de l'air sur nos sites industriels, celui-ci est pour le moment uniquement réalisé dans le cadre du suivi du respect des seuils réglementaires et aucun outil de mesure n'a encore été mis en place pour répondre aux exigences de la CSRD. Nous devrions cependant être en mesure de publier cet indicateur dans le rapport 2026.

4.2. Autres pollutions

Haulotte déploie sur l'ensemble de ses sites industriels, certifiés ISO 14001, des dispositifs robustes pour prévenir toute pollution de l'eau ou du sol. Les installations sont encadrées par des procédures de contrôle, des exercices réguliers de gestion d'urgence et un suivi strict des substances et rejets potentiels, notamment ceux liés aux procédés industriels comme la peinture. L'optimisation continue des équipements et des pratiques permet de limiter les risques de rejets accidentels ou de contamination. Ces mesures ont permis au Groupe d'atteindre en 2025 son objectif de zéro pollution majeure, démontrant l'efficacité de son système de prévention et la vigilance quotidienne de ses équipes.



5 - RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES



NOTRE POLITIQUE & NOS OBJECTIFS

La politique QSE & RSE du Groupe encadre l'ensemble des risques et des actions associés à la gestion de l'eau pour les entités, dans le cadre de la mission « PRENDRE SOIN DE LA SOCIÉTÉ ». Nous souhaitons réduire nos impacts sur l'environnement, notamment en optimisant nos consommations d'eau.

Notre code éthique, quand à lui, intègre nos exigences en terme d'utilisation raisonnée des ressources par nos parties prenantes, incluant l'eau.

Concernant nos entités, nous suivons en détails nos consommations d'eau depuis début 2025 pour toutes nos entités et avons réalisé une analyse du risque lié à l'eau pour chacune d'entre elles. En revanche, les impacts ou les risques n'étant pas significatifs, nous ne nous sommes pas fixés d'objectifs pour les années à venir. Toutes les informations dans ce rapport, y compris les indicateurs, sont apportés de manière volontaire.

Concernant notre chaîne de valeur, nous prévoyons d'en évaluer plus précisément les impacts en 2026-2027 en collaborant avec nos fournisseurs pour collecter des informations sur leurs prélèvements et rejets. Nos fournisseurs ont été consultés dans le cadre de l'analyse de double matérialité, deux d'entre eux ont été interviewés et ont confirmé que le sujet de l'eau était important.

NOS ENJEUX ET LES INDICATEURS DE SUIVI ASSOCIES *(liés à la politique QSE&RSE du Groupe - Périmètre Groupe)*

ENJEUX	SUJETS MATERIELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIFS	RÉSULTATS 2025	PAGE ASSOCIÉE
Consommation et prélèvements d'eau	Utilisation de l'eau dans nos activités propres (non matériel mais publié de manière volontaire)	Consommation d'eau	Pas d'objectifs chiffrés identifiés	24 185 m3	47

NOS ACTIONS 2025

Nous avons décidé en 2025 de continuer de manière volontaire à publier notre consommation d'eau. En effet, ce sujet n'est pas ressorti matériel dans notre analyse de double matérialité, mais reste un sujet important pour le Groupe dans le cadre de sa démarche globale de développement durable.

L'une de nos actions structurantes a été la formalisation et le déploiement de notre Code éthique, qui encadre nos pratiques responsables et intègre des engagements environnementaux portant sur l'utilisation raisonnée des ressources, y compris de l'eau, dans l'ensemble de notre chaîne de valeur.

En 2025, Haulotte a renforcé son engagement face au changement climatique à travers une politique QSE&RSE structurée et pleinement déployée, soutenue par un dashboard de pilotage intégrant des indicateurs de suivi pour chacune des composantes de sa mission. Cette démarche permet un suivi régulier et mesurable des performances environnementales, sociales et de gouvernance.

Dans le cadre de cet politique, en 2025, la principale action du Groupe en matière de gestion de l'eau consiste à développer une culture de sobriété des usages, fondée sur la sensibilisation aux éco-gestes et sur le renforcement de la détection des consommations anormales. Il s'agit d'un objectif permanent inscrit dans notre politique.

Toutes ces actions sont expliquées en détails dans les pages suivantes.

5.1. Consommation d'eau

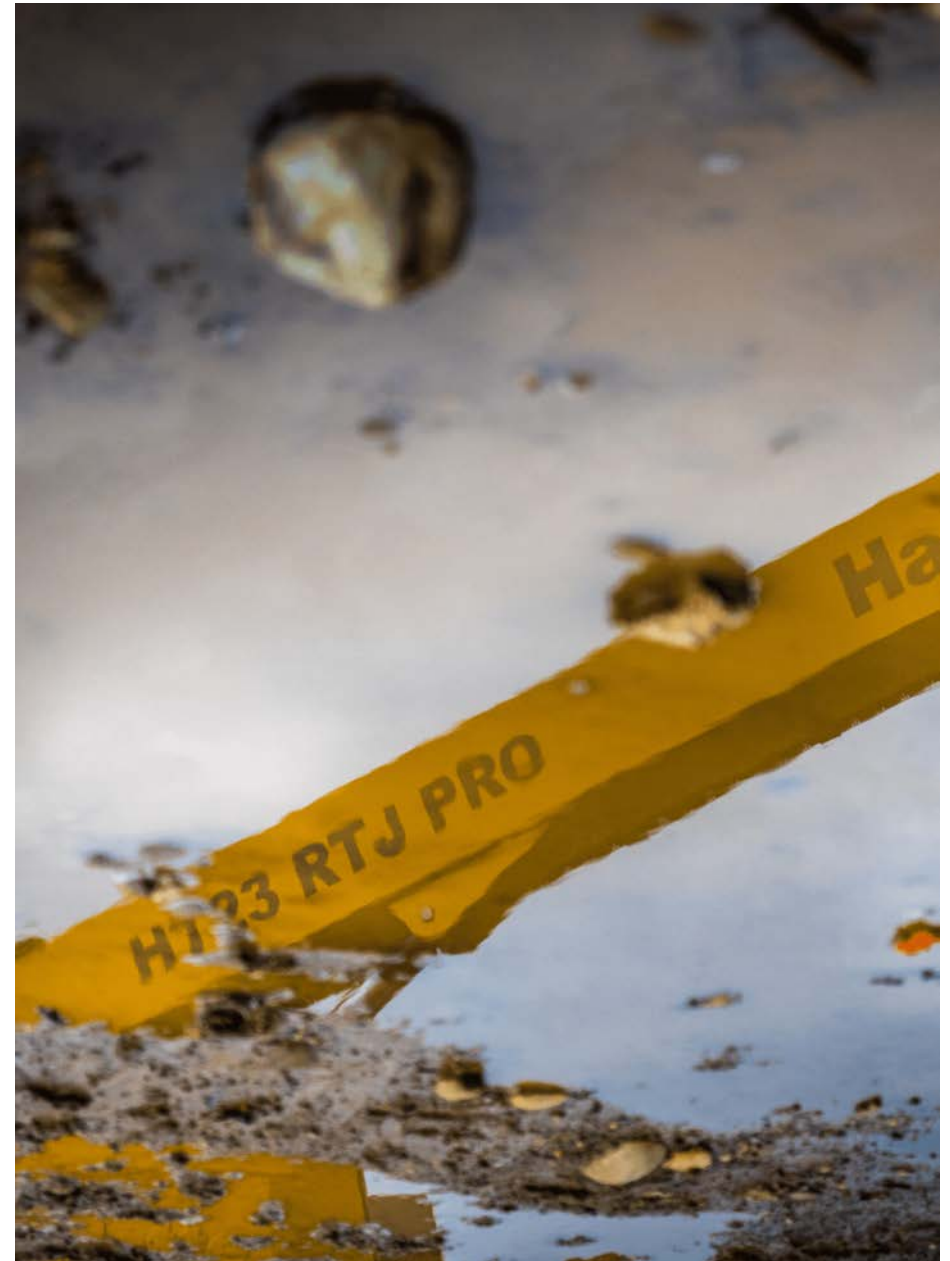
Sur nos sites de production, l'eau est une ressource utilisée principalement sur nos lignes de peinture, et pour le lavage des machines avant expédition. Sur les sites européens, aucun rejet en eau des lignes peinture n'est effectué en dehors des limites de propriété. Sur nos autres sites, un traitement en amont est effectué pour enlever toute trace de polluants, avant rejet. Ces sites ont tous des compteurs dédiés pour contrôler les consommations et vérifier la présence d'éventuelles fuites. Sur nos filiales de distribution, l'eau est utilisée principalement pour le nettoyage de nos machines avant mise à disposition de nos clients, et à usage sanitaire.

Certaines filiales, comme notre filiale italienne, ont une zone dédiée pour le nettoyage des machines en intérieur, en circuit fermé. Ce qui veut dire que l'eau est continuellement régénérée et réintroduite dans le circuit de nettoyage. Les sites de production et les filiales de distribution ont des séparateurs d'hydrocarbures reliés à la zone de nettoyage, afin de débarrasser les eaux avant rejet d'éventuelles pollutions.

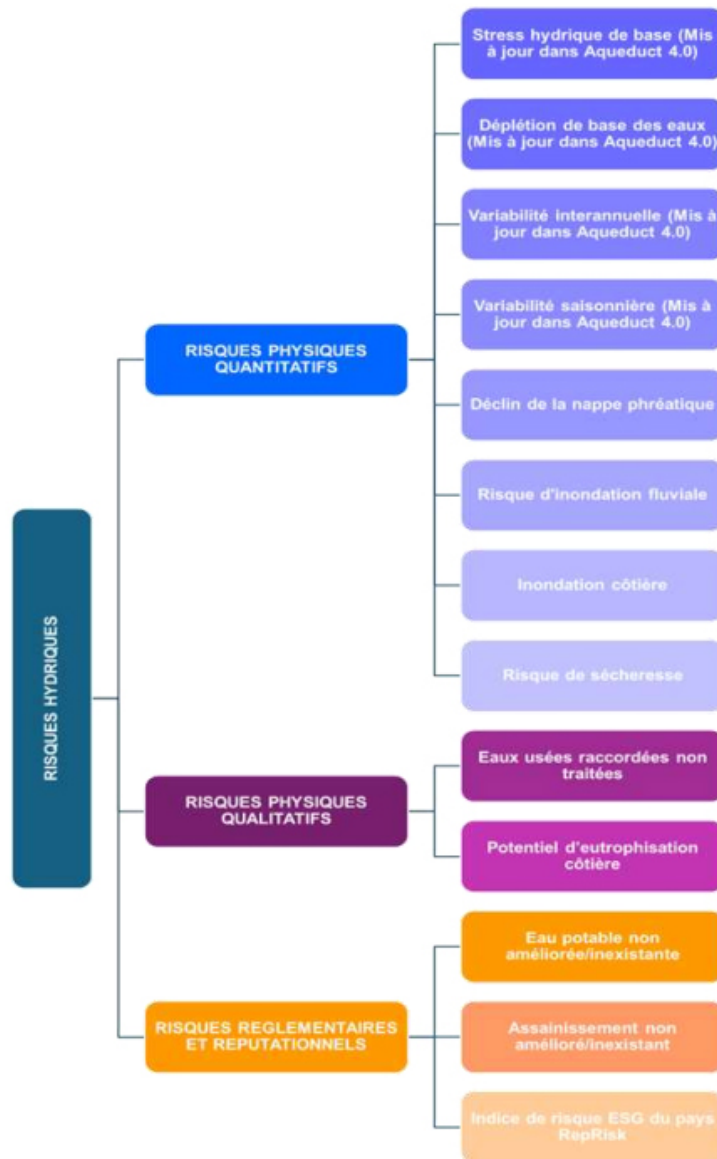
PÉRIMÈTRE GROUPE	2023	2024	2025
Consommation en eau (m ³)	11 173	14 038	24 185 m ³
Intensité de l'eau (m ³ /M€)	0,000015	0,000022	0,000047

*** Le chiffre d'affaires du Groupe est rappelé dans le compte de résultat des états financiers consolidés du Groupe en page 4 Les données en eau sont récupérées auprès des fournisseurs d'eau. Nous ne disposons pas des informations concernant la quantité d'eau recyclée, réutilisée et stockée.*

L'augmentation de la consommation en eau s'explique par la récupération détaillée des consommations des sites hors Europe, qui étaient estimées en 2024. Nous avons maintenant un mécanisme de suivi annuel des consommations d'eau. Des actions vont être décidées en 2026 pour les sites les plus consommateurs (hors sites de production)



5.2. Indicateur du risque eau pour les entités du Groupe



Même si l'eau n'est pas une ressource utilisée en grande quantité dans nos activités, conjointement avec notre étude sur la biodiversité, nous avons décidé d'effectuer une étude sur les risques physiques et risques réglementaires de l'eau, pour l'ensemble de nos entités.

Nous avons utilisé les 13 indicateurs de risque eau liés aux activités humaines définis par le World Resources Institute (WRI) dans sa base Aqueduct 4.0. Ces indicateurs sont catégorisés à travers trois typologies de risques : risques physiques quantitatifs, risques physiques qualitatifs et risques réglementaires et réputationnels.

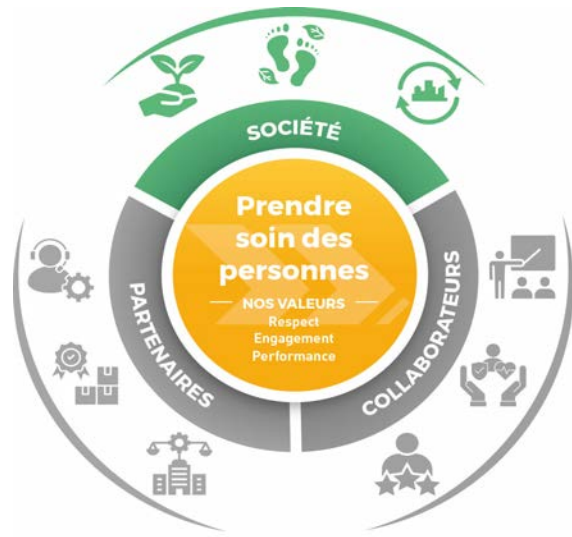
Ainsi pour chaque site du Groupe, nous avons l'hydrographie et les 13 indicateurs de stress hydriques liés aux activités humaines définis par le WRI dans sa base Aqueduct 4.0 d'étude hydrologique des bassins cartographiés. Pour chacun des indicateurs, l'échelle va de 0 à 5. Plus la note est élevée, plus le risque est important.

Cette étude sera remise à jour tous les 3 ans.



NIVEAU DE RISQUE	NOMBRE DE SITES	% DE SITES
Faible	21	58%
Faible - Moyen	17	40%
Moyen - Elevé	1	2%
Elevé	0	0%
Extrêmement élevé	0	0%

6 - BIODIVERSITE ET ECOSYSTEMES



NOTRE POLITIQUE & NOS OBJECTIFS

La politique QSE & RSE du Groupe encadre les risques liés à la biodiversité et aux écosystèmes, dans le cadre de la démarche « Prendre soin de la société ». Plusieurs impacts, risques et opportunités ont été identifiés, notamment en lien avec les activités du Groupe, ses émissions de gaz à effet de serre et l'implantation de ses sites, susceptibles d'affecter la biodiversité et l'état des écosystèmes.

Face à ces enjeux, le Groupe s'est fixé pour objectif principal de réduire l'impact environnemental de ses activités. Une réflexion est en cours afin de structurer une politique dédiée à la biodiversité, centrée sur le foncier du Groupe. Celle-ci viserait à identifier les sites prioritaires au regard des enjeux réglementaires locaux, à évaluer les surfaces perméables et les coefficients de biotope, puis à définir des objectifs à cinq ans accompagnés de plans d'actions adaptés si nécessaire.

Cette démarche porterait en particulier sur la limitation des impacts directs liés à l'artificialisation des sols, à la dégradation des terres et à la détérioration des habitats, ainsi que sur la prise en compte de l'état des espèces, notamment via des référentiels reconnus.

NOS ACTIONS 2025

Dans le cadre de notre engagement en faveur d'une chaîne d'approvisionnement responsable, Haulotte a commencé à travailler sur la mise en place des exigences liées à la réglementation sur la déforestation. Cette démarche vise à s'assurer que les matériaux et composants utilisés dans nos produits ne contribuent pas à la déforestation illégale et à renforcer la traçabilité de nos fournisseurs. En anticipant cette réglementation, nous intégrons progressivement des critères environnementaux et sociaux dans nos pratiques d'achat, en cohérence avec nos engagements RSE et notre politique de durabilité, afin de soutenir la préservation des écosystèmes forestiers tout en garantissant la conformité légale et la transparence vis-à-vis de nos parties prenantes.

En 2025, Haulotte a renforcé son engagement face au changement climatique à travers une politique QSE&RSE structurée et pleinement déployée, soutenue par un dashboard de pilotage intégrant des indicateurs de suivi pour chacune des composantes de sa mission. Cette démarche permet un suivi régulier et mesurable des performances environnementales, sociales et de gouvernance.

Toutes ces actions sont expliquées en détails dans les pages suivantes.

6.1. Score biodiversité

La méthode Score Biodiversité est un outil développé par LaCEN des Territoires pour aider les entreprises à comprendre, évaluer et piloter l'impact de leur foncier (leurs sites) sur la biodiversité dans un premier temps. Il s'agit de l'outil que le Groupe Haulotte a décidé d'utiliser en 2024.

Il vise à combler un manque de méthodologie accessible et structurée en fournissant des indicateurs concrets pour que les entreprises puissent intégrer la biodiversité dans leurs plans d'actions et répondre aux exigences réglementaires. Voici une liste non exhaustive des questions que l'outil permet d'adresser :

Est-ce que mes sites sont à proximité d'une zone naturelle protégée ou réglementée ? Les risques sur l'eau menacent-ils les conditions d'habitabilité des territoires de mes sites ? Que puis-je faire à mon niveau pour réduire les risques sur l'eau (sécheresse, inondation, ...) ?

Quelles sont les actions prioritaires que je dois mettre en place pour protéger la biodiversité sur mes sites ? Comment je peux mesurer l'état de la biodiversité sur mes sites, et mesurer les progrès réalisés d'année en année ?

La méthode Score Biodiversité permet d'identifier et de prioriser les actions à mener sur les sites les plus critiques, en fournissant des recommandations pour agir efficacement et suivre les progrès réalisés.

Ce score sera remis à jour tous les 3 ans.

6.1.1. Méthodologie

Le Score Biodiversité se positionne sur l'actif commun à toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité : le foncier. En partant des sites des entreprises, l'approche se veut concrète et adaptée aux enjeux de chaque territoire, à la fois écologiques et réglementaires. Pour la France, les enjeux écologiques territoriaux sont réglementés dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les schémas de cohérence territoriale (SCoT), les plans locaux d'urbanisme (PLU).

6.1.2. Première étape : évaluer la Sensibilité Ecologique Réglementaire pour prioriser les sites

La **sensibilité écologique réglementaire (SER)** évalue la proximité des sites d'une entreprise à des zones protégées réglementées ou à forte valeur écologique.

Pour pouvoir circuler, les espèces doivent rencontrer sur leur chemin des milieux accessibles et accueillants pour se nourrir, dormir et se développer. L'activité de l'entreprise, incluant son activité principale de production et toutes les activités annexes (déplacement du personnel, gestion et entretien du site, etc.), par l'ensemble des pollutions (chimiques, lumineuses, sonores, radiatives, organiques) qu'elle génère, peut potentiellement impacter les milieux et espèces environnantes.

A partir du périmètre d'étude défini, l'ensemble des fonciers du Groupe Haulotte, l'outil Score Biodiversité va générer un rapport qui cartographie pour chaque site les zones naturelles protégées et sensibles à proximité.

Chacune de ces zones de biodiversité régionales, nationales ou mondiales, protège faune et flore et peut impacter les réglementations en vigueur du territoire d'implantation du site.

6.1.3. Les catégories de zones de biodiversité réglementées

Les zones de biodiversité sont issues de bases de données officielles, publiques et de référence sur la France, l'Europe et le monde (voir le tableau ci-après).

Ainsi, pour un site situé en France, 8 catégories de zones de biodiversité sont évaluées : Espaces Protégés (WDPA), Réserves, Zones humides, Biosphère, Parcs naturels, Natura 2000, ZNIEFF et TVB. Pour un site situé hors France, une catégorie de zone de biodiversité est évaluée : Espaces Protégés (WDPA).



CATÉGORIES DE ZONES DE BIODIVERSITÉ	ZONES DE BIODIVERSITÉ	SOURCES	PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DU SER
WORLD DATABASE ON PROTECTED AREAS (WDPA)	Espaces protégés	Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN)	Monde / Europe / France
SITES NATURELS TERRESTRES ET MARINS	Natura 2000	EUropean Nature Information System (EUNIS)	Europe / France
RESERVES	Réserves Naturelles Régionales (RNR) et Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserve Naturelle de Corse (RNC), Réserves Intégrales des Parcs Nationaux (RIP)	Réserves Naturelles de France	France
ZONES HUMIDES	Sites RAMSAR (RAM)	UNESCO	France
BIOSPHERE	Réserves de Biosphères (RBI)	UNESCO	France
PARCS NATURELS	Parcs Naturels Régionaux (PNR) et Parcs Nationaux (PN)	Fédération des Parcs Naturels Régionaux	France
SITES NATURELS TERRESTRES ET MARINS	Natura 2000 (NAO et NAH)	Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)	France
ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE	ZNIEFF (ZNI, ZN2)	Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)	France
TRAMES VERTES ET BLEUES (TVB)	Corridors écologiques (CORs et CORI), cours d'eau et zones humides (EAU1 et EAU2), Réservoirs de biodiversité (RES)	Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et régions	France

6.1.4. Définir la sensibilité d'un site

Chaque site est classé selon sa sensibilité écologique, c'est à dire par la distance entre le site et les zones de biodiversité :

- **Très sensible** : le site est directement présent dans une zone de biodiversité. Ces sites sont à prioriser dans le plan d'actions.
- **Sensible** : le site est à proximité immédiate (moins de 5 km) d'une zone de biodiversité, la sensibilité y est également importante.
- **Peu sensible** : le site est situé à plus de 5 km de toute zone sensible, la sensibilité est plus faible

L'intérêt de cette catégorisation est de prioriser, en cas de plusieurs sites, ceux sur lesquels engager en priorité des actions en faveur de la biodiversité.

6.1.5. Deuxième étape : mesurer la part de surfaces perméables et de surfaces favorables au développement de la biodiversité

La définition de la Sensibilité Ecologique Réglementaire a été réalisée pour chacune des entités du Groupe en 2024 et sera remis à jour en 2027..

Le Groupe se réserve la possibilité pour les sites les plus sensibles de calculer 2 autres indicateurs : la proportion de surfaces perméables (Taux de Surface Perméable, TSP) et la proportion de surfaces favorables à l'accueil et au développement de la biodiversité (Coefficient Biotope par Surface, CBS).

Le **taux de surface perméable** mesure la proportion de surfaces perméables sur le site, c'est-à-dire les zones qui permettent l'infiltration de l'eau (par exemple, des espaces verts ou des sols non bétonnés). Le TSP aide les entreprises à identifier les zones à améliorer pour favoriser la perméabilité du sol, ce qui peut contribuer à réduire les risques d'inondation et à améliorer la régulation de l'eau sur le site. Piloter son TSP, c'est aussi un enjeu de conformité (donnée demandée dans ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes de CSRD) et réglementaire (objectif de baisse de 50% du rythme d'artificialisation d'ici 2030 avec la loi « Climat et résilience » de 2021).

Le **coefficient biotope par surface** mesure la proportion de surfaces éco-aménageables favorables à la biodiversité sur la surface totale du site, comme les espaces végétalisés ou les habitats naturels. Cet indicateur peut guider les entreprises dans la planification de mesures pour améliorer la biodiversité locale, par exemple en augmentant les zones végétalisées ou en plantant des espèces adaptées. Il est utilisé par certaines métropoles françaises dans le cadre des PLU. A noter qu'il fait également partie des fiches outils méthode de l'ADEME.

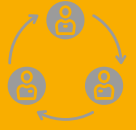
Mesurer ces indicateurs permet à une entreprise d'engager et de piloter une démarche en faveur de la biodiversité, en partant des niveaux initiaux du TSP et CBS et visant des objectifs cibles.

Le périmètre de l'étude de la Sensibilité Ecologique Réglementaire pour le Groupe est celui du périmètre consolidé et de tous les bâtiments associés.

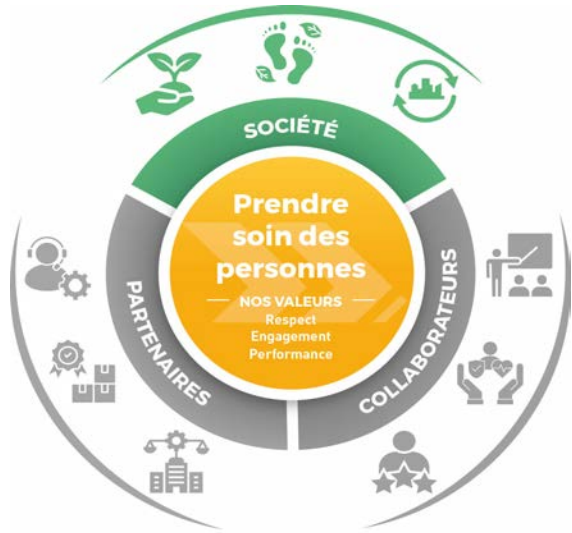
Le tableau ci-dessous présenté les résultats :

SENSIBILITÉ (périmètre Groupe)	DÉFINITION	NOMBRE DE SITES	% DE SITES
Rouge	Très sensible : site inclus dans une zone de biodiversité réglementée (ID ESRS: E4-5-01)	1	3%
Jaune	Sensible : site à proximité (<5km) d'une zone de biodiversité réglementée	24	62%
Vert	Peu sensible : site éloigné de plus de 5km d'une zone de biodiversité réglementée	14	35%

Le site classé très sensible, d'une superficie de 2,9 hectares, est situé en France. En 2025, une étude plus poussée en interne des résultats sur le site identifié ont permis de statuer sur le fait que nous n'irons pas plus loin dans l'action autour de ce site pour le moment. Il est en effet situé dans une zone ne permettant pas le développement d'actions permettant de baisser le seuil de sensibilité.



7 - UTILISATION DES RESSOURCES ET ECONOMIE CIRCULAIRE



NOTRE POLITIQUE & NOS OBJECTIFS

La politique QSE & RSE du Groupe encadre les risques et les actions liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire, dans le cadre de la démarche « Prendre soin de la société ». Ces principes sont également relayés au sein de la chaîne de valeur via le code éthique et la charte d'achats responsables, qui intègre le respect des exigences environnementales locales.

Plusieurs impacts, risques et opportunités matériels ont été identifiés, notamment en matière de tri et de gestion des déchets, de fin de vie des machines, de pratiques d'économie circulaire et d'utilisation de l'acier. En réponse, le Groupe s'est fixé deux objectifs principaux.

Le premier vise à réduire l'impact environnemental de ses activités, en particulier à travers l'amélioration du tri et du suivi des déchets sur les sites de production et les filiales de distribution. En 2024, un travail de recensement des déchets produits par l'ensemble des entités a été engagé. Le bilan carbone réalisé la même année a par ailleurs mis en évidence le rôle significatif de l'acier dans la fabrication des machines, tant en volume qu'en émissions de CO₂.

Le second objectif consiste à allonger la durée de vie des produits en promouvant l'économie circulaire. À ce titre, le Groupe a réaffirmé en 2024 ses offres de reconditionnement, permettant de prolonger l'usage des machines ou de leur offrir une seconde vie. À ce stade, aucune autre action structurée n'est déployée, notamment au niveau de la chaîne de valeur.

NOS ENJEUX ET LES INDICATEURS DE SUIVI ASSOCIES (liés à la politique QSE&RSE du Groupe - Périmètre Groupe)

ENJEUX	SUJETS MATERIELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIFS	RÉSULTATS 2025	PAGE ASSOCIÉE
Utilisation de ressources	Impact de l'extraction des ressources nécessaire à la production des machines	Volume de machines reconditionnées	Maintenir un volume de machines reconditionnées à 400 machines par an	456	54 et 55

NOS ACTIONS 2025

Plusieurs offres liées à l'économie circulaire ont été lancées en 2025. Tout d'abord des offres concernant le reconditionnement des pièces détachées, notamment concernant les pièces électroniques, ou encore des pièces "abimées" qui sont proposées à la vente. De plus, afin de moins utiliser de ressources, des offres dans le cadre de maintenance de machines sont proposées à nos clients. Des tests sont effectués préalablement à des changements périodiques de pièces ou de matériels, afin de ne réaliser l'opération que si nécessaire.

En 2025, Haulotte a également renforcé son engagement face au changement climatique à travers une politique QSE&RSE structurée et pleinement déployée, soutenue par un dashboard de pilotage intégrant des indicateurs de suivi pour chacune des composantes de sa mission. Cette démarche permet un suivi régulier et mesurable des performances environnementales, sociales et de gouvernance.

Concernant les déchets, un outil dédié a été développé en 2025, conjointement avec toutes les entités pour quantifier avec détails et précisions comment sont traités l'ensemble des déchets du Groupe.

L'une de nos actions structurantes a été la formalisation et le déploiement de notre Code éthique, qui encadre nos pratiques responsables et intègre des engagements environnementaux portant sur l'utilisation raisonnée des ressources dans l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Toutes ces actions sont expliquées en détails dans les pages suivantes.

7.1. Nos actions et offres liées à l'économie circulaire

Afin de répondre aux nouveaux modes de consommation tournés vers l'économie circulaire, Haulotte a mis à disposition de ses clients plusieurs offres.

7.1.1. Machines d'occasions certifiées : RESTART BY HAULOTTE

Haulotte a mis en place un programme de reconditionnement dédié aux machines d'occasion de la marque. Le programme RESTART by Haulotte s'inscrit dans une démarche en faveur d'un développement plus durable : les nacelles d'occasion Haulotte sont rachetées puis revalorisées dans le RESTART CENTER, le premier centre de reconditionnement « constructeur » de nacelles d'occasion en Europe.

D'une superficie couverte de 3000m², il capitalise sur un outil industriel performant et le savoir-faire technique des équipes Haulotte pour prolonger la durée de vie des machines.

Ce programme est une réponse aux attentes économiques et écologiques. RESTART by Haulotte offre une alternative financièrement avantageuse, et un modèle économique plus vertueux. En effet, ce programme participe activement à l'action d'économie circulaire. En rachetant et remettant en état des machines d'occasion, Haulotte repense la durée de vie de ses machines et rallonge leur cycle de vie. Ce travail de reconditionnement s'accompagne d'une gestion plus responsable des ressources afin de diminuer la consommation globale d'énergie.

En 2025, ce sont plus de **150 machines** qui ont été reconditionnées, soit 30 machines de plus qu'en 2024.

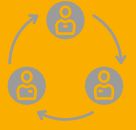
RESTART
by Haulotte



7.1.2. Reconditionnement des machines de nos clients : 2nd Life

Une activité dédiée à la seconde vie de machines, "Second Life", existe également au sein de notre offre. Ces solutions de reconditionnement prolongent la durée de vie des machines de nos clients. Il peut s'agir d'un simple renouvellement esthétique à la réparation et au remplacement de pièces majeures, voire à l'ajout de nouvelles technologies. Dans tous les cas, lors de ces opérations, Haulotte prend en compte toutes les dernières normes en termes de Sécurité pour les utilisateurs, mais aussi les dernières normes environnementales.

En Europe, ce sont ainsi plus de **300 machines** de nos clients qui ont vu leur durée de vie allongée par notre offre 2nd Life.



7.2. Recyclabilité des machines

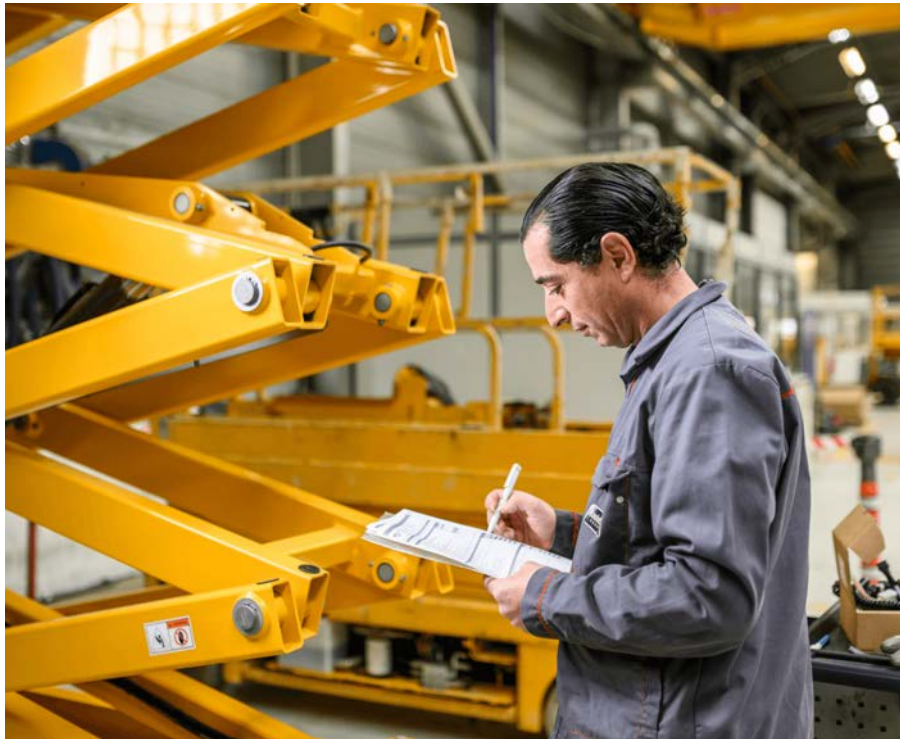
En 2022, Haulotte a commencé à réaliser une étude sur le cycle de vie de ses machines, et a calculé un taux de recyclabilité pour celles encore sur le marché.

La recyclabilité est le procédé de recyclage théorique, quelle que soit l'existence de filière(s) de recyclage. L'indice de recyclabilité associé est calculé uniquement en fonction de la typologie des matériaux et des étapes de traitement. Cet indice permet de connaître la capacité de recyclage maximale et prend en compte toutes les étapes de valorisation possibles en fonction de la norme ISO 16714 donnée pour les engins de terrassement.

Le taux de recyclabilité de nos machines est de **97%**.

Il s'agit d'une moyenne des taux de recyclabilité calculée sur 39 machines de notre gamme.

Ce chiffre est maintenant communiqué auprès des équipes R&D, et va permettre d'alimenter notre démarche d'éco-conception en cours de déploiement, notamment dans le cadre du développement de nouveaux produits et services.



7.3. Durabilité des machines

Les machines Haulotte sont conçues et testées pour garantir une durée de vie de 15 ans, conformément aux exigences les plus strictes du secteur des équipements d'élévation. Elles font l'objet de tests approfondis de résistance, de fatigue et de sécurité, réalisés dès la phase de conception et tout au long du cycle de développement.

Par ailleurs, des programmes de maintenance préventive et corrective structurés sont systématiquement établis, permettant d'assurer un fonctionnement optimal dans le temps, de réduire l'usure prématurée des composants et de limiter les remplacements anticipés. Ces programmes sont communiqués à nos clients et des accompagnements à leur réalisation sont systématiquement proposés.

Cette approche prolonge la durée d'utilisation des machines, diminue la consommation de ressources liées au renouvellement des équipements et contribue ainsi à une démarche de durabilité renforcée, en cohérence avec les objectifs de performance environnementale et de responsabilité industrielle fixés.

7.4. Durabilité des composants et pièces détachées

Le même principe est appliqué à nos composants et pièces détachées.

Des tests sont en cours en France concernant une offre de pièces reconditionnées. L'objectif est de tester l'appétence du marché pour ce genre d'offre et de préparer l'offre pièces aux futurs enjeux développement durable.

Haulotte a également lancé une offre USED PARTS, afin de proposer à nos clients des pièces neuves présentant un défaut esthétique mineur.

Enfin, afin de permettre de réaliser les opérations de maintenance et de changement des pièces uniquement si cela est nécessaire, le Groupe lance une offre comme le Haulotte CHAIN VISION. Cette offre vient tester l'utilisation des chaînes et des câbles des machines éligibles, et prolonge leur durée de vie et les certifie si les différents tests sont positifs. Haulotte réfléchit également à d'autres offres de ce type, notamment sur les vidanges des machines.



7.5. Ressources entrantes

Le groupe Haulotte utilise des pièces en acier pour la production de ses machines. La part d'acier étant importante dans nos machines (supérieur à 75% du poids total de la machine), il ne sera traité ici que de cette matière.

Comme vu dans notre bilan carbone, 9,02% de nos émissions de CO2 sont liées à l'achat de cette matière première en 2025.

EN TONNES (Périmètre Groupe)	2024	2025
Poids total d'acier utilisé	55 045	44 060
Dont acier recyclé *	16 513	13 218

* selon une étude de la world steel association, les aciers neufs contiennent en moyenne 30% d'acier recyclé

Nous avons retravaillé la méthodologie de calcul de nos achats d'acier, nos chiffres sont maintenant cohérents avec nos volumes de production annuels. La baisse entre 2024 et 2025 s'explique par la baisse de nos volumes de production.

Conjointement avec notre bilan carbone, une action a été menée en 2025 auprès de nos fournisseurs d'acier pour connaître avec précision la part d'acier recyclé dans ce que nous achetons, ainsi que les émissions de CO2 associées. Les résultats obtenus ne permettent pas encore d'utiliser les chiffres récupérés auprès de nos fournisseurs, ceux-ci devant d'abord être contrôlés avant prise en compte par Haulotte. Cette action continuera donc en 2026.

Les données présentées ici sont obtenues au travers du suivi réalisé par les équipes Achats sur les livraisons de matières premières. De plus, nous assumons l'hypothèse que notre part d'acier recyclé correspond à la part indiquée dans l'étude citée plus haut.

Aucune matière biologique n'est utilisée dans nos machines.



7.6. Gestion des déchets

Haulotte veille à maîtriser ses productions de déchets à tous les stades de son activité, aussi bien au niveau des sites de production que les hubs et filiales de distribution.

Nous distinguons 2 types de déchets :

- Les déchets Industriels Banals (DIB) qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères de par leurs similitudes de composition avec celles-ci. Ils ne sont ni inertes, ni dangereux. Ce sont par exemple des chutes, des rebuts, emballages et sont essentiellement composés de verre, de plastiques, de métaux, de caoutchouc, de textile, de papiers, de bois, de matières organiques animales ou végétales.
- Les Déchets Industriels Dangereux (DID - Huiles, produits chimiques divers, aérosols...) qui peuvent générer des nuisances pour l'homme et pour l'environnement en présentant une ou plusieurs propriétés de danger énumérées à l'annexe I du décret du 18 avril 2002. Ces propriétés justifient des précautions particulières et font l'objet d'un contrôle administratif renforcé.

Haulotte a instauré un mécanisme de suivi et de gestion des déchets, qui va dans le sens du développement du recyclage et de la valorisation. Ainsi, des registres déchets sont en place dans tous les sites français, sur tous les sites de production et sur les entités commerciales ayant une certification ISO 14 001.

En 2024, un exercice de recensement des déchets produits dans les entités du groupe a été réalisé. Toutes les entités ont répondu à un questionnaire pour connaître tous les types de déchets produits, pour savoir si ces déchets étaient triés et traités, et quel type de traitement était réalisé. Un outil dédié a été développé en 2025 pour quantifier avec détails et précisions comment sont traités l'ensemble des déchets du groupe. Des définitions ont été créées pour désigner les déchets de la même manière dans tous les pays. Les équipes concernées ont été formées. L'outil est maintenant approprié par les entités concernées et nous permettra en 2026 d'avoir un périmètre de consolidation plus précis. Mais nous avons comme en 2024 récupéré les données globales pour le Groupe, sans détails de valorisation et/ou de recyclage, les travaux expliqués ci-dessus et démarrés en 2025 n'étant pas encore terminés.

EN TONNES (périmètre Groupe)	2024	2025
Total des déchets produits	5 304	2 553
Total des déchets non recyclés	1 160	1 461
% de déchets non recyclés	22%	57%

Nous avons récupéré de meilleures données en 2025, notamment dans les filiales hors de l'Union européenne. Les données de déchets non recyclés ont ainsi augmenté. Nous devons affiner encore plus les chiffres, notamment sur la partie déchets non-recyclés, pour mettre en place des actions de recyclage. En revanche, notre volume global de déchets a nettement diminué, lié à notre volume de production en baisse en 2025. Ce qui explique que notre pourcentage de déchets non recyclés a augmenté en 2025.

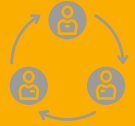
Le tableau ci-après présente les chiffres uniquement sur le périmètre français.

EN TONNES (périmètre France)	2024	2025
Total Déchets Dangereux (DD)	191	106
Dont valorisés	163	96
<i>Préparation en vue du réemploi</i>	13	0
<i>Recyclage</i>	121	13
<i>Autre valorisation</i>	29	82
Dont éliminés	27	10
<i>Incinération</i>	Non connu	0
<i>Mise en décharge</i>	Non connu	3
<i>Autre élimination</i>	27	7
TOTAL DÉCHETS NON DANGEREUX (DND)	1 726	808
Dont valorisés	1 654	782
<i>Préparation en vue du réemploi</i>	193	113
<i>Recyclage</i>	899	243
<i>Autre valorisation</i>	562	427
Dont éliminés	72	26
<i>Incinération</i>	Non connu	0
<i>Mise en décharge</i>	Non connu	22
<i>Autre élimination</i>	72	4
TONNAGE TOTAL DE DÉCHETS GÉNÉRÉS	1 916	914
TONNAGE TOTAL DE DÉCHETS NON-RECYCLÉS	896	658
Part de déchets non recyclés	46,76%	28%

Le volume total de déchets niveau France a nettement diminué en 2025, principalement lié à la baisse de la production de machines. En proportion, le pourcentage de déchets non-recyclés a moins baissé en 2025. Ce qui explique que la part globale de déchets non recyclés est en baisse également. Cela est notamment dû aux actions menées sur site pour augmenter le tri des déchets et le travail mené avec les entreprises de traitement des déchets pour améliorer le recyclage.

Nous ne sommes pas concernés par d'autres opérations d'élimination et nous n'avons pas de renseignements sur les opérations d'enfouissement. De plus, nous n'avons pas de déchets radioactifs.

Nous ne publierons pas d'objectifs sur les déchets pour l'année 2025.



TAXONOMIE

1 - CONTEXTE

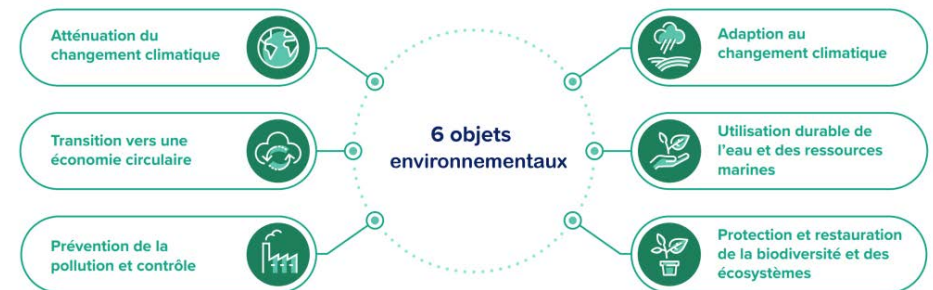
Le 22 juin 2020, le règlement taxonomie (UE) 2020/852 a été publié au Journal Officiel de la Commission Européenne. Ce règlement introduit une nouvelle norme de déclaration extra financière dans l'objectif de favoriser les investissements durables

Ce règlement a été complété par des textes complémentaires et des FAQ que nous avons pris en considération pour la publication des résultats de la taxonomie : Règlement (UE) 2021/2139, définissant les critères d'examen technique pour les activités sous les objectifs climatiques, Règlement (UE) 2023/2485, amendant le règlement (UE) 2021/2139, Règlement (UE) 2023/2486, règlement délégué environnement, FAQs de décembre 2022 publiées au JO fin 2023, de juin 2023 et de décembre 2023; FAQs de novembre 2024.

2 - OBJECTIFS DE LA TAXONOMIE

La taxonomie européenne a pour but d'identifier les activités économiques d'une entreprise considérées comme durables sur le plan environnemental. Elle vise à réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables, à intégrer la durabilité dans la gestion des risques et à favoriser la transparence du reporting des entreprises. Le règlement dispose que seules les activités économiques qui contribuent à l'un des six objectifs environnementaux qu'il énonce peuvent être considérés comme durables.

Ces objectifs sont listés ci-après :



3 - PROCESSUS D'ÉLABORATION DU REPORTING DE LA TAXONOMIE

Les différentes phases suivies par le groupe dans la réalisation de son reporting taxonomie sont décrites ci après :



4 - IDENTIFICATION DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Une activité économique est considérée comme éligible à la taxonomie si elle est décrite dans les actes délégués relatifs aux six objectifs environnementaux.

Le groupe Haulotte a analysé toutes ses activités au regard de la réglementation taxonomie. Cette analyse a été menée conjointement par les directions du développement durable et de la finance, soutenues par les opérations. Nous avons ainsi identifié comme éligibles et répondant aux objectifs environnementaux les activités suivantes :

Description de l'activité	Objectif 1 : Atténuation du changement climatique		Objectif 2 : Adaptation au changement climatique		Objectif 4 : Transition vers une économie circulaire	
	Activité décrite dans les actes délégués de la taxonomie	Indicateurs reportés	Activité décrite dans les actes délégués de la taxonomie	Indicateurs reportés	Activité décrite dans les actes délégués de la taxonomie	Indicateurs reportés
Gamme électrique	3,6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CA OPEX CAPEX	3,6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CA OPEX CAPEX	/	/

La décarbonation des flottes et infrastructures de transport peut clairement jouer un rôle central dans l'atténuation du changement climatique. Il convient de cibler la réduction des principales sources d'émissions en tenant compte de la nécessité de se réorienter vers des modes de transports moins polluants et de créer des infrastructures permettant une mobilité propre.

Ainsi, l'ensemble de la gamme électrique développée et commercialisée par le Groupe permet une réduction des gaz à effet de serre, dans la mesure où les choix techniques sont portés sur des motorisations à énergie non fossile.

Nous rattachons cette activité à l'activité économique éligible 3.6 « Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone ». En effet, la description de l'activité 3.6 de l'annexe I de l'acte délégué sur le climat ne contient pas de définition claire de l'expression « technologie de fabrication à faible intensité de carbone » et est donc ouverte à l'interprétation. En l'absence d'une définition, Haulotte a défini cette expression en faisant référence à la fabrication de machines électriques comme étant éligibles à la taxonomie pour l'activité 3.6 de l'annexe I de l'art. 8 de l'acte délégué.

Description de l'activité	Objectif 1 : Atténuation du changement climatique		Objectif 2 : Adaptation au changement climatique		Objectif 4 : Transition vers une économie circulaire	
	Activité décrite dans les actes délégués de la taxonomie	Indicateurs reportés	Activité décrite dans les actes délégués de la taxonomie	Indicateurs reportés	Activité décrite dans les actes délégués de la taxonomie	Indicateurs reportés
Solution télématique SHERPAL	3,6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CA OPEX CAPEX	3,6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CA OPEX CAPEX	/	/

La solution télématique « Sherpal » est également rattachée à l'activité économique éligible 3.6 « Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone ». SHERPAL propose une vigilance accrue sur les opérations de maintenance, permettant ainsi un meilleur contrôle des émissions de gaz à effet de serre (problématiques de filtres par exemple) et permet l'optimisation du renouvellement des pièces et contribuant ainsi à allonger la durée de vie des machines (complément d'informations en page 41).

	Objectif 1 : Atténuation du changement climatique		Objectif 2 : Adaptation au changement climatique		Objectif 4 : Transition vers une économie circulaire	
	Activité décrite dans les actes délégués de la taxonomie	Indicateurs reportés	Activité décrite dans les actes délégués de la taxonomie	Indicateurs reportés	Activité décrite dans les actes délégués de la taxonomie	Indicateurs reportés
Activités liées à l'économie circulaire (2nd Life, 2nd Hand, Restart Center)	/	/	/	/	5.1 Réparation, remise en état et remanufacturation	CA

Le Groupe propose des activités répondant à un des quatre nouveaux objectifs, telles que le " 2nd life ", le reconditionnement des machines et les ventes de matériels d'occasion qui permettent un allongement de la durée de vie des machines (description des activités en pages 43). Au titre de l'exercice 2023, ces activités (« 2nd Life » et « Occasions ») sont identifiées comme éligibles au quatrième objectif "économie circulaire". Nous les rattachons à l'activité économique éligible 5.1 « Réparation, remise en état et remanufacturation ».

Pour les activités décrites dans notre modèle d'affaires, autres que celles citées précédemment, et au regard de la réglementation et de notre analyse, elles ne sont pas éligibles à la taxonomie.

5 - Analyse de l'alignement des activités éligibles

Une activité est considérée comme alignée à la taxonomie lorsqu'elle est éligible et qu'elle remplit les trois conditions suivantes :

- elle apporte une contribution substantielle à l'atteinte d'au moins un des six objectifs environnementaux ;
- elle ne cause aucun préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux, principe du DNSH « Do No Significant Harm » ;
- elle respecte les garanties minimales.

Cette analyse a montré qu'aucune de nos activités n'était alignée à la taxonomie du fait du non-respect du DNSH pollution.

5.1. Contribution substantielle

Concernant les contributions substantielles, après avoir identifié quelles activités du Groupe étaient éligibles à la taxonomie, les vérifications de respect des critères de contribution substantielle ont été réalisées pour chaque activité éligible, comme décrit dans les actes délégués de la taxonomie.

Certaines activités contribuent à la fois aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

CCM 3.6 autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone :

Le critère est validé lorsqu'il est possible de démontrer que les technologies de fabrication présentent des réductions substantielles des émissions de carbone au cours de leur cycle de vie par rapport aux technologies/produits/solutions alternatifs les plus performants sur le marché. Ainsi, Haulotte a évalué les émissions CO2 de ses machines électriques en les comparant à leur équivalent thermique. A date, les évaluations menées ont pu confirmer une contribution jugée substantielle des produits électriques fabriqués par le groupe.

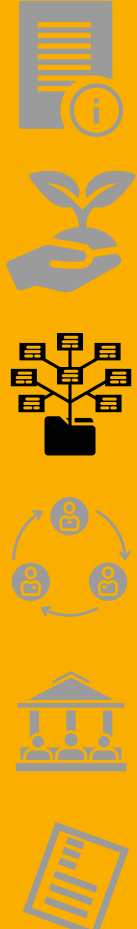
CE 5.1 Réparation, remise en état et remanufacturation :

Les activités " 2nd Life " et Restart Center permettent d'allonger les durées de vie des machines selon les niveaux de reconditionnement choisis par les clients (2nd Life) ou dépendant de l'état initial de la machine (Restart Center). Les machines remises en état sont accompagnées d'un certificat de conformité qui attestent qu'elles sont conformes à la réglementation applicable après opérations. Les machines sont également accompagnées d'un contrat de vente précisant les conditions de garanties et de responsabilités. Concernant les déchets, le groupe est certifié ISO 14001 et a, de ce fait, des contrôles réguliers du respect des règles applicables en termes de gestion des déchets. Des prestataires spécialisés sont sélectionnés pour la prise en charge de nos déchets et des contrôles des autorisations sont réalisées fréquemment. Chaque entité française du groupe dispose d'un registre complet des déchets, précisant le traitement de chaque déchet et les filières de traitement associées. Pour les autres entités du groupe, le traitement se fait dans le strict respect des réglementations locales applicables. Ces éléments nous permettent de confirmer une contribution substantielle de ces activités liées à l'économie circulaire.

5.2. Vérification des "DO NOT SIGNIFICANT HARM" (DNSH)

Les critères DNSH ont été analysés afin de confirmer que les activités qui contribuent substantiellement ne portent aucun préjudice pour les autres objectifs environnementaux.

DNSH	Description des démarches de vérification
Atténuation au changement climatique	Pour se conformer à ces critères DNSH, la réglementation précise que lorsque l'activité implique la production sur site de chaleur/froid ou la cogénération, y compris d'électricité, les émissions directes de GES de l'activité doivent être inférieures à 270 gCO2eq/kWh. Le Groupe ne peut pas encore prouver le respect de ce DNSH, le recensement au niveau de toutes les entités n'étant pas encore réalisé. Nous ne sommes donc pas en mesure d'aligner nos activités.
Adaptation au changement climatique	<p>Une évaluation des risques, incluant les risques physiques et climatiques, ainsi que différents risques ESG a été réalisée au niveau groupe. Des analyses environnementales sont menées sur nos sites, en lien avec la certification ISO 14001, et incluent l'analyse des impacts de nos activités sur le milieu extérieur, mais également les impacts du milieu environnant sur nos sites et nos activités. Ainsi, des plateformes comme Géorisques, Think Hazard ou Google Maps sont utilisées lors des analyses environnementales pour identifier les risques technologiques et naturels environnants. Des actions sont inscrites et planifiées si nécessaires pour les sites concernés, et des revues régulières sont réalisées par un organisme extérieur.</p> <p>Il est également utilisé les plans d'adaptation des différentes municipalités dans lesquelles sont implantés nos entités, quand ces plans existent. Par exemple, la région Auvergne-Rhône-Alpes a transposé le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-II) et met en place un plan d'actions pour promouvoir des méthodes de gestion des risques alternatifs, accompagner des stratégies intégrées d'adaptation au changement climatique et promouvoir des partenariats structurants à l'échelle du territoire. L'évaluation de la vulnérabilité des activités est ainsi co-construite avec le comité d'audit interne, le comité interne RSE, les équipes QSE, avec tous les outils à disposition. Le support des prestataires d'assurance est également utilisé. Ainsi les assureurs nous ont fourni leur analyse des risques physiques et climatiques de l'ensemble de nos entités. Cette analyse est menée sur les risques liés au vent, aux inondations, aux tremblements de terre et à la grêle</p> <p>L'analyse de risque n'a pas fait ressortir de risques majeurs. A ce jour, aucun site n'a développé de plan d'adaptation lié à un risque majeur identifié, hormis les plans de continuité de l'activité déjà définis. En ce sens, Haulotte considère qu'il satisfait au critère du DNSH.</p>
Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	<p>Les activités du groupe ayant un impact sur la consommation en eau sont les lignes peinture et le nettoyage des machines. Cet impact est limité dans le cadre des activités principales d'Haulotte. Les installations de production présentes en France ont fait l'objet d'une étude d'impact environnemental, incluant une étude sur l'eau. Des mesures spécifiques ont été mises en place, en lien avec les autorités locales, et un suivi régulier est réalisé comme exigé par les arrêtés préfectoraux. Pour les installations hors France, Haulotte a des permis d'exploitation valides conformément aux lois et réglementations locales en vigueur. Les sites de production du groupe sont tous certifiés ISO 14001, justifiant de l'absence d'impact significatif des activités sur l'eau dans les analyses environnementales des sites. Une analyse des risques eau a été menée sur l'ensemble des entités du groupe. Cette analyse montre qu'aucun site n'est à risque élevé ou extrêmement élevé. Haulotte suit également les consommations en eau afin d'en limiter la consommation au maximum.</p> <p>Nous considérons que des actions ont été mises en oeuvre, les leviers nécessaires ont été activés et Haulotte considère qu'il satisfait au critère du DNSH.</p>
Transition vers une économie circulaire	<p>Le groupe est certifié ISO 14001 et a, de ce fait, des contrôles réguliers du respect des règles applicables en termes de gestion des déchets sont réalisés. Des prestataires spécialisés sont sélectionnés pour la prise en charge de nos déchets et des contrôles des autorisations sont réalisés fréquemment. Chaque entité dispose d'un registre complet des déchets, précisant le traitement de chaque déchet et les filières de traitement associées. Le traitement se fait dans le strict respect des réglementations locales applicables</p> <p>De ce fait, le Groupe considère satisfait au critère du DNSH.</p>
Prévention et réduction de la pollution	<p>De part sa certification ISO 14001, Haulotte réalise une veille réglementaire sur les textes locaux en vigueur en matière de risque de pollution et met en oeuvre un suivi permanent pour réduire et limiter son impact. Les critères DNSH pour l'objectif de prévention et de dépollution exigent que l'activité ne conduise pas à la fabrication, à la mise sur le marché ou à l'utilisation de substances spécifiques telles que précisées par l'annexe C de l'acte délégué climat. Haulotte a mis en place une charte des achats responsables et un processus spécifique de validation des fournisseurs et des achats prenant en compte notamment la réglementation REACH. Ce processus permet d'informer les fournisseurs de la réglementation applicable en matière de gestion des matières dangereuses et d'obtenir leur engagement de supprimer l'usage des substances les plus sensibles. En interne, un suivi des substances préoccupantes est en place sur la base des informations mises à disposition par les fournisseurs. De plus, un processus d'introduction de nouveaux produits est en place dans le groupe et permet d'identifier, avant toute utilisation, si une substance préoccupante est susceptible d'être introduite. Ce processus est suivi par les équipes QSE du groupe.</p> <p>Nous ne sommes pas en mesure d'aligner nos activités du fait de la complexité de prouver le respect de ce DNSH. Nous réfléchissons actuellement à un plan d'actions pour le faire.</p>
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	<p>L'annexe D exige qu'une étude d'impact sur l'environnement ou un examen préalable soient réalisés. Dès lors que la législation l'exigeait, les installations de production situées dans l'UE ont fait l'objet d'une évaluation de leur impact sur l'environnement ayant abouti à leur autorisation d'exploiter. Les sites de production d'Haulotte sont implantés dans des zones industrielles planifiées, en accord avec les autorités locales, en considérant la compatibilité de l'activité avec les enjeux écosystémiques environnants. Les sites et le groupe s'assurent en retour du respect de la réglementation sur la biodiversité, et assure un suivi sur les sujets identifiés lors des dépôts de permis de construire des installations et dans les arrêtés préfectoraux des sites si existant, en particulier pour les espèces invasives.</p> <p>De plus, une étude des implantations de nos sites a été réalisée. et un site est identifié comme très sensible. Un plan d'actions est actuellement en cours de définition. Le fait d'avoir réalisé cette étude nous permet de considérer que le Groupe satisfait aux critères du DNSH.</p>



5.3. Respect des garanties minimales

Haulotte soutient les plus hauts standards des droits humains dans la conduite de ses opérations.

Les différentes normes, référentiels et politiques auxquels le groupe adhère sont décrits tout au long de ce rapport. (politique QSE/RSE, code éthique, charte des achats responsables, processus de diligence raisonnable...)

Les politiques et les procédures traitant de l'anti-corruption sont décrites à partir de la page 100.

S'agissant de la relation avec nos fournisseurs, les politiques et procédures en place sont décrites à partir de la page 100.

Tel qu'indiqué dans son code éthique et son code de conduite, le groupe Haulotte suit le principe de concurrence loyale, et s'interdit les ententes ou comportements qui pourraient être qualifiés de pratiques anticoncurrentielles. Les collaborateurs sont sensibilisés à ces sujets, notamment via la formation sur le code de conduite, décrit en page 105.

Et enfin, aucune condamnation liée à ces 4 thèmes n'a été recensée au cours de l'exercice 2025.

6 - RÉSULTATS DU REPORTING TAXONOMIE

Le dénominateur pour le chiffre d'affaires correspond au chiffre d'affaires du groupe à fin décembre 2025, tel que présenté dans les états financiers consolidés.

Le dénominateur pour les CapEx correspond aux dépenses d'investissement capitalisées au bilan ainsi que les locations longues durées. Cela inclut entre autres, l'augmentation des droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16) et l'augmentation des actifs corporels.

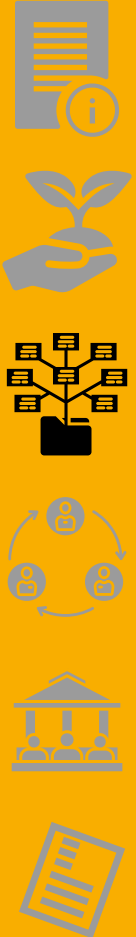
Le dénominateur pour les OpEx correspond à la somme des frais de recherche et développement détaillés dans les annexes consolidées, les frais de rénovation du bâtiment ainsi que les frais de maintenance et de réparation, et, les contrats de locations à court terme. L'analyse de ces OPEX a conduit à considérer le montant analysé comme non significatif au regard des seuils de matérialité du Groupe, le ratio "dénominateur OpEx Taxonomie" sur "OpEx totaux Groupe" étant inférieur à 5%, ce qui, combiné au fait que les activités du Groupe ne sont pas éligibles, amène le Groupe à utiliser la dérogation prévue de ne pas calculer plus en détail l'indicateur OpEx Taxonomie.

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON

ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON



Les tableaux ci-dessous présentent les résultats pour l'année 2025

	Total	Part d'activités éligibles à la taxinomie	Activités alignées sur la taxinomie	Part d'activités alignées sur la taxinomie	Ventilation par objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie						Part d'activités habilitantes	Part d'activités transitoires	Activités non évaluées considérées comme non significatives	Activités alignées sur la taxinomie au cours de l'exercice précédent (N - 1)	Part d'activités alignées sur la taxinomie au cours de l'exercice précédent (N - 1)
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité					
					%	%	%	%	%	%					
Chiffre d'affaires	510 708	43%	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0	0%	
CapEx	15 825	7%	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0	0%	
OpEx	20 636	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Part du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxinomie ou alignées sur la taxinomie - Informations pour l'année 2025

Activités économiques	Code	ICP éligible à la taxinomie (part du CA éligible à la taxinomie)	ICP aligné sur la taxinomie (Part sur le chiffre d'Affaires)	ICP aligné sur la taxinomie (part sur le chiffre d'affaires)	Objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie						Activité habilitante	Activité transitoire	Part de la taxinomie alignée par rapport à la taxinomie éligible	
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité				
					%	k€	%	%	%	%				%
Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CCM 3.6	41%	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	E		0%
Réparation, remise en état et remanufacturing	CE 5.1	2%	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	E		0%
Somme des alignements par objectif		43%	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	E		0%
ICP total (CA)			0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Détails de la part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxinomie ou alignées sur la taxinomie - Informations pour l'année 2025

Activités économiques	Code	ICP éligible à la taxinomie (part des CapEx éligible à la taxinomie)	ICP aligné sur la taxinomie (Part sur les CAPEX)	ICP aligné sur la taxinomie (part sur les CapEx)	Objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie						Activité habilitante	Activité transitoire	Part de la taxinomie alignée par rapport à la taxinomie éligible	
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité				
					%	k€	%	%	%	%				%
Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	CCM 3.6	7%	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	E		0%
Somme des alignements par objectif		7%	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	E		0%
ICP total (CapEx)			0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Détails de la part des CapEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxinomie ou alignées sur la taxinomie - Informations pour l'année 2025





INFORMATIONS SOCIALES

Haulotte intègre une démarche sociale ambitieuse dans sa stratégie de durabilité, plaçant le bien-être, la sécurité et le développement de ses collaborateurs au cœur de ses engagements. L'entreprise veille à garantir des conditions de travail sécurisées en renforçant les mesures de prévention des risques et en promouvant une culture de la sécurité à tous les niveaux. Elle encourage également le développement des compétences par des formations adaptées, permettant à chacun d'évoluer professionnellement.

Par ailleurs, Haulotte s'engage en faveur de la diversité et de l'inclusion, en luttant contre les discriminations et en favorisant l'égalité des chances. L'entreprise met aussi un point d'honneur à établir des relations éthiques et responsables avec l'ensemble de ses partenaires et parties prenantes.

À travers ces initiatives, Haulotte affirme son ambition de bâtir un environnement de travail solidaire, respectueux et durable.

SOMMAIRE

1. IMPACTS, RISQUES & OPPORTUNITÉS SIGNIFICATIFS	66
2. PRENDRE SOIN DES COLLABORATEURS	68
3. NOTRE POLITIQUE DÉDIÉE AUX RESSOURCES HUMAINES & DROITS HUMAINS	69
4. LE PROGRAMME LET'S DARE ET LA MESURE DE L'ENGAGEMENT	70
5. NOTRE CHARTE : MODÈLE DE RESPONSABILISATION ET DE COLLABORATION	71
6. LE BAROMÈTRE 360 - OUTIL DE DÉVELOPPEMENT MANAGÉRIAL	73
7. EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	74
8. TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR	87
9. CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX	89

1 - IMPACTS, RISQUES & OPPORTUNITÉS SIGNIFICATIFS

CAPITAL HUMAIN			
<i>Sécurité de l'emploi et salaires adéquats (S1)</i>			
Impact sur l'emploi des collaborateurs L'implantation multiple du groupe engendre également des impacts sur les activités des sites, étant donné les situations géopolitiques actuelles dans certains pays. Haulotte doit également veiller à bien anticiper les fluctuations d'activités pour pouvoir garantir un maintien dans l'emploi acceptable.	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risque de turnover des collaborateurs De par ses multiples implantations, le groupe doit veiller à ce que ses collaborateurs aient un environnement de travail ainsi qu'un salaire adéquat, en lien avec les références locales des pays.	Type : risque financier		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Dialogue social (S1)</i>			
Manque d'intégration et de représentation du personnel Haulotte exerce ses activités clés dans des pays dotés de législation stricte en matière de droits du travail. Ces législations offrent des garanties solides en ce qui concerne la négociation collective et Haulotte doit surveiller cet impact en cas de non-représentation des collaborateurs.	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

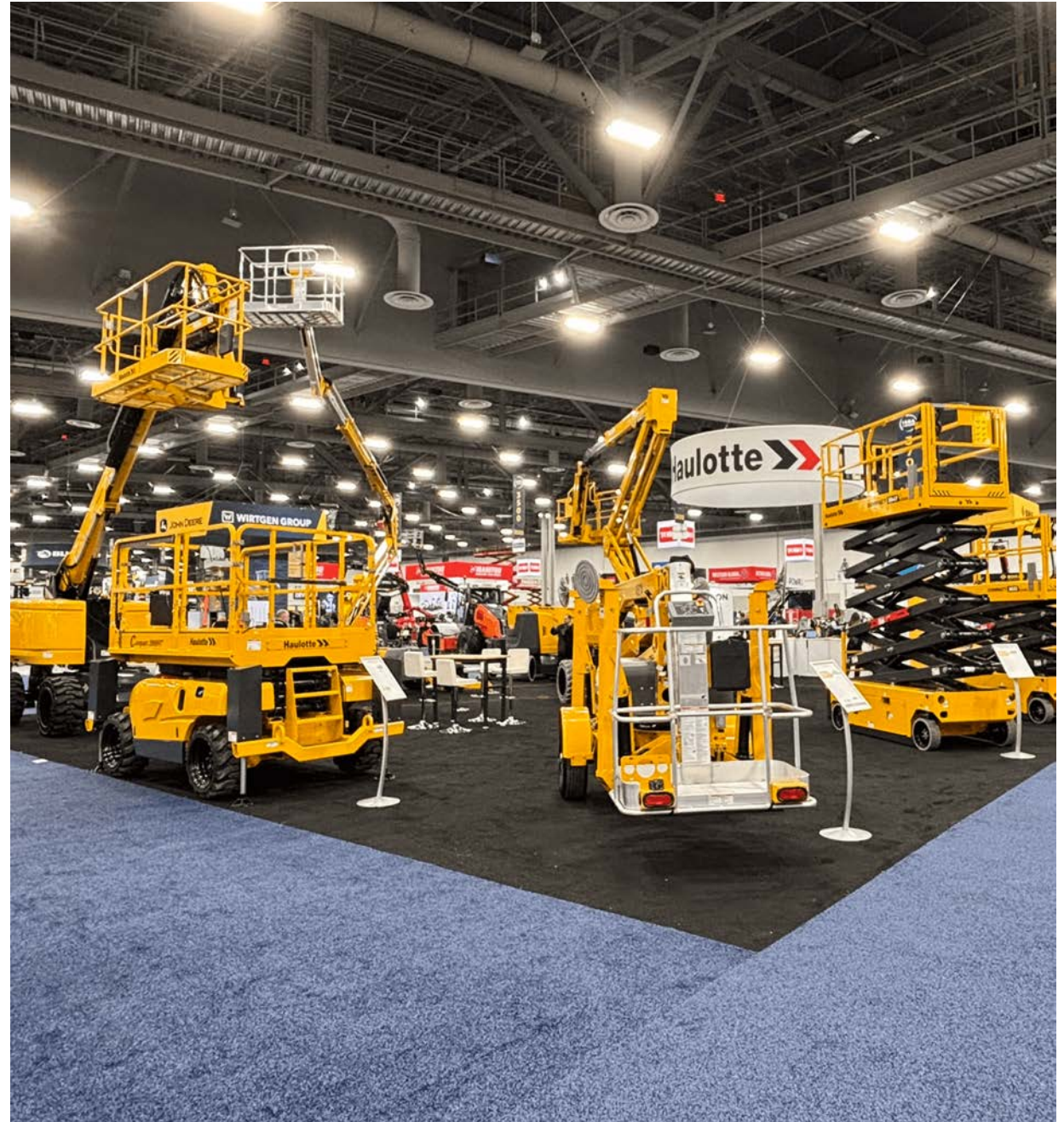
<i>Santé et Sécurité au Travail (S1)</i>			
Impact sur la santé et la sécurité des collaborateurs lors des opérations De part ses sites de production, et son activité itinérante chez les clients, l'entreprise est exposée aux risques liés à la santé et à la sécurité. En effet, des conditions de travail difficiles, des mesures de prévention inefficaces et nos activités cycliques pourraient engendrer un impact significatif sur nos collaborateurs, mais également les populations intérimaires.	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risque financier lié à la santé et à la sécurité des collaborateurs Risque de hausse des montants dus aux assurances (taux de cotisation) dans le cas où l'entreprise n'a pas pris des mesures efficaces pour prévenir les risques professionnels, voire application de charges supplémentaires en cas d'augmentation des maladies professionnelles ou accidents du travail graves.	Type : risque financier		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Formation et développement des compétences (S1)</i>			
Problème de performance et de satisfaction des collaborateurs en cas de formation inadéquate ou inefficace L'absence de possibilité de développement de compétences et de formations peut entraîner une perte d'employabilité et un désengagement pour certains collaborateurs.	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

DIVERSITÉ, INCLUSION ET HANDICAP			
<i>Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap (S1)</i>			
Non-atteinte des quotas de personnes en situation de handicap Risque réglementaire de ne pas atteindre les quotas d'emploi de personnes en situation de handicap dans la population active. Une amende doit être payée si cette proportion n'est pas respectée.	Type : risque financier		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Diversité et inclusion (S1)</i>			
Diversité au sein des équipes L'existence de biais concernant le recrutement, la rémunération, et l'évolution professionnelle, peut entraîner un manque de diversité au sein des équipes. Cela peut limiter l'inclusion et la collaboration. De plus, le manque de communication au sujet du handicap peut entraîner une difficulté pour ses personnes à s'exprimer sur leur situation et créer un mal-être au travail.	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
RESPECT DES DROITS HUMAINS POUR LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR			
<i>Santé et Sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur (S2)</i>			
Non-respect de lois et de réglementations sur notre chaîne de valeur Il existe un risque d'éventuelles violations des lois et réglementations en matière de droits de l'homme par nos travailleurs de la chaîne de valeur. Les risques de réputation peuvent découler de cas de travail forcé, de travail des enfants ou de toute activité illégale associée à des violations des droits de l'homme.	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur		
	Amont	Activité propre	Aval
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horizon temporel			
Court terme	Moyen terme	Long terme	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



SOCIAL

<p>Accompagnement des travailleurs de la chaîne de valeur</p> <p>Le groupe a mis en place plusieurs actions pour surveiller le respect de la santé et de la sécurité par les travailleurs de la chaîne de valeur, et travailler à améliorer les situations rencontrées continuellement avec les différents acteurs concernés</p>	<p>Type : impact positif</p> <p>Chaîne de valeur</p> <p>Amont Activité propre Aval</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Horizon temporel</p> <p>Court terme Moyen terme Long terme</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>
<p>CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX</p>	
<p><i>Sécurité des consommateurs et des utilisateurs finaux (S4)</i></p>	
<p>Sécurité des utilisateurs lors de l'utilisation de nos machines</p> <p>Le travail en hauteur est un risque important dans le monde du travail. Les machines et les services proposés par Haulotte renforcent, de par leur nature, la sécurité des utilisateurs en situation de travail en hauteur. Mais l'impact est présent en cas de mauvaise utilisation de nos machines</p>	<p>Type : impact négatif</p> <p>Chaîne de valeur</p> <p>Amont Activité propre Aval</p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Horizon temporel</p> <p>Court terme Moyen terme Long terme</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>
<p>Protection de la vie privée des utilisateurs de nos solutions</p> <p>Risque de cyber-attaques et de fuites des données internes pouvant entraîner des coûts supplémentaires et un ralentissement de l'activité</p>	<p>Type : risque financier</p> <p>Chaîne de valeur</p> <p>Amont Activité propre Aval</p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Horizon temporel</p> <p>Court terme Moyen terme Long terme</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>
<p>Sécurité des utilisateurs lors de l'utilisation de nos machines</p> <p>Face aux exigences de plus en plus importantes en matière de sécurité des produits, des usages et en réglementation, le savoir-faire et la notoriété de la marque Haulotte porté par son ADN sécurité permet un renforcement des parts de marché</p>	<p>Type : opportunité</p> <p>Chaîne de valeur</p> <p>Amont Activité propre Aval</p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Horizon temporel</p> <p>Court terme Moyen terme Long terme</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>



2 - PRENDRE SOIN DES COLLABORATEURS

La mission du Groupe est au coeur de sa politique QSE/RSE. Elle reprend également les 3 composantes de la mission. Chacune de ces composantes correspond aux différents piliers de la démarche RSE du Groupe.

PRENDRE SOIN DES COLLABORATEURS correspond à la partie SOCIALE de la démarche.




2.1. Politique

Chez Haulotte, la durabilité commence par l'attention portée aux femmes et aux hommes qui font vivre l'entreprise. Notre ambition est de créer un environnement où chacun peut évoluer sereinement, se sentir soutenu et trouver les conditions favorables à l'expression de son potentiel.

Cette vision s'appuie sur une conviction forte : lorsque les collaborateurs disposent d'un cadre de travail sûr, stimulant et respectueux, ils peuvent contribuer pleinement à la dynamique collective et à la performance durable de l'entreprise.

C'est pourquoi nous avons structuré notre démarche autour de plusieurs axes complémentaires :

COLLABORATEURS

-  Développer les talents de nos collaborateurs
-  Assurer la Santé, la Sécurité et le bien-être au travail
-  Attirer et fidéliser les talents

À travers cette approche globale, Haulotte affirme sa volonté de bâtir un cadre de travail durable, où les initiatives individuelles trouvent leur place, où l'esprit collectif est encouragé, et où chaque collaborateur peut contribuer activement à notre réussite commune.

Cette dynamique, façonnée par nos équipes, reflète notre engagement profond : prendre soin des personnes tout en construisant un avenir responsable et durable.

2.2. Objectifs

Pour chaque composante de la mission, le Groupe a défini un indicateur qui lui permet de s'assurer que la mission est atteinte

Dans le cadre de la partie SOCIALE, l'indicateur doit permettre de s'assurer que Haulotte prend effectivement SOIN DES COLLABORATEURS.

MISSION	INDICATEUR PRINCIPAL	OBJECTIF 2028	RÉSULTAT 2023	RÉSULTAT 2024	RÉSULTAT 2025
PRENDRE SOIN DES COLLABORATEURS	TAUX D'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS	65%	Non mesuré	Non mesuré	En cours

A partir de 2026, en plus de l'engagement survey tous les 3 ans, une enquête annuelle sera réalisée pour mesurer le taux d'engagement. Cet indicateur sera mesuré au travers de plusieurs questions sélectionnées par le service RH et symbolisant l'engagement des collaborateurs.

D'autres indicateurs et leurs objectifs associés concourent également à l'atteinte de notre mission.

Ils sont expliqués en en-tête de chacun des enjeux du groupe

2.3. Actions

Principales actions 2025

- ▶ Rédaction d'une Politique des droits Humains, qui fait partie intégrante du nouveau Code Ethique du Groupe (p. 69)
- ▶ Lancement d'un baromètre 360, afin de mesurer l'appropriation par les managers des différents dispositifs mis en place (p.73)
- ▶ Un nouvel accord sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels signés en 2025 avec le lancement d'un "pass compétences" (p.77)
- ▶ Mise en avant des mobilités internes et des évolutions professionnelles (p.84)

Autres actions

Les autres actions sont détaillées dans la partie dédiée de chaque chapitre.

3 - NOTRE POLITIQUE DÉDIÉE AUX RESSOURCES HUMAINES & DROITS HUMAINS

Elle s'adresse à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Haulotte, avec une responsabilité particulière confiée aux dirigeants, managers et équipes Ressources Humaines, qui en sont les premiers relais et garants. Elle constitue un socle commun de référence, partagé par tous, indépendamment des métiers, des pays ou des cultures.

Concrètement, cette politique permet :

- d'encadrer les pratiques RH autour de principes clairs :
 - non-discrimination,
 - lutte contre le harcèlement,
 - interdiction du travail forcé et du travail des enfants,
 - dialogue social,
 - diversité et inclusion;
- de garantir la santé, la sécurité et le bien-être au travail comme exigences non négociables ;
- d'assurer une rémunération équitable, des conditions de travail responsables et un développement professionnel accessible à chacun ;
- d'offrir des mécanismes d'alerte sécurisés, protégeant les lanceurs d'alerte et favorisant une culture de transparence et de confiance.

Ainsi, cette politique des droits humains constitue un outil structurant de la stratégie de durabilité 2025 d'Haulotte, renforçant la cohérence entre valeurs, pratiques managériales et performance globale, au service des collaborateurs.

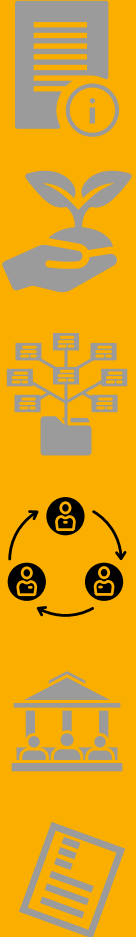
Au-delà des collaborateurs du Groupe, cette politique s'adresse également à l'ensemble des parties prenantes de Haulotte – partenaires commerciaux, fournisseurs, clients, investisseurs et plus largement tout acteur en lien avec le Groupe. Inscrite dans le Code Éthique de Haulotte, elle traduit les standards sociaux et humains que le Groupe s'engage à respecter et à promouvoir dans l'ensemble de sa chaîne de valeur. Elle constitue ainsi un cadre de référence partagé, favorisant des relations responsables, transparentes et durables, fondées sur le respect des droits humains, l'intégrité et la confiance mutuelle.

Ce document est accessible sur le site internet du Groupe.



Dans le cadre de sa démarche de durabilité et de sa mission de « **Prendre soin des personnes** », le Groupe Haulotte a formalisé une politique des Droits Humains associée à son Code Éthique. Ce document a pour objectif de traduire concrètement les engagements éthiques et sociaux du Groupe en règles, pratiques et procédures applicables à l'ensemble de ses entités, partout dans le monde.

Cette politique a été rédigée afin de garantir le respect des droits humains internationalement reconnus, d'assurer des conditions de travail justes, sûres et inclusives, et de créer un environnement favorisant l'engagement, l'épanouissement professionnel et la performance durable. Elle s'inscrit pleinement dans les référentiels internationaux (ONU, OIT, OCDE) et complète les exigences légales locales lorsque celles-ci sont moins protectrices.



4 - LE PROGRAMME LET'S DARE ET LA MESURE DE L'ENGAGEMENT

C'est à travers une politique Empowerment dynamique, communiquée sous le programme «Let's Dare» que sont développés les projets et actions visant à prendre soin des collaborateurs.

Par essence, et au travers de ce programme, nos documents et nos actions sont alignés sur les instruments pertinents reconnus au niveau international, y compris les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Notre ambition 2025 conforte également ces points à travers deux axes stratégiques que sont :

- La Responsabilisation des collaborateurs
- Devenir une entreprise apprenante

Créer un environnement favorisant l'engagement des collaborateurs

Haulotte, comme toutes les entreprises, est confrontée à un environnement toujours plus VICA (Volatile, Incertain, Complexe et Ambigü), auquel s'ajoutent les bouleversements du digital, l'arrivée des nouvelles générations, et les tensions sur le marché du travail et des compétences.

Créer un environnement favorisant **l'autonomie, la responsabilisation, le développement des compétences et l'épanouissement** des collaborateurs doit permettre un plus grand engagement de chacun. Les effets induits outre ceux liés à la performance globale sont la rétention et l'attractivité des talents pour une performance plus durable.

Les collaborateurs sont plus que jamais en recherche de quête de sens, de flexibilité, d'engagement social et environnemental, d'un style de management leur permettant d'être responsabilisé et de grandir, d'équilibrer vie professionnelle/personnelle, de se reconnaître dans les valeurs portées par l'entreprise, de trouver de la transparence et de l'authenticité.

La mesure de l'engagement

Tous les 3 ans depuis 2017, une enquête est menée en 10 langues auprès de l'ensemble de nos collaborateurs pour les interroger sur plus de 50 questions relatives aux 14 thématiques de l'engagement.

Grace à ces résultats détaillés, nous pouvons mesurer les progrès liés aux actions engagées, et avec les collaborateurs définir les nouvelles actions de progrès à mettre en place que ce soit au niveau groupe, site, métiers mais également équipes.

Les résultats :

- D'excellents taux de participation qui se situent depuis 2017 entre 89 et 92% (89% en 2023)
- Les taux de satisfaction progressent régulièrement depuis 2017 :
 - entre 2017 et 2020, 98% des questions ont progressé et 2% sont restées stable
 - entre 2020 et 2023, 77% ont progressé, 14% sont stable et 9% ont régressé.

Le taux moyen de satisfaction pour l'ensemble des questions est ainsi passé de 53% en 2017, à 60% en 2020 et 63% en 2023.

Les points forts 2023 sont les mêmes qu'en 2017 et 2020 et continuent de progresser :

- La fierté d'appartenance à Haulotte, la fierté des produits et services, et de l'engagement des équipes auprès des clients
- La confiance accordée par les managers, leur accessibilité et disponibilité, et le respect dont ils font preuve
- La compréhension des buts et objectifs de l'équipe, et le bon usage des compétences
- La bonne coopération au sein de son équipe

Les points les plus en retrait 2023 sont les mêmes qu'en 2020, mais s'améliorent également :

- La rémunération et les avantages sociaux
- Le lien entre rémunération et performance
- La collaboration entre les services
- La communication

Certains points sont désormais notablement inscrits bien au-dessus des indices de référence :

- La recommandation des produits et services Haulotte à son entourage
- La formation nécessaire pour être efficace à son poste de travail
- L'encouragement à trouver de meilleures façons de faire les choses

Ces résultats sont le fruit des actions mises en place au sein de chaque site, département, équipe dans le cadre de l'amélioration continue.

Les résultats ont été communiqués à tous les niveaux de l'organisation. Chaque manager ayant eu au moins 5 répondants a reçu les accès à la plateforme d'analyse pour identifier avec ses équipes les axes de travail et mettre en place les actions d'amélioration.

Ce sont l'ensemble de ces actions qui contribuent à créer l'environnement dans lequel nous souhaitons travailler.

La prochaine campagne de mesures de l'engagement est prévue en 2026



5 - NOTRE CHARTE : MODÈLE DE RESPONSABILISATION ET DE COLLABORATION

NOS VALEURS

RESPECT

01. Accorder bienveillance et importance à toute personne, quelle que soit sa position, sa culture, sa langue
02. Accorder sa confiance en première intention
03. Respecter les idées de chacun, quelle que soit sa position dans l'entreprise
04. Reconnaître la responsabilité des idées et du travail réalisé
05. Communiquer avec authenticité, en canalisant son affect
06. Agir en cohérence avec son discours



07. Faire preuve d'initiatives
08. Accepter le droit à l'erreur
09. Faire de ses erreurs une opportunité pour progresser
10. Faire des choix, décider et s'y tenir
11. Assumer les conséquences de ses décisions
12. Respecter les process, règles et décisions d'où qu'ils viennent

ENGAGEMENT

PERFORMANCE

13. Agir dans l'intérêt de l'équipe
14. Penser Haulotte au-delà de son service
15. Se remettre régulièrement en question pour toujours progresser
16. Faire preuve de proactivité
17. Mettre le client au cœur de son action
18. Penser solution et résultat

La relation managériale est un ingrédient clef pour créer un environnement de travail favorisant l'engagement.

En 2022, 80 collaborateurs ont restructuré notre Charte des valeurs, créée par 100 collaborateurs en 2017, pour la réorganiser dans un modèle responsabilisant constitué de nos valeurs, et de pratiques.

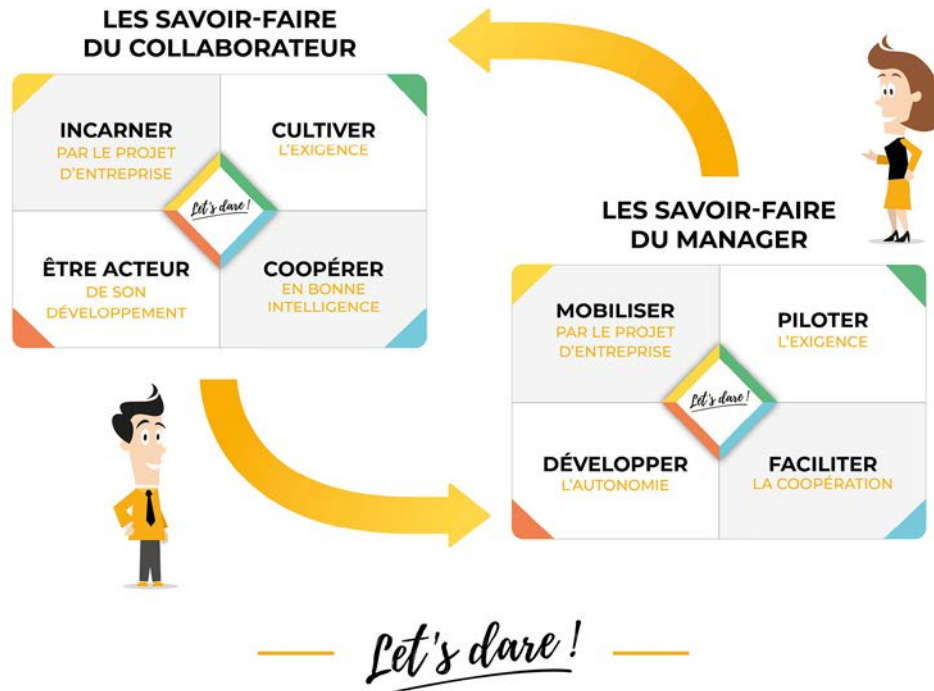
Nos valeurs

Respect, Engagement et Performance, se déclinent en 18 savoir-être, qui définissent les comportements observables attendus pour chacune des valeurs, en parfaite adéquation avec la Mission de l'entreprise.

Nos pratiques s'articulent autour de 4 piliers que sont :

- Le projet d'entreprise,
- L'exigence,
- L'autonomie,
- La collaboration.

Let's dare!



Il s'agit d'un modèle de co-responsabilité, où collaborateurs et managers sont chacun leader de la collaboration. Chacun doit incarner les valeurs et appliquer les bons gestes. La relation manageriale repose sur la contribution de chacun des acteurs, car chacun détient la responsabilité de 50% de la relation.

Ces 4 piliers se décomposent en 16 savoir-faire collaborateurs et 22 savoir-faire managériaux, tous étroitement liés.

Afin de mesurer la progression dans la mise en oeuvre des pratiques managériales, des baromètres 360° seront organisés sur des bases régulières afin de permettre à chaque manager d'identifier les points forts perçus par son environnement, tout comme ses axes d'amélioration qu'il pourra travailler à travers des formations ou mises en pratiques.

Notre modèle de collaboration a été déployé à l'international. L'ensemble des managers d'Haulotte ont ainsi suivi 2 jours de formation et d'appropriation au modèle, et ont été accompagnés pour présenter et décliner ce modèle à leurs équipes de façon ludique, en identifiant collectivement les pratiques prioritaires à mettre en place.

Depuis, des formations sont dispensées à l'ensemble des managers sur les fiches outils et concepts associés au modèle.

Notre modèle de collaboration s'appuie sur notre Projet d'entreprise, et contribue à sa mise en oeuvre. Il était donc fondamental que nos collaborateurs se l'approprient.

Un cascading a ainsi été réalisé en commençant par les membres du COMOP qui l'ont présenté à leurs équipes sur un format interactif et ludique, et ces dernières l'ont ensuite déclinées selon le même format à leurs équipes... jusqu'à couvrir toute l'organisation

Cette information sur la stratégie s'est poursuivie en 2025 à travers des informations régulières en visioconférence du COMEX pour présenter notamment les avancements des axes stratégiques, et répondre aux questions qui avaient été remontées dans ce cascading.

6 - LE BAROMÈTRE 360 - OUTIL DE DÉVELOPPEMENT MANAGÉRIAL

Dans le cadre de la mise en œuvre de nos Valeurs et de notre Modèle de collaboration, il est important de pouvoir mesurer régulièrement le niveau d'appropriation de nos managers notamment sur les pratiques managériales.

Dans cette dynamique, des feedback 360° ont été organisés pour l'ensemble des managers du groupe remplissant les conditions fixées en termes d'ancienneté et d'effectifs.

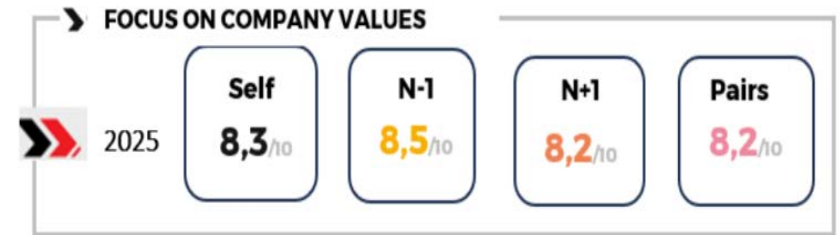
En effet, les managers ont un rôle clé à jouer pour développer un environnement engageant et responsabilisant, et qui passe par la mise en œuvre de nos valeurs et de notre modèle de collaboration.

Un feedback 360° est un outil de développement continue qui permet aux managers de faire le bilan de leurs comportements et pratiques managériales puis de le mettre en perspective avec la perception de leurs collaborateurs, de leur supérieur hiérarchique et de leurs pairs. Il permet aux managers d'identifier leurs forces et leurs points de progrès pour progresser à travers un plan d'actions qu'il définira.

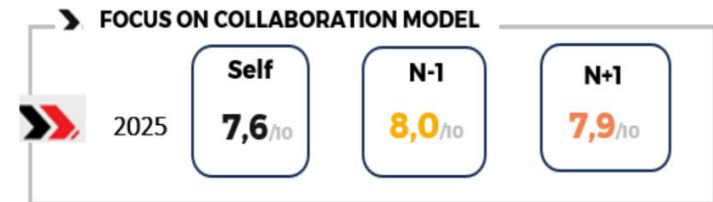
Cette campagne a été lancée auprès de 175 managers répartis dans l'ensemble de nos sites internationaux. Le taux de participation a été de 90%, ce qui permet d'avoir une vision riche et constructive.

Les résultats globaux mettent en évidence une progression sur l'ensemble des domaines évalués par rapport à la précédente campagne. Cette amélioration confirme que nous avançons collectivement dans la bonne direction.

Le score élevé ci-dessous reflète une forte appropriation de nos valeurs de la part des managers. Ces résultats montrent également un alignement des perceptions entre les différents groupes de répondants.



Quant à notre modèle de collaboration, les résultats ci-dessous montrent une assez bonne appropriation globale de notre modèle et des pratiques managériales associées. Nous observons également un bon alignement des perceptions entre les équipes et leur manager, avec une tendance des managers à se sous-estimer.



Cette campagne a été complétée par une campagne de feedback 360° spécifique pour les superviseurs de production (25) pour lesquels l'ensemble des opérateurs de production ont pu compléter le feedback 360° de leur manager.

Chaque manager a ensuite reçu un rapport personnel et confidentiel avec l'ensemble des résultats obtenus par catégorie de répondants, accompagné d'un kit pour débriefer leur rapport. Certains managers ont été débrieffés par les équipes RH.

Ensuite, chaque manager a présenté à son manager hiérarchique, et ensuite à son équipe directe, une restitution de ses résultats et le plan d'action défini pour travailler sur ses axes d'amélioration.



7 - EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE



NOTRE POLITIQUE & NOS OBJECTIFS

En complément du programme LET'S DARE, de la charte des valeurs, du modèle de collaboration et du programme YELLO, la politique QSE & RSE de Haulotte encadre et soutient les engagements du Groupe en matière de responsabilité sociale. Cette politique vise en particulier à répondre aux enjeux liés à nos collaborateurs, notamment le dialogue social, la sécurité de l'emploi et le développement des compétences. Une attention spécifique est également portée aux conditions de travail, ainsi qu'aux thématiques d'inclusion et de diversité.

Dans ce cadre, Haulotte s'est fixé trois objectifs sociaux majeurs, qui guident l'ensemble des actions et initiatives déployées :

- développer les compétences et les talents des collaborateurs ;
- attirer et fidéliser les talents ;
- garantir la santé, la sécurité et le bien-être au travail.

Les initiatives issues de l'engagement survey, ainsi que le modèle de collaboration, constituent des leviers structurants pour la mise en œuvre de ces objectifs. Leur approche transversale permet d'apporter des réponses cohérentes et durables aux enjeux sociaux du Groupe.

Ces engagements s'inscrivent dans le pilier « **Prendre soin des collaborateurs** » de la stratégie de durabilité de Haulotte.

NOS ENJEUX ET LES INDICATEURS DE SUIVI ASSOCIES (liés à la politique QSE&RSE du Groupe - Périmètre Groupe)

ENJEUX	SUJETS MATERIELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIFS 2028	RÉSULTATS 2025	PAGE ASSOCIÉE
Sécurité de l'emploi et salaires adéquats	Risque de turn-over des collaborateurs	Réalisation des Entretiens Annuels Professionnels	95%	94%	84
Santé et Sécurité au Travail	Impact sur la santé et la sécurité des collaborateurs lors des opérations	Taux de fréquence des Accidents du Travail avec Arrêt	Amélioration chaque année	3,01	85
Formation et développement des compétences	Performance et satisfaction des collaborateurs	Nombre moyen d'heures de formation par collaborateurs	20	15	83

NOS ACTIONS 2025

Le Groupe Haulotte a formalisé une politique des Droits Humains associée à son Code Éthique afin de garantir le respect des droits humains, de promouvoir des conditions de travail sûres, équitables et inclusives, et d'assurer la cohérence de ses pratiques sociales dans l'ensemble de ses entités et de sa chaîne de valeur. Cette politique s'adresse aux collaborateurs, aux managers et aux équipes RH, et constitue également un cadre de référence pour les parties prenantes du Groupe, en ligne avec les standards internationaux et les exigences de performance durable.

En 2025, Haulotte a renforcé son engagement face au changement climatique à travers une politique QSE&RSE structurée et pleinement déployée, soutenue par un dashboard de pilotage intégrant des indicateurs de suivi pour chacune des composantes de sa mission. Cette démarche permet un suivi régulier et mesurable des performances environnementales, sociales et de gouvernance.

Toutes ces actions sont expliquées en détails dans les pages suivantes.

7.1. Caractéristiques

PÉRIMÈTRE GROUPE	RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR SEXE ET PAR CONTRAT <i>(effectifs fin d'année)</i>											
	2023				2024				2025			
	HOMME	FEMME	AUTRE	NON DÉCLARÉ	HOMME	FEMME	AUTRE	NON DÉCLARÉ	HOMME	FEMME	AUTRE	NON DÉCLARÉ
Nombre total de collaborateurs	1319	420	0	0	1289	385	0	0	1234	387	0	0
Personnel permanent (CDI)	1111	345	0	0	1156	338	0	0	1095	325	0	0
Personnel temporaire (CDD)	208	75	0	0	133	47	0	0	139	62	0	0

PÉRIMÈTRE GROUPE	ROTATION DU PERSONNEL		
	2023	2024	2025
Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise	241	267	267
% de rotation du personnel	15.5%	17,97%	13,72%

Pour Haulotte, la notion de salariés correspond à des collaborateurs sur lesquels Haulotte dispose d'un lien de subordination. Nous n'avons pas de non-salariés dans nos effectifs.

Nous n'avons pas identifié de risques spécifiques d'exposition de salariés.

	RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE <i>(effectifs fin d'année)</i>		
	2023	2024	2025
EUROPE			
France	677	646	617
Roumanie	271	241	264
Autres	145	152	151
AMERICAS			
Etats-Unis	311	311	280
Autres	71	77	75
APAC			
Chine	181	138	127
Australie	57	54	53
Autres	26	55	54
TOTAL	1 739	1 674	1 621

Nous publions dans les états financiers consolidés du groupe les effectifs moyens (p51)



7.2. Couverture des négociations collectives et dialogue social (Périmètre France)

Les collaborateurs situés en France sont tous couverts par des représentants du personnel et par une convention collective. Le climat social positif au sein du Groupe repose sur la mise en œuvre d'un dialogue social constructif, illustré par des accords d'entreprise et des politiques Ressources Humaines déclinées en pratiques, locales ou harmonisées, sur des sujets tels que la Qualité de vie et des conditions de travail et le dialogue social. (engagement... programme Let's Dare...)

Le secrétaire général du groupe est en charge du dialogue social auprès des entités, avec l'aide du responsable des affaires sociales et des équipes RH.

Haulotte encourage un dialogue constant et constructif entre les Collaborateurs, les Managers, les Représentants du personnel et la Direction. Dans ce cadre, la place des Représentants du personnel élus par les collaborateurs est reconnue comme majeure. Forte d'une tradition de dialogue, plusieurs Accords collectifs ont ainsi été négociés et signés et continuent à s'appliquer en 2025. Cela illustre l'excellent niveau des échanges aux sein des différentes instances et l'impact positif qu'ils ont eu sur le climat social et humain de l'entreprise.

Accord sur le Télétravail régulier

Convaincu que le télétravail est un levier efficace pour faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et personnelle, diminuer les contraintes et risques liés aux trajets, mais également un moyen de renforcer l'attractivité du modèle social d'Haulotte, la Direction a proposé aux partenaires sociaux d'ouvrir des discussions sur cette nouvelle forme d'organisation du temps de travail dès 2019.

Le dispositif existant a été renouvelé par un accord conclu en mars 2025 : Fruit d'un dialogue constructif entre les représentants des salariés et la Direction, cet accord renforce les conditions d'une organisation du travail efficace, équilibrée et adaptée aux besoins de chacun. Le télétravail constitue un mode d'organisation dont il est nécessaire de définir les modalités afin d'en maximiser les bénéfices (autonomie, flexibilité, organisation vie personnelle et professionnelle) tout en maîtrisant ses impacts potentiels sur la collaboration, la cohésion et l'efficacité collective. Dans un contexte où l'entreprise fait face à des enjeux économiques majeurs et à une concurrence mondiale accrue, les parties réaffirment que la qualité de la communication, la coopération et le travail en équipe demeurent des leviers essentiels de notre réussite commune.

Ce nouvel accord introduit également davantage de souplesse grâce au dispositif de télétravail exceptionnel. Par ailleurs, le déploiement d'une charte d'équipe vise à définir, en concertation avec les managers et les collaborateurs, les modalités pratiques de mise en œuvre du télétravail, en tenant compte des spécificités de chaque équipe et dans le respect des dispositions de l'accord d'entreprise.

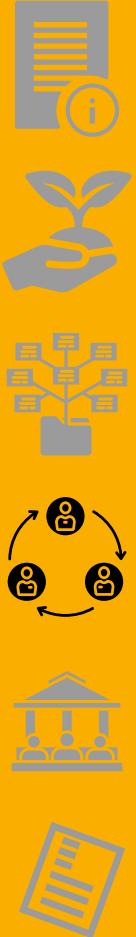
Accord sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail et l'égalité professionnelle

La diversité et la garantie de conditions de travail favorisent une bonne qualité de vie au travail, constituent le socle de la performance sociale et donc de la réussite globale de l'entreprise. À ce titre, un accord d'entreprise, signé en janvier 2023 pour une durée de 4 ans, vise à promouvoir un équilibre entre la qualité de vie au travail, la performance collective et la qualité des services délivrés aux clients.

L'engagement des collaborateurs est une condition de réalisation des ambitions de l'entreprise et à la source de l'innovation. Cet engagement dépend de plusieurs conditions, notamment le contenu du travail, les opportunités de développement professionnel, le management et les relations de travail.

Dans le prolongement du programme de changement «Let's Dare Together», les engagements pris dans cet accord et les actions mises en place sont les suivantes :

- Accompagner nos collaborateurs à concilier au mieux leur vie professionnelle et leurs responsabilités familiales, notamment par l'aménagement des horaires ou la mise en œuvre du congé de proche aidant ;
- Créer des conditions de travail favorisant la qualité de vie au travail, en permettant à chacun de participer directement à l'amélioration de ses conditions de travail grâce aux outils du programme YELLO, en donnant du sens au travail et à l'action par la déclinaison de la stratégie et en développant des relations de travail de qualité avec le modèle de Leadership responsabilisant ;
- Garantir le droit à la déconnexion ;
- Promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle, du processus de recrutement à l'évolution professionnelle.



SOCIAL

Accord sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels

Dans un contexte marqué par des transformations profondes (accélération technologique, transition écologique, évolution rapide des métiers et forte volatilité économique) l'entreprise a signé en mars 2025 un accord de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP). Cet accord vise à renforcer notre capacité collective à anticiper ces changements et à préparer l'avenir avec agilité. Il s'inscrit dans notre ambition stratégique de devenir une véritable entreprise apprenante, où chacun développe ses compétences tout au long de sa carrière.

L'accord s'articule autour de quatre axes majeurs : l'adaptation continue des compétences aux évolutions des métiers, la promotion d'une culture de formation permanente, la valorisation des mobilités internes et des talents individuels, ainsi que l'accompagnement des managers dans leur rôle essentiel de développeurs de compétences.

Pour soutenir la montée en compétences, plusieurs dispositifs concrets sont renforcés. Le plan de développement des compétences met l'accent sur la sécurité, la digitalisation des formations et l'appropriation des nouvelles technologies. La Haulotte Academy, animée par plus de 60 formateurs internes, poursuit son développement avec de nouveaux modules techniques et commerciaux, ainsi qu'un module dédié à notre offre globale. Le développement des soft skills est également soutenu grâce aux outils DISC et AssessFirst, bientôt proposés à l'ensemble des collaborateurs volontaires. En complément, des dispositifs personnalisés tels que le CPF, la VAE ou les bilans de compétences permettent de construire des parcours sur mesure.

L'accord consacre également un volet important à la mobilité, considérée comme un levier stratégique. Des parcours structurés sont proposés : le Pass'Compétences pour accompagner les évolutions dans les filières Production, Supply Chain et R&D ; la filière Expertise Technique pour reconnaître et développer l'expertise métier ; le programme Haulotte Trainer pour soutenir les futurs formateurs techniques ; ou encore le parcours Manager, conçu pour développer les compétences managériales. Un processus de mobilité clair, accompagné et transparent renforce ces dispositifs et encourage les évolutions professionnelles et géographiques.

Enfin, l'accord valorise également une politique de recrutement inclusive et exigeante, centrée sur la diversité, une expérience candidat améliorée et une intégration renforcée via la Haulotte Academy.

L'ensemble de ces mesures vise à accompagner durablement les parcours professionnels, à renforcer l'engagement des équipes et à doter l'entreprise des compétences nécessaires pour relever les défis de demain.

Challenge Sécurité

Chaque année, Haulotte Group SA en France et Haulotte France négocient un accord sur la sécurité avec des objectifs chiffrés pour chaque établissement en France, afin de favoriser l'implication des collaborateurs à la santé et à la sécurité des travailleurs qui est un élément clé de notre politique d'entreprise..



7.3. Couverture des négociations collectives et dialogue social (Périmètre groupe)

Pour la première fois en 2024, Haulotte a recensé les différents accords d'entreprise signés au niveau de chacune de ses entités, ainsi que le nombre de représentants du personnel présents. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

TAUX DE COUVERTURE	COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES	DIALOGUE SOCIAL
	SALARIÉS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEËN	REPRÉSENTATION SUR LE LIEU DE TRAVAIL
0-19%		
20-39%		
40-59%		
60-79%		
80-100%	France / Roumanie	France / Roumanie

Ces chiffres vont maintenant être analysés par les équipes RH pour prise en compte et amélioration si nécessaire.



7.4. Diversité et discrimination

PÉRIMÈTRE GROUPE	2023	2024	2025
Collaborateurs de moins de 30 ans	232	198	156
Collaborateurs entre 30 et 50 ans	1036	1031	944
Collaborateurs de plus de 50 ans	471	445	521

PÉRIMÈTRE GROUPE	RÉPARTITION DES GENRES DANS LE TOP MANAGEMENT 2025			
	HOMME	FEMME	AUTRE	NON DÉCLARÉ
Nombre total de collaborateurs	1234	387	0	0
Nombre de directeurs	53	4	0	0
%	4,29	1,03	0	0
% 2024	3,95	1,29	0	0

Pour Haulotte, la notion de "Top Management" correspond aux collaborateurs exerçant une fonction de directeur.

En France, notre accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la qualité de vie et des conditions de travail a été signé le 26 janvier 2023. Cet accord prévoit de favoriser une meilleure conciliation entre vie personnelle et professionnelle, notamment en organisant les réunions dans les horaires de travail habituel, en promouvant le congé de proche aidant ou encore en organisant des formations à distance.

L'objet de cet accord est également de promouvoir des relations de travail de qualité en mettant en œuvre un modèle de leadership responsabilisant, en développant le travail collaboratif et en devenant une entreprise apprenante.

Une grande partie de cet accord est également dédié à la promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle.

Concernant le Groupe, la politique des Droits Humains rédigée en 2025 vient préciser les attentes et les dispositifs en place pour le recrutement et la mixité professionnelle :

- S'engager à diversifier les sources de recrutement
- Rédaction des offres d'emploi de façon non discriminatoire, et ajout d'une phrase réaffirmant les valeurs de l'entreprise et notamment son engagement en matière d'égalité professionnelle Femme-Homme et de mixité
- Proposer au moins une candidature de chaque sexe dans chaque processus de recrutement dans la mesure du possible
- Veiller à ce que les jurys de recrutement soient composés à la fois d'hommes et de femmes
- Des actions ont également été retenues sur la rémunération effective :
 - Déterminer, préalablement à la diffusion des offres d'emploi, la fourchette de rémunération des postes et la respecter au moment de l'embauche, quel que soit le sexe
 - Veiller à ce que les augmentations individuelles soient attribuées sans distinction de sexe en réalisant une analyse annuelle



SOCIAL

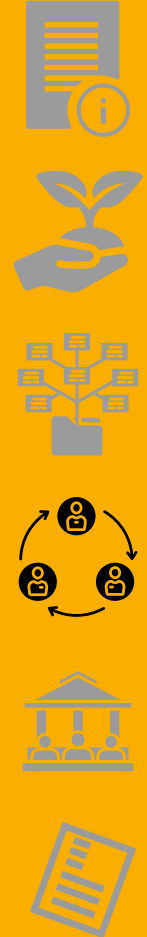
Sur les conditions de travail des femmes enceintes, il est prévu que toute salariée enceinte, affectée à la production ou aux services connexes de production (sauf si elle bénéficie déjà d'horaires individualisés), pourra demander à bénéficier d'une sortie anticipée de 15 minutes, en fin de journée. Enfin, des places de parking proches des entrées de l'Entreprise ont été réservées aux femmes enceintes.

Notre Leadership program intègre la richesse de la diversité des profils au sein d'une équipe et d'une entreprise en prenant notamment en compte les éléments comme la connaissance de soi (naturel et adapté), nos caractéristiques personnelles, motivations mais également celles des autres et le fait qu'elles sont forcément différentes. Le Groupe utilise la méthode AEC Disc Color dans cet objectif, et forme tous les nouveaux managers dans l'année de leur arrivée.

Ces différences sont une vraie richesse pour le groupe, et les appréhender ainsi permet de mieux interagir, communiquer et collaborer (par exemple, cela nous apprend qu'il est préférable de communiquer avec quelqu'un, non comme on aimerait qu'il communique avec nous, mais plutôt comme il a besoin que l'on communique avec lui).

Tous les managers et un certain nombre de collaborateurs ont ainsi été formés à cette richesse et cette diversité nécessaires pour constituer une équipe.

En France, sur base de volontariat sur chaque site, un référent a été désigné par les CSE et est en charge de lutter contre les agissements sexistes. Son rôle est préventif et consiste notamment à remonter des alertes en cas de détection d'agissements inappropriés.



7.5. Salaires décents

L'indicateur présente le pourcentage de salariés rémunérés en dessous du seuil de référence en matière de salaire décent. Cet indicateur représente le pourcentage de salariés dans tous les pays où est présent le groupe Haulotte et est basé sur le nombre total de salariés au 31 décembre 2025.

Ce salaire décent est déterminé comme suit :

Au sein de l'Union Européenne : nous avons utilisé les salaires minimaux comme indicateur de salaire décent, comme le prévoient les textes. Dans le cas où un salaire minimum n'existe pas, il a été utilisé un "salaire de référence" adéquat qui n'est pas inférieur au salaire minimum dans un pays voisin ayant un statut socio-économique similaire ou qui n'est pas inférieur à une norme internationale de référence commune telle que 60% du salaire médian et 50% du salaire moyen "brut" (AR 73a de l'exigence de publication S1-10).

En dehors de l'Union Européenne : nous avons utilisé les chiffres provenant du travail de l'Anker Research Institute, institut de recherche indépendant des Anker, dont les travaux, limités aux pays en développement et émergents, se base sur sa propre méthodologie. Pour estimer le salaire vital, ils évaluent le coût d'une vie basique mais décente pour un travailleur et sa famille. Cela inclut l'alimentation, le logement, la santé, l'éducation, le transport, les vêtements, les communications ainsi qu'une marge d'épargne de précaution. Après avoir fait leurs premières études, ils mettent les chiffres à jour chaque année, prenant en compte l'inflation et réadaptant le taux de change.

Quand les salaires décents ne sont pas disponibles, des bases externes spécialisées ont été utilisées.

Mise à jour et objectif

Haulotte réalise une veille continue sur l'évolution des niveaux de salaires décents publiés par les organismes de référence cités plus haut, et met à jour régulièrement ses analyses internes en conséquence.

L'objectif est de maintenir durablement à 0% le nombre de collaborateurs rémunérés en dessous des niveaux de salaires décents ainsi actualisés.

RÉGION	% DE COLLABORATEURS PAYÉS EN DESSOUS DU SALAIRE DÉCENT (À FIN 2025)
EUROPE	
France	0%
Roumanie	0%
Autres	0%
AMERICAS	
Etats-Unis	0%
Autres	0%
APAC	
Chine	0%
Australie	0%
Autres	0%



7.6. Personnes en situation de handicap

Haulotte respecte depuis des années son obligation d'emploi en matière de travailleurs handicapés en France. Les principales actions ont été jusqu'à présent orientées vers le maintien dans l'emploi. Il faut maintenant déployer des actions en vue d'augmenter le pourcentage de recrutement de personnes en situation de handicap. Ainsi, des actions ont été engagées telles que des partenariats de sous-traitance avec des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail), des aménagements de postes, un accompagnement pour les dossiers AGEFIPH et une collaboration avec CAP EMPLOI. Depuis 2020, les modalités déclaratives ont été quelque peu modifiées.

Sur les conditions de travail et d'emploi des travailleurs handicapés, il est prévu dans l'accord égalité professionnelle que l'entreprise soit attentive à garantir l'accueil des collaborateurs en situation de handicap sans discrimination. L'insertion professionnelle des collaborateurs recrutés en situation de handicap se fait exactement selon les mêmes modalités que pour tout autre collaborateur. Si des aménagements ou acquisitions de matériel spécifique doivent être effectués, les dispositions sont prises en ce sens, en lien avec les organismes et interlocuteurs compétents, pour garantir le succès de l'intégration dans le poste et le collectif de travail. Pour garantir l'accessibilité des lieux de travail, des places de parking proches des entrées de l'entreprise sont ainsi réservées aux travailleurs handicapés.

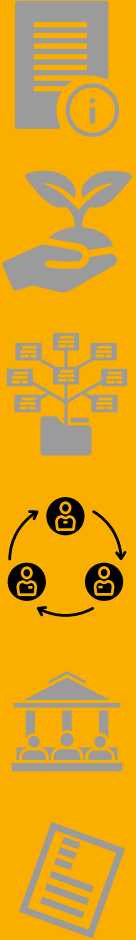
Au niveau groupe, un premier recensement de la présence de personnes en situation de handicap au niveau de toutes les entités a été réalisé en 2024. Le Groupe réfléchit à récupérer des informations plus précises auprès des différents sites en 2026.

Module de sensibilisation au Handicap

En 2025, Haulotte a poursuivi et renforcé ses actions de sensibilisation au handicap. Après une première action menée en 2024 au siège social H3 avec l'intervention de l'AGEFIPH auprès des collaborateurs, l'entreprise a déployé en 2025 un module de formation en e-learning dédié au handicap et à l'inclusion en entreprise. Ce format a permis d'élargir le périmètre de sensibilisation en rendant la formation accessible à un plus grand nombre de collaborateurs, au-delà du seul site du siège. Cette démarche vise à améliorer la compréhension des enjeux liés au handicap, à encourager des pratiques professionnelles inclusives et à contribuer à un environnement de travail respectueux et accessible à tous.

RÉGION	% DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PARMI LES COLLABORATEURS		
	2023	2024	2025
EUROPE			
France	3,83%	3,87%	4,43%
Roumanie	Non mesuré	0%	0%
Autres	Non mesuré	Présence de travailleurs handicapés dans 3 entités	
AMERICAS			
Etats-Unis	Non mesuré	Présence de travailleurs handicapés dans 1 entité	
Autres	Non mesuré	0%	0%
APAC			
Chine	Non mesuré	Présence de travailleurs handicapés dans 1 entité	
Australie	Non mesuré	0%	0%
Autres	Non mesuré	0%	0%

* *Définition de personnes en situation de handicap : Est considéré comme travailleur handicapé toute personne dont la capacité d'obtenir ou de conserver un emploi est effectivement réduite par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques*



7.7. Métriques de la formation et du développement des compétences

7.7.1. Formation

Dans un environnement VICA (Volatile, Incertain, Complexe et Ambigu) et face à l'accélération de l'obsolescence des compétences, le développement des collaborateurs est un levier stratégique pour Haulotte. Il contribue non seulement à la performance de l'entreprise, en lien étroit avec les piliers de notre modèle de collaboration – « être acteur de son développement » et « développer l'autonomie » – mais aussi à l'attractivité et à la rétention des talents.

Convaincus que l'apprentissage continu est clé pour s'adapter aux mutations de notre environnement, nous avons lancé en 2022 une dynamique d'entreprise apprenante. Cette approche vise à renforcer l'agilité et la compétitivité de l'organisation tout en favorisant l'employabilité de chacun. Il s'agit de créer un écosystème propice au partage de connaissances et à l'expérimentation collective : apprendre à résoudre des problèmes en groupe, tester de nouvelles approches, s'inspirer des clients et partenaires, et garantir un transfert équitable des savoirs. Pour y parvenir, nous nous appuyons sur un dispositif structuré et diversifié :

- Une offre digitale accessible à tous, sur tous supports, via notre plateforme LMS (Learning Management System)
- Un réseau de 60 formateurs investis dans la transmission du savoir en interne et auprès de nos clients ainsi qu'une dizaine de formateurs occasionnels, prêt à partager avec leurs collègues sur leur expertise
- Un réseau de 10 concepteurs pédagogiques dédiés
- Environ 20 facilitateurs de fast co-développement et de fresque du climat
- De nombreux intervenants internes et externes, mobilisés lors des Friday Talks et d'événements thématiques (semaine du développement durable, bien-être au travail, intelligence artificielle, hackathons...)
- Des équipes spécialisées – e-Lab, informatique, Yello, Project Management... – qui diffusent une culture digitale et de gestion des priorités à travers notamment des formations
- Des collaborateurs engagés dans des initiatives externes, comme La Ruche Industrielle, pour s'ouvrir et apprendre au-delà d'Haulotte

En cultivant cet état d'esprit apprenant, nous construisons ensemble un environnement dynamique et innovant, au service du développement de chacun et de la performance collective.

PÉRIMÈTRE GROUPE	2023	2024	2025
Nombre moyen d'heures de formation par collaborateurs	23	21	15

PÉRIMÈTRE GROUPE	HOMME	FEMME	AUTRE	NON DÉCLARÉ
Nombre moyen d'heures de formation par sexe en 2025	16,3	10,7	0	0
Nombre moyen d'heures de formation par sexe en 2024	22,7	15,9	0	0

En 2025, la baisse du volume total d'heures de formation ne traduit pas une réduction de l'effort de formation, mais résulte de facteurs méthodologiques et pédagogiques. L'arrêt de la plateforme LinkedIn Learning a diminué mécaniquement le nombre d'heures comptabilisées, et un travail de fiabilisation des données a supprimé des doublons présents en 2024. Parallèlement, l'entreprise a fait évoluer son offre vers des formats plus courts et ciblés, mieux adaptés aux nouveaux usages et aux contraintes opérationnelles. Ainsi, la diminution du volume d'heures reflète surtout une transformation des modalités d'apprentissage, et non une baisse de l'investissement dans le développement des compétences.

En novembre 2025, une enquête interne a été conduite auprès des collaborateurs afin de mesurer l'impact des initiatives de développement des compétences inscrites dans l'axe stratégique « Learning Company ». Les 353 réponses recueillies témoignent d'un haut niveau de satisfaction, notamment concernant la pertinence des contenus de formation, la qualité des formateurs internes et l'apport des dispositifs d'apprentissage aux compétences professionnelles. Ces enseignements alimentent une feuille de route pluriannuelle visant à renforcer le partage des connaissances, la diversité des modalités d'apprentissage et la collaboration intermétiers.

Au-delà de la formation traditionnelle, notre approche du développement des compétences s'appuie sur une grande variété d'expériences d'apprentissage, formelles et informelles, qui favorisent l'agilité, l'ouverture et la montée en compétence continue de nos collaborateurs. En 2025, nous avons renforcé les dispositifs permettant à chacun d'apprendre autrement : échanges entre pairs, programmes d'immersion, événements thématiques, initiatives d'innovation, ou encore projets collaboratifs menés avec nos partenaires externes. Ces formats complémentaires encouragent le partage de connaissances, développent les capacités d'adaptation et soutiennent la diffusion d'une culture d'apprentissage au sein de l'entreprise. En consolidant l'ensemble de ces actions : formation formelle et autres dispositifs de développement, chaque collaborateur a bénéficié en moyenne de **16 heures** de développement en 2025. Cet indicateur illustre notre engagement à investir durablement dans les compétences, au service de la performance collective et de l'employabilité de chacun.

7.7.2. Développement des compétences

Le développement des compétences et des parcours professionnels est soutenu par des dispositifs de formation continue, d'accompagnement managérial et d'évaluation des compétences, favorisant l'adaptation des collaborateurs aux transformations technologiques, industrielles et organisationnelles. Ces actions contribuent à la fidélisation des talents, à la transmission des savoir-faire et à la performance durables professionnelles. Ces enseignements alimentent une feuille de route pluriannuelle visant à renforcer le partage des connaissances, la diversité des modalités d'apprentissage et la collaboration inter-métiers.

Ces actions sont complétées par un dispositif permettant la mobilité professionnelle des collaborateurs.

Évaluation annuelle des performances

Pour Haulotte, les entretiens annuels et professionnels constituent un levier essentiel de durabilité sociale et de développement des compétences. Ils permettent à chaque collaborateur de disposer d'un espace structuré pour exprimer ses besoins, valoriser ses réussites et identifier les axes de progression en cohérence avec les enjeux stratégiques du groupe. Ces échanges réguliers et à minima annuels favorisent l'engagement, soutiennent l'employabilité et renforcent la capacité d'adaptation des équipes face aux évolutions technologiques, organisationnelles et réglementaires. En inscrivant ces entretiens au cœur de la démarche sociale et du Prendre Soins des Collaborateurs, Haulotte assure un pilotage responsable des compétences, encourage la montée en expertise et consolide une culture d'amélioration continue indispensable à la pérennité de l'entreprise.

PÉRIMÈTRE GROUPE	2023	2024	2025
% de salariés ayant participé à des évaluations annuelles des performances et à l'évolution de carrière (EAP)	89%	94%	94%

Les évaluations annuelles de performance concernent tous les employés du groupe. Le 100% de réalisation représente donc les effectifs du groupe, soit 1621 collaborateurs.

PÉRIMÈTRE GROUPE	HOMME	FEMME	AUTRE	NON DÉCLARÉ
% de réalisation des EAP par sexe en 2025	94%	94%	0%	0%
% de réalisation des EAP par sexe en 2024	94%	93%	0%	0%

Mobilités professionnelles

Le groupe Haulotte met en œuvre une politique de mobilité interne visant à soutenir le développement des compétences, la sécurisation des parcours professionnels et l'employabilité à long terme de ses collaborateurs. Cette politique s'inscrit dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, destinée à accompagner l'évolution des métiers et des besoins du Groupe.

Les opportunités d'emploi sont prioritairement diffusées en interne, permettant aux collaborateurs d'accéder à des évolutions professionnelles, qu'elles soient fonctionnelles, hiérarchiques ou géographiques, en France comme à l'international. Les processus de mobilité reposent sur des critères transparents et non discriminatoires, garantissant l'égalité des chances et la cohérence avec les principes de diversité et d'inclusion du Groupe.

Le Groupe prend également en compte de manière proactive les souhaits de mobilité exprimés par les collaborateurs lors des entretiens professionnels ou lors des revues des talents.

PÉRIMÈTRE GROUPE	2023	2024	2025
Nombre de mobilité interne (géographiques, fonctionnelles, hiérarchiques)	71	87	110

7.8. Santé et sécurité au travail

En 2025, nos résultats en matière de sécurité ont poursuivi leur amélioration, avec une tendance favorable observée depuis trois années consécutives. Cette dynamique positive illustre la solidité de notre démarche de prévention et témoigne de l'engagement quotidien de l'ensemble des équipes, dont la mobilisation constitue un facteur déterminant dans l'ancrage durable de pratiques de travail sûres.

PÉRIMÈTRE GROUPE	2023	2024	2025
% de collaborateurs couverts par un système de management de la Sécurité (certification ISO 45001)	74%	62%	62%
Nombre total d'accidents du travail (Avec et sans arrêt)	76	39	20
Taux de fréquence 1 des accidents du travail (permanent et temporaire / <i>Indicateur volontaire</i>)	13,86	6,66	3,27
Taux de fréquence 2 des accidents du travail (permanent et temporaire)	21,49	11,81	6,67
Nombre de jours perdus pour accident du travail	921	737	70
Taux de gravité des accidents du travail (<i>Indicateur volontaire</i>)	0,26	0,22	0,03
Nombre de maladies professionnelles enregistrées pour nos collaborateurs	5	6	4
Nombre de décès liés au travail pour des collaborateurs du groupe	0	0	0
Nombre de décès liés au travail pour des entreprises extérieures travaillant sur des sites du Groupe	0	0	0

Cette année a également été marquée par le déploiement du YOG Health and Safety Group, défini en 2024, visant à structurer et à partager une feuille de route commune entre l'ensemble des sites. Cette initiative s'est traduite par des résultats encourageants, reposant notamment sur une meilleure maîtrise des indicateurs de performance ainsi que sur l'amélioration de la qualité des remontées d'informations opérationnelles, permettant un pilotage plus précis de nos actions de prévention. L'amélioration de nos résultats en matière d'accidentologie s'est poursuivie, avec des performances comparables à celles observées l'année précédente, attestant de la robustesse et de la cohérence des dispositifs de prévention déployés. Nos performances demeurent par ailleurs significativement inférieures aux niveaux d'accidentologie constatés dans le secteur de la métallurgie, soulignant l'efficacité de notre système de maîtrise des risques.

Ces résultats traduisent notre engagement constant en faveur de la sécurité de nos collaborateurs et notre capacité à conjuguer excellence opérationnelle, performance et maîtrise des risques professionnels. Cette approche repose sur une collaboration étroite entre les équipes opérationnelles, les formateurs internes, les animateurs santé-sécurité et les fonctions ressources humaines, garantissant un pilotage transversal et homogène de nos priorités.

Comité sécurité

Pour assurer un pilotage efficace des enjeux sécurité, nos comités trimestriels réunissent l'ensemble des sites industriels et la Direction du Groupe. Ils facilitent la diffusion des résultats, le suivi des performances et le dialogue entre sites, jouant ainsi un rôle central dans l'amélioration continue de la santé et de la sécurité au travail.

L'engagement des collaborateurs reste essentiel. Le partage des bonnes pratiques se traduit par des actions ciblées sur tous nos sites, notamment concernant la coactivité, les risques de chute et les situations à risque. Une version actualisée des règles d'or sécurité a également été déployée afin de renforcer l'appropriation des principes de prévention et d'harmoniser les standards de sécurité au sein du Groupe.

Nos grilles de maturité santé sécurité

Notre programme d'Excellence Opérationnelle YELLO constitue un levier structurant en matière de santé et de sécurité au travail. Afin d'accompagner plus finement notre analyse des risques et de renforcer notre démarche de prévention, deux nouvelles grilles de maturité ont été développées en 2025, en cohérence avec notre accidentologie et nos priorités opérationnelles. Elles portent respectivement sur la circulation des engins et la coactivité, ainsi que sur l'ergonomie et l'environnement de travail.

Au total, le Groupe dispose désormais de six grilles de maturité dédiées aux enjeux de santé et de sécurité au travail, permettant d'accompagner la progression continue des sites dans le renforcement de leurs pratiques de prévention. Dans cette dynamique, des audits croisés ont également été réalisés afin de favoriser l'apprentissage collectif, le partage des bonnes pratiques et l'amélioration continue des savoir-faire opérationnels. Cette démarche s'inscrit en cohérence avec l'ADN de notre approche YELLO, fondée sur l'échange d'expériences et l'inspiration mutuelle entre les sites. Ces dispositifs permettront aux sites de poursuivre leur montée en compétence en 2026 et traduisent notre engagement constant en faveur de la sécurité de nos collaborateurs et de nos performances en matière de prévention des risques.

7.9. Remontées des préoccupations de nos collaborateurs

Le Groupe met à disposition de l'ensemble de ses collaborateurs plusieurs canaux complémentaires pour exprimer leurs préoccupations, signaler des difficultés, formuler des plaintes ou alerter sur des situations de non-respect des droits de l'homme. Ces canaux sont accessibles à tout moment et s'adaptent aux différents besoins et situations rencontrés par les collaborateurs. Les échanges peuvent avoir lieu de manière directe et informelle, notamment avec les managers ou les équipes Ressources Humaines de proximité, présentes dans les entités. Des dispositifs plus structurés permettent également une expression encadrée, tels que les entretiens annuels et professionnels ou l'enquête d'engagement réalisée tous les trois ans. Lorsque la situation le nécessite, les collaborateurs peuvent aussi s'appuyer sur les représentants du personnel, lorsqu'ils sont présents au sein des entités. Enfin, le Groupe met à disposition un dispositif d'alerte éthique dédié, WhistleB, garantissant la confidentialité et, le cas échéant, l'anonymat des signalements. L'ensemble de ces canaux vise à assurer un climat de confiance, à prévenir les risques et à garantir le respect des droits fondamentaux au sein du Groupe.



Nous ne disposons pas des informations sur le nombre de préoccupations et de plaintes de nos collaborateurs par l'intermédiaire de ces canaux car nous ne les comptabilisons pas dans un indicateur dédié.

En revanche, chaque demande est prise en compte et traitée par les personnes en charge citées ci-dessus. Seules les alertes émises par l'outil WhistleB sont comptabilisées dans un indicateur dédié (voir page 103 "Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin").



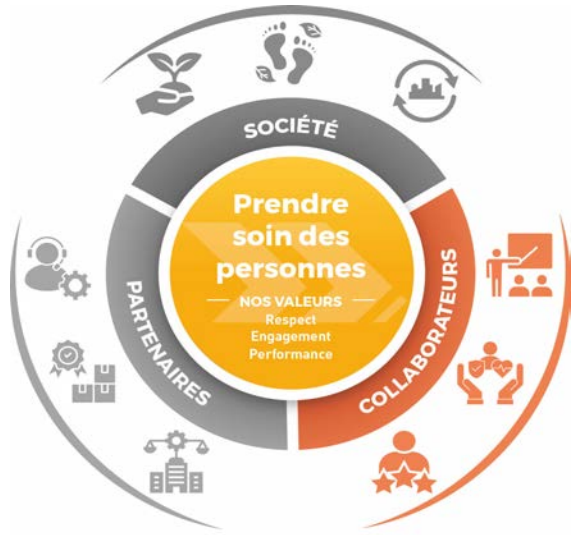
En 2025, aucun incident en matière de droits de l'homme n'a été recensé.

Aucune amende n'a été payée pour un incident grave en matière des droits de l'homme.

En 2025, aucun incident en terme de discrimination n'a été recensé.

Aucune amende n'a été payée pour un incident en terme de discrimination.

8 - TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR



NOTRE POLITIQUE & NOS OBJECTIFS

La chaîne de valeur du groupe Haulotte comprend, en amont, les fournisseurs et partenaires contribuant à la fourniture des biens et services nécessaires à l'activité du Groupe, et en aval, les clients et utilisateurs qui participent à sa performance économique. Elle inclut également les investisseurs, actionnaires et établissements financiers, qui soutiennent le financement des investissements et la croissance du Groupe. Les enjeux relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur sont pris en compte dans la politique QSE & RSE du Groupe, qui vise à encadrer les impacts sociaux liés aux relations commerciales et aux pratiques d'approvisionnement. Cette thématique s'inscrit dans le pilier « Prendre soin des partenaires ». (voir la page 97 pour plus de détails sur ce pilier)

Le groupe Haulotte a défini deux objectifs prioritaires : d'une part, apporter un support adapté à ses clients et fournisseurs à travers une démarche de qualité globale ; d'autre part, promouvoir des pratiques responsables au sein de la chaîne de valeur, notamment en matière de santé, de sécurité et d'éthique.

Le Groupe s'appuie sur des certifications reconnues, notamment les référentiels ISO, afin d'accompagner ses partenaires dans l'intégration progressive de ses exigences en matière de qualité, de santé et de sécurité au travail. Il veille également à ce que l'éthique demeure au cœur de ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes. Les pratiques d'achats responsables, présentées dans le chapitre « Gouvernance et éthique des affaires », ainsi que la stabilité et la durée des relations commerciales, contribuent à soutenir la continuité d'activité de ses fournisseurs, favorisant le maintien de l'emploi et des conditions de travail satisfaisantes.

Enfin, le groupe Haulotte veille au respect des réglementations applicables et des conventions internationales visant à la protection des travailleurs tout au long de la chaîne de valeur. Toute forme de violence ou de harcèlement est proscrite et fait l'objet de dispositions intégrées dans les chartes et codes de conduite du Groupe. En cas de signalement ou de situation à risque, des actions de contrôle appropriées, telles que des visites sur site ou des audits, peuvent être mises en œuvre.

NOS ACTIONS 2025

En 2025, l'une de nos actions structurantes a été la formalisation et le déploiement de notre Code éthique, qui encadre nos pratiques responsables et intègre explicitement la protection et le respect des travailleurs tout au long de notre chaîne de valeur.

Haulotte a également renforcé son engagement à travers une politique QSE&RSE structurée et pleinement déployée, soutenue par un dashboard de pilotage intégrant des indicateurs de suivi pour chacune des composantes de sa mission. Cette démarche permet un suivi régulier et mesurable des performances environnementales, sociales et de gouvernance.

Toutes ces actions sont expliquées en détails dans les pages suivantes.

SOCIAL

Le groupe s'engage activement à garantir le respect des droits humains et sociaux tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, au travers de son code éthique et plus précisément de sa charte Achats Responsables, expliquée plus loin. Celle-ci mentionne les engagements du groupe en terme de respect des droits humains, mais aussi tous les engagements sociaux au travers des conventions de l'OIT, de l'OCDE et de l'ONU.

Cette vigilance repose sur des relations durables avec ses fournisseurs, des visites régulières, ainsi que des audits, réalisés en interne.

Pour renforcer le suivi de la conformité et des pratiques responsables, un dispositif structuré a été mis en place. Il comprend une charte d'achats responsables, incluant la notion de droits humains, un outil d'évaluation intégrant des critères RSE et Santé et Sécurité et un système de contrôle basé sur des audits. Ces mesures permettent un suivi rigoureux, tout en laissant aux filiales la liberté d'organiser leurs propres audits.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Santé et Sécurité (politique, évaluation des risques, gestion des accidents...)
- Environnement (politique, bilan carbone, gestion des déchets...)
- Ethique (lutte contre la corruption, lutte contre l'esclavage moderne...)
- Continuité de l'Activité
- Sécurité des Systèmes d'Information

Ainsi, en 2025, **116** fournisseurs ont été désignés comme prioritaire pour la réalisation de l'évaluation RSE. **110** l'ont réalisé.

Ces évaluations ont été complétées par **77** audits terrain, afin de vérifier l'ensemble des informations données au cours de l'évaluation.

Concernant la charte d'achats responsables, celle-ci est décrite plus précisément dans la partie Gouvernance et Conduite des Affaires.

Nos équipes achats et approvisionnement maintiennent des échanges quotidiens avec nos fournisseurs. De plus, nous effectuons des visites régulières sur leurs sites de production. Notre système d'alerte WhistleB, disponible sur notre site internet, accessible à tous, et décrit dans notre charte d'achats responsables constitue un canal confidentiel permettant aux travailleurs et à toutes les parties prenantes externes de signaler toute violation du code de conduite, des législations applicables ou toute action non conforme au respect des personnes. Ce canal permet de s'assurer que tout impact négatif peut être rapidement identifié et traité par les équipes concernées (décrit dans la partie Gouvernance et Ethique des Affaires).

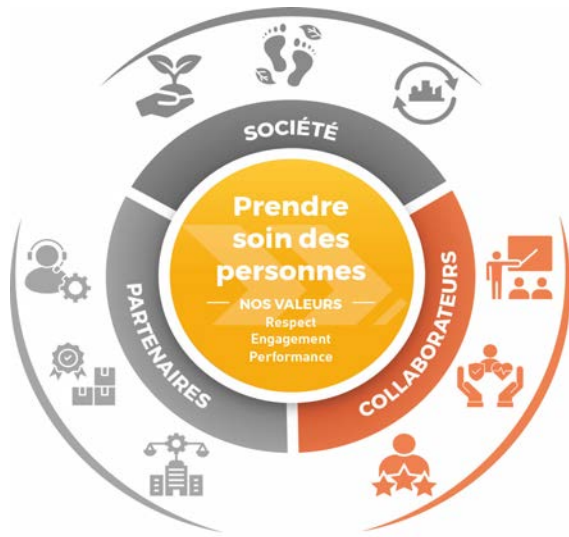
La mesure de l'efficacité des politiques et actions se fait à travers l'absence de controverse détectée pour les fournisseurs et à travers l'absence de signalements par notre canal d'alerte sur le plan des droits humains et sociaux. Nous n'en avons pas eu en 2025.

Pour en savoir plus sur la relation avec les clients, voir la partie Consommateurs et Utilisateurs Finaux.

Pour en savoir plus sur la relation avec les fournisseurs, voir la partie Relation avec les Fournisseurs.



9 - CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX



NOTRE POLITIQUE & NOS OBJECTIFS

La politique QSE & RSE du groupe Haulotte encadre les principaux enjeux sociaux et sociétaux liés à sa chaîne de valeur, y compris ceux concernant les consommateurs et les utilisateurs finaux. Elle intègre des dispositions visant au respect des droits humains, à la sécurité des utilisateurs et à la qualité des produits et services proposés par le Groupe. Cette approche est renforcée par la définition, en 2025, d'une proposition de valeur Groupe structurée autour de quatre piliers, dont l'un est spécifiquement consacré à la durabilité, intégrant les dimensions environnementales, sociales et sociétales dans l'offre de produits et de services. Cette thématique s'inscrit dans le pilier « Prendre soin des partenaires ». (voir la page 97 pour plus de détails sur ce pilier)

L'enjeu principal identifié concerne la sécurité des utilisateurs des équipements Haulotte. Par ailleurs, dans un contexte de digitalisation croissante des services, la cybersécurité et protection des données personnelles et des informations sensibles constitue également un enjeu majeur, tant pour les clients que pour le Groupe.

À ce titre, Haulotte a défini deux objectifs prioritaires. Le premier vise à apporter un support adapté à ses clients et partenaires, fondé sur une démarche de qualité globale. Une politique Qualité structurée est déployée depuis plusieurs années au sein des entités du Groupe. Cette démarche place la satisfaction client au cœur des priorités opérationnelles et s'inscrit pleinement dans la proposition de valeur du Groupe. Cette satisfaction client fait l'objet d'un suivi régulier à travers plusieurs indicateurs, dont le Net Promoter Score (NPS), permettant d'évaluer la fidélité des clients à l'égard des produits et services proposés. Ces dispositifs sont complétés par les retours collectés en continu par les équipes commerciales, les techniciens itinérants et les centres de relation clients, qui traitent les remarques, réclamations et suggestions d'amélioration dans les entités du Groupe.

Le second objectif consiste à proposer des produits et services à forte valeur ajoutée, toujours plus sûrs et plus durables. Des solutions et innovations visant à renforcer la sécurité des utilisateurs sont déjà déployées et font l'objet d'améliorations continues. Les équipes Marketing et Qualité du Groupe contribuent activement à la mise en œuvre de la proposition de valeur définie en 2025, en restant à l'écoute des besoins des clients et en intégrant les enjeux de durabilité dans le développement des produits et services.

NOS ACTIONS 2025

En 2025, Haulotte a renforcé son engagement face au changement climatique à travers une politique QSE&RSE structurée et pleinement déployée, soutenue par un dashboard de pilotage intégrant des indicateurs de suivi pour chacune des composantes de sa mission. Cette démarche permet un suivi régulier et mesurable des performances environnementales, sociales et de gouvernance. Cette politique est communiquée à nos clients au travers des appels d'offre et est téléchargeable sur notre site internet.

En 2025, Haulotte déploie le pilier **DRIVE SUSTAINABILITY** de sa proposition de valeur DRIVE CONFIDENCE afin de réduire l'empreinte environnementale de ses activités et solutions tout au long de leur cycle de vie, tout en intégrant des enjeux sociaux, éthiques et de création de valeur durable pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Toutes ces actions sont expliquées en détails dans les pages suivantes.

9.1. Notre proposition de valeurs



Dans le cadre de sa proposition de valeur **DRIVE CONFIDENCE**, Haulotte affirme sa volonté d'accompagner durablement ses clients et partenaires autour de quatre piliers structurants, dont **DRIVE SUSTAINABILITY**, dédié à la durabilité.

Ce pilier traduit l'engagement du Groupe à réduire l'empreinte environnementale de ses activités et de ses solutions sur l'ensemble de leur cycle de vie. Il s'appuie notamment sur l'éco-conception des équipements, le développement de solutions à faibles émissions, l'allongement de la durée de vie des machines grâce à la réparabilité, la maintenance et le reconditionnement, ainsi que sur une utilisation plus responsable des ressources. **DRIVE SUSTAINABILITY** intègre également des enjeux sociaux et sociétaux, en plaçant la sécurité, l'éthique et le respect des parties prenantes au cœur des pratiques du Groupe. À travers ce pilier, Haulotte entend contribuer activement à la transition vers des modèles plus responsables, tout en créant une valeur durable pour ses clients, ses collaborateurs et son écosystème..



Prévenez les risques majeurs d'accidents

- ▶ Protéger les opérateurs en encourageant activement des pratiques sûres et responsables
- ▶ Assister les personnes chargées du transport de la machine, en facilitant les manœuvres de chargement/déchargement
- ▶ Veiller sur les personnes travaillant à proximité des machines grâce à des solutions intelligentes



Optimisez la performance et la rentabilité de vos investissements

- ▶ Uptime machine maximisé
- ▶ Conception durable jusqu'à 15 ans d'exploitation intensive
- ▶ Gestion de flotte et coûts maîtrisés grâce à la solution télématique Sherpal



Bénéficiez d'un support au quotidien et d'un partenariat de long terme

- ▶ Support et service inégalés
 - Disponibilité optimisée des pièces de rechange pour la continuité de vos activités
 - Assistance locale réactive et experte (centres d'appels, techniciens qualifiés et formations sur mesure)
 - Outils digitaux intuitifs pour un accès immédiat aux informations clés
- ▶ Réseau de confiance: avec plus de 20 filiales et partenaires, à vos côtés



Engagez avec nous dans une démarche durable RSE

- ▶ Pionnier dans la décarbonisation des équipements depuis 2018 : Pulseo generation
- ▶ Solutions durables et responsables
- ▶ Développement de l'économie circulaire (Restart by Haulotte, offre 2nd life

9.2. Une organisation autour de la sécurité de nos utilisateurs



Pour que les utilisateurs puissent travailler en toute sécurité sur les nacelles élévatrices Haulotte, il est essentiel qu'elles soient entretenues conformément aux instructions des manuels et que nos clients soient au courant des campagnes de sécurité lancées par Haulotte. C'est pourquoi Haulotte met en place des procédures simplifiées, avec une boîte à outils numérique, pour faciliter l'accès aux informations relatives à la sécurité.

"La sécurité avant tout" est la devise de Haulotte depuis sa création. Pour s'assurer que les machines sont utilisées dans des conditions de sécurité optimales, Haulotte a mis en place depuis longtemps des processus d'analyse des problèmes signalés par ses clients qui peuvent conduire au lancement de campagnes de sécurité lorsqu'elles sont jugées nécessaires.

Depuis 2019, tout est mis en œuvre pour simplifier la vie des propriétaires de machines grâce aux outils numériques. Haulotte a développé son "Safety web" pour que les clients puissent facilement s'identifier sur la plateforme digitale et enregistrer une machine qu'ils viennent d'acquérir, signaler un incident, ou vérifier si un engin est concerné par une campagne de sécurité.

Sur le site "haulotte.com", l'utilisateur entre le numéro de série de la machine pour recevoir des informations techniques sur les éventuelles campagnes de sécurité.

Sur la plateforme "MyHaulotte.com", le client abonné peut consulter les informations techniques relatives à son parc de machines et les campagnes de sécurité.

Lors de la recherche d'une pièce détachée sur le site dédié, le demandeur sera également automatiquement informé de l'éventuelle campagne de sécurité en saisissant le numéro de série de la machine.

De la conception au service après-vente, la dimension sécurité est intégrée à toutes les étapes de la vie des machines Haulotte. Le département Sécurité des produits est impliqué dans le travail des bureaux d'études, de la conception des machines à la formation aux processus de sécurité des responsables de service dans les différentes zones du monde.

Chaque mois, notre comité de sécurité des produits analyse les demandes des services qualité des usines et les rapports d'incidents du monde entier afin de décider si des campagnes doivent être lancées pour optimiser l'utilisation et la sécurité de nos machines.

9.3. Les innovations autour de la sécurité

Le travail en hauteur est un risque important dans le monde du travail. En France, par exemple, les chutes de hauteur sont la 3ème cause de mortalité au travail ainsi que d'incapacités permanentes identifiées (source Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités). Les machines et les services proposés par Haulotte renforcent, de par leur nature, la sécurité des utilisateurs en situation de travail en hauteur. Mais le risque est quand même bien présent.

C'est pourquoi Haulotte cherche en permanence de nouvelles innovations en matière de sécurité des utilisateurs.

Parmi les technologies, fonctionnalités et innovations mises à disposition jusqu'à aujourd'hui, vous pouvez retrouver:



Cette barre, disponible sur nos machines articulées et télescopiques, réduit les risques d'écrasement de l'opérateur. En situation de danger, l'opérateur est projeté contre la barre et la machine s'arrête automatiquement. Le débattement de sécurité protège l'opérateur. Cette barre s'intègre dans le capot de protection du pupitre haut.



Charger et décharger une machine d'un camion est une procédure délicate, surtout dans des conditions de visibilité limitée, comme au crépuscule ou au lever du soleil. Complètement intégré, notre système permet d'éclairer les pupitres de commande ainsi que la zone d'évolution de la machine. L'opérateur peut ainsi effectuer les manœuvres de chargement et déchargement en toute sécurité.



FASTN est le premier ancrage actif et universel pour nacelles élévatrices. Cette innovation lutte contre une des premières causes de mortalité sur nacelles, émet des alertes sonores et visuelles lorsque l'opérateur n'est pas attaché au système, et fournit des données clés pour la gestion de la sécurité.



Secondary Guarding System (SGS) : Haulotte a développé un nouveau système de prévention d'écrasement sur ses ciseaux de gamme COMPACT. Ce système utilise la technologie LIDAR pour monitorer la position du conducteur et ses mouvements en temps réel. Le système coupe ainsi tous les mouvements de la machine lorsque le conducteur se rapproche subitement du pupitre haut.



Drive Assist Solutions : pour améliorer la sécurité des utilisateurs de ses machines, Haulotte a lancé en 2025 un ensemble de solutions regrouper au sein du Drive Assist pour certaines de ses machines :

- Pedestrian Detection Assist, une caméra intelligente qui détecte les éventuels piétons et envoie des alertes au piéton et à l'utilisateur
- User drive Assist qui alerte les utilisateurs sur des comportements inappropriés, notamment concernant les vitesses de conduite excessives ou encore sur les dénivelés
- High Visibility Basket, une solution qui améliore la visibilité du panier de la machine

9.4. L'écoute client

Le dialogue avec les clients est mesuré au travers de 2 outils, le Customer Satisfaction Survey (CSS) et le Net Promoter Score (NPS). La qualité de ce dialogue est mesurée quant à elle par les résultats de ces 2 outils, par l'analyse qui en est faite par les équipes Qualité et les équipes locales, et les actions entreprises. La fréquence de réalisation permet de s'assurer que cette qualité de dialogue s'améliore.

Customer Satisfaction Survey

Tous les 3 ans, Haulotte réalise une "Customer Satisfaction Survey" à grande échelle, avec l'aide d'une société spécialisée. L'objectif de cette enquête est de mesurer la satisfaction et la fidélité des clients de Haulotte et comparer l'évolution à celle de l'enquête précédente, et aussi d'identifier les attentes des clients et les points de satisfaction à mesurer.

Ainsi, en 2023, 32% de la base de données clients a été interrogée.

Le score de satisfaction globale en 2023 est de **7,48/10**. Il était de 7,85/10 lors de la dernière enquête réalisée en 2019.

Cette baisse du résultat s'explique en partie par une année 2023 marquée par un manque de disponibilité de pièces détachées pour nos machines et donc des livraisons parfois retardées par rapport aux prévisions, surtout en début d'année. Ces retards se sont nettement améliorés en cours d'année, et s'améliorent encore.

Toutes les équipes sont maintenant engagées dans une analyse détaillée des résultats de cette enquête, afin d'identifier les leviers d'action pour satisfaire au mieux l'ensemble de nos clients. Notre programme d'Excellence Opérationnelle YELLO fournit les outils qui vont permettre de réaliser cette analyse et de suivre les engagements.

D'autres éléments ressortent également de cette enquête.

Globalement, Haulotte est perçue comme « un constructeur avec lequel vous pouvez travailler en toute confiance et transparence » et « un constructeur de machines de qualité ». Nos distributeurs sont aussi très satisfaits de la qualité globale de nos machines et de nos solutions, ont une très bonne satisfaction concernant la création de valeurs et les innovations qui sont offertes.

La prochaine enquête sera lancée en 2026.

Net Promoter Score (NPS)

Le Net Promoter Score (NPS) se distingue comme un baromètre clé de la fidélisation et de la satisfaction clientèle, jouant un rôle prépondérant dans l'évaluation de leur propension à recommander les services ou produits de notre entreprise. Ce métrique, simple mais puissant, transcende la simple mesure de satisfaction en fournissant des connaissances précises sur le potentiel de croissance d'une entreprise à travers le prisme de l'expérience client. En effet, un score élevé signale une clientèle satisfaite et engagée, prédisant ainsi une trajectoire ascendante pour l'entreprise.

Au-delà de la question posée : "Sur une échelle de 1 à 10, quelle est la probabilité pour que vous recommandiez notre marque à un ami ou un collègue?", le questionnaire est accompagné d'autres questions qui permettent de déterminer divers éléments nécessaires à la compréhension de la satisfaction de nos clients. Ces questions sont déterminées par les résultats de l'enquête triennale (Customer Satisfaction Survey).

Des plans d'actions sont également mis en place pour permettre l'amélioration significative de nos résultats. Ainsi, des rendez-vous spécifiques avec les clients sont réalisés par nos commerciaux, ou encore des plages horaires plus grandes de disponibilités de nos experts techniques ont été mises en place.

Le NPS est maintenant l'indicateur principale de la mission pour la composante PRENDRE SOIN DES PARTENAIRES (voir résultats et explications p.97)



9.5. Cybersécurité et protection des données

Respect du règlement sur la protection des données personnelles

Depuis la date d'entrée en vigueur du RGPD en mai 2018, le Groupe Haulotte a conduit un audit conformité en collaboration avec IBM. Cet audit a permis de cartographier les risques liés à la gestion et la protection des données personnelles détenues par Haulotte et d'établir un plan d'action pour assurer durablement la conformité au règlement.

A ce jour, le groupe Haulotte ne fait pas le commerce des données personnelles qui lui sont confiées. Haulotte s'assure qu'elle obtient le consentement de la personne qui confie ses données personnelles, de l'utilisation uniquement aux fins décrites et de la bonne conservation. Haulotte peut restituer ou détruire les données personnelles du titulaire sur demande expresse de sa part. Cette conformité passe aussi par l'information et la formation réalisées courant 2020, des services qui traitent des données personnelles, et, ensuite, par l'aide à la mise à jour du registre de traitement par les dits services.

Protection des données et accès autorisés

Plusieurs mesures organisationnelles et techniques sont déployées pour garantir la protection des données, notamment les données des tiers, contre tout accès non autorisé :

- **Gestion structurée des accès** : Les droits d'accès aux systèmes et aux dossiers contenant des informations sensibles sont gérés via un processus formalisé lié aux procédures RH d'entrée et de sortie. Cela permet d'assurer que seuls les collaborateurs autorisés disposent des accès nécessaires, et que ceux-ci sont retirés en cas de départ.
- **Processus d'approbation** : L'attribution d'accès spécifiques passe par des demandes validées dans l'outil EasyVista, garantissant une traçabilité et un contrôle systématique.
- **Authentification multi-facteurs (MFA)** : 100 % des comptes Office sont protégés par un système MFA, renforçant la sécurité et limitant le risque de compromission des comptes utilisateurs.

Ces mesures contribuent à sécuriser les données, réduire les risques d'accès non autorisés et soutenir la conformité aux exigences de cybersécurité et de protection des données.

Nombre d'incidents de faille de sécurité déclarés à la CNIL

Bien que le monde des entreprises ait été fortement impacté par des attaques ciblées, aucun incident lié à la sécurité ou à la remise en cause de l'intégrité des systèmes d'informations du groupe Haulotte n'a été signalé à la CNIL.

Cybersécurité

En 2025, la direction du groupe Haulotte a pris pleinement conscience des enjeux **cyber et réglementaires**, traduisant cette volonté par la création d'un **Comité Cyber transverse**, animé par le RSSI. Ce comité assure le pilotage stratégique et la coordination des actions de résilience numérique.

Notre stratégie repose sur trois axes complémentaires :

- ▶ **Gouvernance** : mise en place du Comité Cyber et réalisation d'un exercice de gestion de crise cyber pour tester nos capacités de réaction.
- ▶ **Technologie** : renforcement des dispositifs de protection (notamment autour de la sécurité des réseaux et de l'identité) et préparation à l'automatisation des contrôles.
- ▶ **Sensibilisation** : **100 % des collaborateurs Haulotte** ont été formé aux pratiques d'hygiène numérique de base via un programme dédié et des tests récurrents. Ce dispositif sera **renforcé et automatisé en 2026** pour maintenir un haut niveau de vigilance.

Ces actions concrètes contribuent à réduire les risques, à garantir la continuité des opérations et à préparer la réponse aux exigences des réglementations européennes (NIS2, Cyber Résilience Act)

PERSPECTIVES 2026 :

La gouvernance cyber sera consolidée par la **publication d'une analyse de risques** et la mise en œuvre d'une **Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI)** associée. Ces actions marqueront une étape clé dans la formalisation de notre démarche et dans la conformité aux exigences européennes (NIS2, Cyber Resilience Act).





INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE ET LA CONDUITE DES AFFAIRES

Haulotte adopte une gouvernance responsable et transparente afin de garantir une gestion éthique et durable de ses activités. L'entreprise s'appuie sur des principes clés tels que l'intégrité, la transparence et la conformité aux réglementations en vigueur. Elle met en place des dispositifs de contrôle internes et externes permettant de limiter les risques et d'assurer une prise de décision éclairée, en cohérence avec ses engagements environnementaux et sociaux.

Haulotte favorise également un dialogue ouvert avec ses parties prenantes, incluant ses collaborateurs, clients, fournisseurs et actionnaires, afin d'intégrer leurs attentes dans sa stratégie de développement durable. L'entreprise veille à promouvoir une gouvernance équilibrée en assurant la diversité au sein de ses instances dirigeantes et en renforçant ses engagements en matière d'éthique des affaires et de lutte contre la corruption.

A travers ces actions, Haulotte affirme sa volonté de concilier performance économique, responsabilité sociétale et engagement environnemental.

SOMMAIRE

1. IMPACTS, RISQUES & OPPORTUNITÉS SIGNIFICATIFS	96
2. PRENDRE SOIN DES PARTENAIRES	97
3. LE PROGRAMME YELLO	98
4. LE SYSTÈME DE MANAGEMENT QUALITÉ SECURITÉ ET ENVIRONNEMENT	99
5. NOTRE CODE ÉTHIQUE	100
6. RELATION AVEC LES FOURNISSEURS	101
7. PRÉVENTION ET DÉTECTION DE LA CORRUPTION ET DES POTS DE VIN	103
8. CAS AVÉRÉS DE CORRUPTION OU VERSEMENTS AVÉRÉS DE POTS-DE-VIN	108
9. ACTIVITÉS DE LOBBYING	109

1 - IMPACTS, RISQUES & OPPORTUNITÉS SIGNIFICATIFS

CULTURE D'ENTREPRISE			
<i>Communication et informations aux collaborateurs (G1)</i>			
Communication des performances de l'entreprise aux collaborateurs Difficulté de transmettre l'information à l'ensemble des collaborateurs de par l'implantation du Groupe dans le monde entier	Type : impact négatif		
	Chaîne de valeur Amont Activité propre Aval <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
			Horizon temporel Court terme Moyen terme Long terme <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Mise en place de programmes d'Excellence Opérationnelle et de Leadership par et pour les collaborateurs Lancement du programme d'excellence opérationnelle YELLO ainsi que d'un programme de Leadership pour les managers pour obtenir l'engagement des employés dans une démarche de cocréation et de « bottom-up »	Type : impact positif		
	Chaîne de valeur Amont Activité propre Aval <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
			Horizon temporel Court terme Moyen terme Long terme <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Transparence des informations communiquées aux collaborateurs Evolution du rôle de l'entreprise et de la place du travail dans la société faisant évoluer les attentes des collaborateurs qui souhaitent plus de transparence de la part des organes de gouvernance, et une communication claire des objectifs et perspectives financières et extra-financières de l'entreprise. Si ces attentes ne sont pas prises en compte, il existe un risque de désengagement des collaborateurs pouvant notamment entraîner turnover, perte de confiance ou encore manque de productivité	Type : risque financier		
	Chaîne de valeur Amont Activité propre Aval <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
			Horizon temporel Court terme Moyen terme Long terme <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

ÉTHIQUE DES AFFAIRES			
<i>Corruption et pots-de-vin (G1)</i>			
Prévention et détection des corruptions et des pots-de-vin Il existe une exposition globale de secteur de la construction à des risques liés aux pots-de-vin, à la corruption et aux pratiques anticoncurrentielles. Il existe un risque potentiel de sanctions juridiques, des pertes financières et une atteinte à la réputation d'Haulotte	Type : risque financier		
	Chaîne de valeur Amont Activité propre Aval <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
			Horizon temporel Court terme Moyen terme Long terme <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<i>Activités de lobbying (G1)</i>			
Influence du Groupe au sein des organisations professionnelles Les activités de lobbying du Groupe servent principalement à montrer son engagement en faveur de pratiques responsables et la mise en place de politiques conformes à ses engagements, notamment concernant l'environnement.	Type : impact positif		
	Chaîne de valeur Amont Activité propre Aval <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
			Horizon temporel Court terme Moyen terme Long terme <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

ACHATS RESPONSABLES			
<i>Relation avec les fournisseurs (G1)</i>			
Prise en compte de nos fournisseurs dans notre modèle d'affaires Risque financier en cas de non prise en compte par Haulotte des transformations de sa chaîne de valeur (raréfaction de matières premières, évolution réglementaire..) et en particulier en termes de dépendances à des matériaux qui repose sur une matière première à risque	Type : risque financier		
	Chaîne de valeur Amont Activité propre Aval <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
			Horizon temporel Court terme Moyen terme Long terme <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Audit des fournisseurs sur des critères RSE Haulotte dispose d'un vaste réseau de fournisseurs, compte tenu de sa fonction d'assembleur. Haulotte a la possibilité d'influencer positivement l'ensemble de sa chaîne de valeur en atténuant les risques environnementaux et sociaux, par l'intermédiaire des audits mis en place	Type : impact positif		
	Chaîne de valeur Amont Activité propre Aval <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
			Horizon temporel Court terme Moyen terme Long terme <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>



2 - PRENDRE SOIN DES PARTENAIRES

La mission du Groupe est au cœur de sa politique QSE/RSE. Elle reprend également les 3 composantes de la mission. Chacune de ces composantes correspond aux différents piliers de la démarche RSE du Groupe.

PRENDRE SOIN DES PARTENAIRES correspond à la partie GOUVERNANCE ET CONDUITE DES AFFAIRES de la démarche.




2.1. Politique

Haulotte place la qualité de ses relations avec l'ensemble de ses partenaires au cœur de sa gouvernance. Convaincue qu'une collaboration réussie repose sur une relation mutuellement bénéfique, l'entreprise veille à prendre soin de ses partenaires avec la même attention que celle portée à ses collaborateurs.

En respectant ses engagements et en proposant des solutions adaptées aux besoins actuels et futurs de ses clients, Haulotte ambitionne de créer une expérience unique, où chaque acteur contribue à la performance globale de l'entreprise.

Cet engagement se traduit par trois objectifs majeurs :

PARTENAIRES

-  Apporter le support nécessaire à nos clients et fournisseurs avec une démarche de qualité globale
-  Proposer à nos clients des produits et services à valeur ajoutée toujours plus sûrs et plus durables
-  Veiller à ce que l'éthique soit toujours au cœur de nos relations avec nos parties prenantes

En intégrant ces principes dans sa stratégie, Haulotte affirme sa volonté d'établir des partenariats solides, durables et responsables, essentiels à la construction d'une gouvernance exemplaire et orientée vers l'avenir.

Le code éthique est maintenant le reflet de cette affirmation.

2.2. Objectifs

Pour chaque composante de la mission, le Groupe a défini un indicateur qui lui permet de s'assurer que la mission est atteinte

Dans le cadre de la partie GOUVERNANCE ET CONDUITE DES AFFAIRES, l'indicateur doit permettre de s'assurer que Haulotte prend effectivement SOIN DES PARTENAIRES.

MISSION	INDICATEUR PRINCIPAL	OBJECTIF 2028	RÉSULTAT 2023	RÉSULTAT 2024	RÉSULTAT 2025
PRENDRE SOIN DES PARTENAIRES	NET PROMOTER SCORE	70	19	46	53

Les explications sur cet indicateur sont détaillés en page 93 de cet état de durabilité

D'autres indicateurs et leurs objectifs associés concourent également à l'atteinte de notre mission.

Ils sont expliqués en en-tête de chacun des enjeux du groupe

2.3. Actions

Principales actions 2025

- ▶ Communication d'une proposition de valeurs, à destination principalement de nos clients, , contenant 4 piliers dont 1 dédié au développement durable (p.90)
- ▶ Renouvellement complet des certifications ISO 9 001, 14 001 et 45 001 de nos entités (p.99)
- ▶ Rédaction d'un Code Ethique, qui est à la fois un socle de valeurs, un outil de gouvernance et un instrument de pilotage de la durabilité, au cœur de la stratégie responsable du Groupe Haulotte (p.100)

Autres actions

Les autres actions sont détaillées dans la partie dédiée de chaque chapitre.

3 - LE PROGRAMME YELLO

YELLO est le programme d'excellence opérationnelle lancé par Haulotte fin 2020. Il est identifié comme impact positif pour la partie "Culture d'Entreprise".

Contrairement à de nombreux programmes d'excellence opérationnelle, il ne repose pas sur des standards mais choisit de placer l'Homme au cœur du système. Le but est de créer une dynamique pour obtenir l'engagement des employés afin que ces derniers s'approprient la démarche et qu'ils deviennent des acteurs du changement. Plutôt que d'imposer un standard Groupe, le programme s'inscrit dans une démarche de cocréation et de «bottom-up». En effet, les collaborateurs écrivent eux-mêmes leur nouvelle manière de travailler grâce à la construction d'un référentiel commun.

De plus, chacun peut situer son niveau de progression sur une pratique donnée grâce à des grilles de maturité écrites par les collaborateurs. La démarche YELLO est un des 3 piliers qui pilotent la stratégie du Groupe. De plus, la démarche Qualité Sécurité et Environnement du Groupe est intégrée et pilotée dans le cadre de ce programme d'Excellence Opérationnelle.



Les filières métiers

Le programme YELLO donne l'opportunité de déployer des filières métiers, celles-ci sont composées de groupes d'experts du métier en question et sont animées par leurs Champions. Elles ont pour vocation de construire le référentiel, de l'entretenir, de le documenter au travers de la collecte de bonnes pratiques et globalement de faire avancer les métiers sur l'ensemble des entités, en le rendant plus mature, plus performant et plus efficient.

En 2025, les filières métiers, notamment celles dédiées à la Qualité et à la Santé-Sécurité, ont poursuivi leur structuration et leur animation régulière. Ces filières sont désormais pleinement actives et réunissent régulièrement les principaux acteurs concernés.

L'ensemble de cette animation métier contribue à faire vivre et progresser notre programme d'excellence opérationnelle.

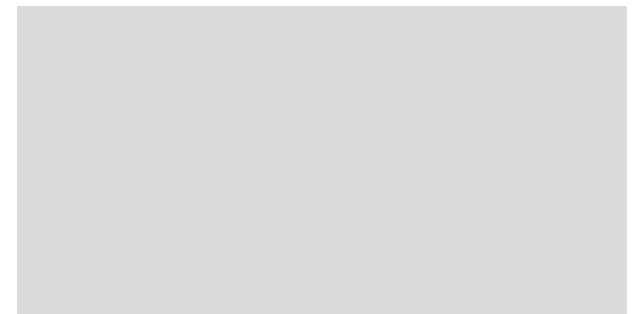
Cette organisation collective permet de soutenir la montée en maturité des sites et de garantir une progression continue de la performance du Groupe.

L'Excellence opérationnelle

La formation « Green Belt » est une formation certifiante, reconnue mondialement, qui vise à apprendre les principes et les outils du Six Sigma, une méthode efficace pour piloter les projets d'amélioration suivant la démarche DMAIC (Définir, Mesurer, Analyser, Améliorer, Contrôler).

Les projets certifiés et engagés sur le groupe lors des exercices précédents restent actifs et sous contrôle. Leur suivi régulier a permis de confirmer leur efficacité et leur contribution à la performance opérationnelle des sites.

Ces projets permettent de structurer les pratiques d'amélioration continue au sein du Groupe et de soutenir les équipes dans la maîtrise durable des processus. Leur maintien en conditions opérationnelles montre que les actions engagées restent pertinentes et intégrées dans le fonctionnement quotidien des services.



4 - LE SYSTÈME DE MANAGEMENT QUALITÉ SECURITÉ ET ENVIRONNEMENT



Le programme YELLO permet aux employés du Groupe d'écrire la manière dont ils souhaitent travailler aujourd'hui et dans le futur grâce aux grilles de maturité. Les grilles de maturité écrites par les différents métiers de l'entreprise composent notre référentiel dynamique, qui lui-même est la base de notre système de management QSE.

En 2025 une actualisation de notre cartographie des macroprocessus de l'entreprise a été effectuée afin d'aligner le pilotage opérationnelle de notre organisation et nos macroprocessus.

Au travers du déploiement du programme YELLO, une démarche de qualité globale s'est mise en œuvre sur l'ensemble du groupe et vise à :

- Améliorer le processus de traitement des réclamations de nos clients depuis la détection jusqu'à la mesure d'efficacité des actions correctives mises en œuvre,
- Améliorer la communication et la transversalisation des échanges entre nos différentes entités,
- Améliorer la fiabilité de nos machines et réduire les interventions sous garantie des machines,
- Accroître la satisfaction de nos clients.

En 2025, un renouvellement complet pour 3 ans des certifications de nos entités a été réalisé.

	SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ	SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ	SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
PÉRIMÈTRE GROUPE	(ISO 9 001)	(ISO 45 001)	(ISO 14 001)
Nombre de collaborateurs travaillant sur les sites certifiés	1 222 Soit 76% des effectifs	1 029 Soit 62% des effectifs	1 222 Soit 76% des effectifs

5 - NOTRE CODE ÉTHIQUE

La consultation des parties prenantes, réalisée en 2024 dans le cadre de l'analyse de double matérialité, a servi de base à la rédaction du code éthique du Groupe. Ce code est maintenant publié et fera l'objet d'un déploiement détaillé auprès des différentes entités du Groupe. Il a été construit à partir de documents existants comme la charte des achats responsables ou encore le code de conduite anti-corruption, il s'agit donc d'éléments déjà connus des collaborateurs mais qui sont maintenant consolidés au sein d'un seul et même document.

Le Code éthique d'Haulotte définit les principes qui encadrent l'ensemble des activités du Groupe et ses relations avec ses parties prenantes. Fondé sur l'idée que la performance durable dépasse les seuls résultats économiques, il impose une conduite responsable, transparente et respectueuse sur les plans social, éthique et environnemental. Il constitue une base commune de valeurs, de règles et d'engagements pour tous les collaborateurs et partenaires du Groupe. Ce Code s'organise autour de trois valeurs essentielles — **Respect, Engagement, Performance** — qui traduisent la mission « Taking care » : prendre soin des personnes, de la société et de l'environnement. Son objectif est d'instaurer un cadre de confiance durable, reposant sur l'intégrité, la conformité aux lois, le rejet des pratiques non éthiques et la prise en compte des impacts des activités du Groupe.

SUR LE PLAN SOCIAL; le Code affirme des engagements forts en matière de droits humains et de conditions de travail. Il interdit strictement le recours au travail forcé, au travail des enfants, à toute forme d'esclavage moderne, de discrimination ou de harcèlement. Il promeut l'égalité des chances, le respect de la diversité, la liberté syndicale et le dialogue social. La santé, la sécurité et le bien-être au travail sont présentés comme des priorités, tant pour les salariés du Groupe que pour ceux de ses partenaires.

SUR LE PLAN DE LA CONDUITE DES AFFAIRES; le Code impose des principes de transparence, d'honnêteté et de loyauté. Il encadre la communication financière et extra-financière, les activités de lobbying, la gestion des informations confidentielles et la protection des données personnelles. Il rappelle l'importance d'une concurrence loyale, du respect des règles en matière de sanctions économiques, de délais de paiement et de prévention des conflits d'intérêts. Le Groupe réaffirme également sa tolérance zéro à l'égard de la corruption, du blanchiment d'argent et de la fraude, avec des exigences élevées de vigilance vis-à-vis des tiers.

SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL; le Code engage le Groupe et ses partenaires à maîtriser les impacts de leurs activités : utilisation raisonnée des ressources, réduction et valorisation des déchets, prévention des pollutions, intégration de l'éco-conception et réduction de l'empreinte carbone tout au long de la chaîne de valeur. Ces engagements traduisent la volonté du Groupe de contribuer activement à la protection des écosystèmes et à la transition vers des pratiques plus durables.



Enfin, le Code prévoit des mécanismes de mise en œuvre et de contrôle, notamment la possibilité d'auditer les partenaires, l'exigence d'adhésion à des documents complémentaires (charte des achats responsables, politiques internes), ainsi qu'un dispositif d'alerte éthique garantissant la confidentialité et la protection des lanceurs d'alerte.

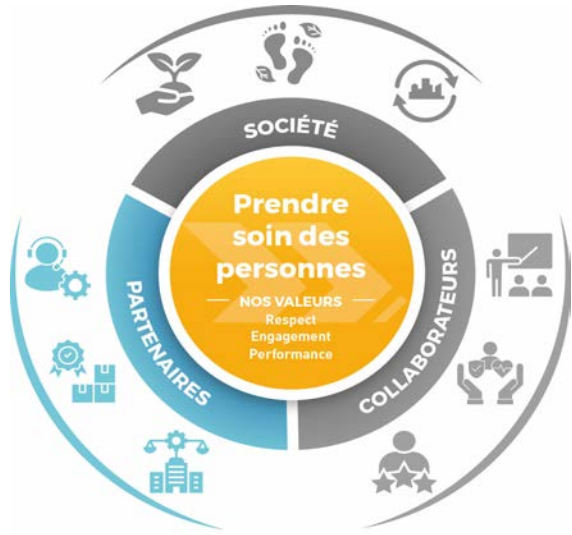
Pour résumer, le Code éthique du Groupe est utilisé comme référence structurante de la politique RSE et de gouvernance. Il permet de démontrer :

- l'alignement du Groupe avec les grands standards internationaux (droits humains, droit du travail, lutte contre la corruption, protection de l'environnement) ;
- l'existence d'un cadre formalisé pour prévenir les risques sociaux, éthiques et environnementaux ;
- l'intégration de ces enjeux dans la stratégie, les processus internes et les relations avec les parties prenantes.

Le Code sert également d'outil opérationnel : il est utilisé pour sensibiliser les collaborateurs, encadrer les relations fournisseurs, orienter les décisions managériales et appuyer les dispositifs de contrôle et de vigilance. Il constitue ainsi une preuve de l'engagement du Groupe en matière de responsabilité, de transparence et de gestion des impacts, ainsi qu'un levier d'amélioration continue de ses pratiques.



6 - RELATION AVEC LES FOURNISSEURS



NOTRE POLITIQUE & NOS OBJECTIFS

Les fournisseurs font partie intégrante des travailleurs de la chaîne de valeur. A ce titre, nous prenons avec eux toutes les dispositions décrites en page 87.

Cette relation avec les fournisseurs s'inscrit également pleinement dans la démarche « Prendre soin des partenaires » du Groupe Haulotte et repose sur la politique QSE & RSE, qui encadre l'ensemble des impacts, risques et actions liés à la chaîne d'approvisionnement.

Conscient de l'enjeu financier que représente l'intégration des fournisseurs dans son modèle d'affaires, le Groupe s'est fixé comme objectif principal d'apporter un support adapté à ses clients et à ses fournisseurs à travers une démarche de qualité globale.

Haulotte œuvre ainsi au renforcement continu de la responsabilisation de l'ensemble de sa chaîne de valeur, en associant collaborateurs et partenaires dans une logique de développement durable et de progrès continu. Guidé par ses valeurs de respect, d'engagement et de performance, le Groupe promeut des pratiques responsables sur les plans social, éthique et environnemental. Ces engagements sont formalisés et partagés avec l'ensemble des fournisseurs au travers d'une charte d'achats responsables, systématiquement proposée, qui s'inscrit pleinement dans la politique RSE du Groupe.

Haulotte attend de ses partenaires qu'ils respectent les réglementations applicables en matière de responsabilité des entreprises et qu'ils s'attachent à diffuser des exigences équivalentes au sein de leur propre chaîne de partenaires, afin de garantir la cohérence et l'efficacité de la démarche globale.

NOS ACTIONS 2025

En 2025, l'une de nos actions structurantes a été la formalisation et le déploiement de notre Code éthique, qui encadre nos pratiques responsables et intègre explicitement nos fournisseurs dans notre démarche de durabilité.

De plus, Haulotte a renforcé son engagement à travers une politique QSE&RSE structurée et pleinement déployée, soutenue par un dashboard de pilotage intégrant des indicateurs de suivi pour chacune des composantes de sa mission. Cette démarche permet un suivi régulier et mesurable des performances environnementales, sociales et de gouvernance.

Toutes ces actions sont expliquées en détails dans les pages suivantes.

Les risques relatifs à la chaîne d'approvisionnement du Groupe pourraient être liés à des pratiques de nos fournisseurs en matière de droits humains, sociaux ou de normes environnementales non conformes (travail des enfants, travail forcé, santé et sécurité, émissions toxiques, pollutions, destruction d'écosystèmes).

Ils pourraient avoir des conséquences juridiques, réputationnelles ou de déstabilisation des approvisionnements, ou encore augmenter les coûts.

À l'inverse, en nous approvisionnant auprès de fournisseurs respectueux des droits des personnes et de l'environnement, nous nous assurons de la maîtrise de notre chaîne de valeur, contribuant à notre bonne réputation et suscitant la confiance de nos partenaires commerciaux.

Achats responsables

Nourrir des relations de qualité avec nos partenaires qu'ils soient fournisseurs, clients ou toute autre partie prenante fait partie de nos pratiques au quotidien. Les dirigeants des filiales portent avec les directions d'achats la responsabilité des relations avec nos fournisseurs. Nos fournisseurs sont une de nos parties prenantes primordiales.

Notre conduite dans les affaires se fonde sur les principes de transparence et d'éthique. Nous poursuivons notre engagement à développer une Responsabilité Sociétale d'Entreprise exigeante et à formaliser les comportements éthiques attendus de la part de toutes les parties prenantes à travers notamment de notre charte d'achats responsables.

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES

En cohérence avec son Code éthique, qui fixe le cadre de référence des valeurs, principes et règles de conduite applicables à l'ensemble des parties prenantes, le Groupe Haulotte a formalisé une Charte des Achats Responsables depuis 2021 destinée à ses fournisseurs et partenaires. Cette charte constitue la déclinaison opérationnelle du Code éthique sur le périmètre des achats et de la chaîne d'approvisionnement et en intègre l'ensemble des exigences sociales, environnementales, éthiques et de gouvernance.

Toutes les directions de nos entités utilisent maintenant cette charte d'achats responsables auprès de leurs fournisseurs, que ce soit au niveau des pièces détachées ou des frais généraux.

L'ensemble de nos acheteurs a connaissance de cette charte et a reçu une information spécifique à son utilisation et à son suivi.

Sur **le plan environnemental**, la charte encadre les attentes du Groupe en matière de conformité réglementaire, de maîtrise des impacts tout au long du cycle de vie des produits et services, de réduction des consommations de ressources, des émissions de gaz à effet de serre et de la production de déchets, ainsi que de promotion de l'éco-conception, de l'économie circulaire et de systèmes de management environnemental structurés. Elle précise également les exigences relatives à la gestion, au traitement et à la traçabilité des déchets, notamment dangereux.

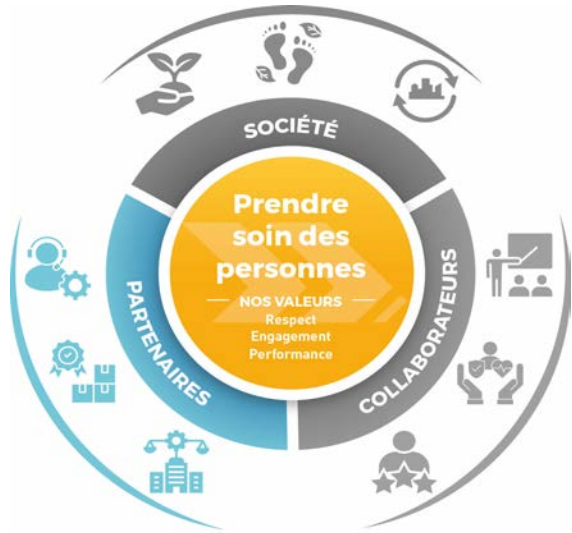
En matière de **santé, sécurité et conditions de travail**, la charte impose le respect des réglementations applicables et des normes internationales, une gestion proactive des risques professionnels, la mise en place de conditions de travail sûres et décentes, la formation régulière des salariés et le suivi des accidents du travail, en cohérence avec les engagements du Groupe certifié ISO 45001.

Sur le plan **social et éthique**, la charte reprend et précise les principes du Code éthique relatifs au respect des droits humains, à la lutte contre l'esclavage moderne, le travail des enfants, le travail dissimulé, toute forme de discrimination ou de harcèlement, ainsi qu'à l'instauration d'un dialogue social respectueux. Elle formalise également les exigences en matière de lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent et les conflits d'intérêts, de protection des données à caractère personnel, de sécurité des systèmes d'information, de respect des règles de concurrence loyale et des sanctions économiques internationales.

La charte prévoit enfin un **dispositif de signalement accessible aux tiers**, en articulation avec le mécanisme d'alerte du Groupe, ainsi que des modalités de suivi, d'évaluation et, le cas échéant, d'audit des fournisseurs. En signant la charte, les fournisseurs s'engagent à appliquer ces principes, à communiquer de manière transparente sur leurs pratiques extra-financières et à les relayer auprès de leurs propres partenaires, contribuant ainsi à la maîtrise des risques et à la cohérence de la démarche de durabilité de Haulotte sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.



7 - PRÉVENTION ET DÉTECTION DE LA CORRUPTION ET DES POTS DE VIN



NOTRE POLITIQUE & NOS OBJECTIFS

La prévention et la détection de la corruption et les pots-de-vin constituent un engagement fondamental du Groupe Haulotte et s'inscrivent au cœur de ses principes éthiques. Fidèle à ses valeurs de Respect, Engagement et Performance, le Groupe s'efforce de conduire ses activités avec un niveau d'intégrité exigeant et en conformité avec les réglementations applicables, notamment les obligations issues de la loi Sapin II.

Afin de garantir une conduite des affaires fondée sur la transparence, l'intégrité et le respect des standards de gouvernance, le Groupe a déployé un dispositif structuré de prévention, de détection et de traitement des risques de corruption au sein de son organisation. Ce dispositif repose sur plusieurs piliers :

- Une cartographie des risques de corruption
- Un code de conduite anti-corruption, qui énonce la prévention des risques et les règles de conduite
- La formation et la sensibilisation auprès de l'ensemble de notre chaîne de valeurs
- Des procédures de contrôle interne
- Une évaluation de nos parties prenantes
- Un dispositif d'alerte et de sanctions

Le code éthique cadre maintenant l'ensemble de ces dispositifs.

NOS ACTIONS 2025

En 2025, Haulotte a franchi une nouvelle étape dans la structuration et l'harmonisation de son dispositif de lutte contre la corruption. Dans un environnement international où les législations nationales et les perceptions de la corruption diffèrent sensiblement, le Groupe a engagé un important travail de fond destiné à renforcer son cadre de conformité.

Cette année a ainsi été consacrée à la mise à jour de la cartographie des risques de corruption, offrant une vision renouvelée des enjeux opérationnels auxquels Haulotte peut être exposé. Parallèlement, les outils clés de prévention – notamment le Code de conduite anticorruption et les modules d'e-learning – ont fait l'objet d'ajustements de contenu et d'un travail de traduction afin de préparer et parfaire leur déploiement à l'ensemble du Groupe. S'il s'agit d'étapes essentielles, leurs effets concrets seront pleinement observables à partir de 2026, lorsque ces dispositifs auront été pleinement diffusés, intégrés et appropriés par l'ensemble des équipes.

Enfin, comme évoqué précédemment dans ce rapport, l'exercice 2025 a également été marquée par la volonté de replacer les actions anticorruption dans un cadre éthique plus global, formalisé par le lancement du Code Éthique Haulotte, qui constitue désormais la référence commune en matière d'intégrité et de comportements responsables au sein du Groupe.

La suite de cette section détaille ces travaux et expose la dynamique engagée pour renforcer durablement la culture d'éthique et de conformité au sein de Haulotte, spécifiquement sur la prévention et la détection de la corruption et des pots-de-vin,

7.1. Une cartographie des risques de corruption

La prévention du risque de corruption repose sur une cartographie dédiée, élaborée sous la responsabilité du département Gestion des Risques. En 2025, le Groupe a poursuivi le chantier de refonte complète de la matrice des risques, initié en 2024, afin de mettre à jour de manière exhaustive l'ensemble des scénarios d'exposition et de renforcer la robustesse du dispositif.

Conformément aux bonnes pratiques attendues par l'Agence Française Anticorruption (AFA), cette mise à jour s'est appuyée sur une démarche participative fondée sur la réalisation d'entretiens individuels menés auprès des parties prenantes internes considérées comme clés dans l'identification des risques. Ces entretiens ont été conduits à plusieurs niveaux de l'organisation (direction générale, directions opérationnelles, responsables de filiales, fonctions commerciales, achats, finance, logistique, juridique et support) afin de garantir une vision représentative et transversale des risques potentiels. Chaque échange a suivi un guide d'entretien structuré, destiné à recueillir des informations qualitatives sur les pratiques opérationnelles, les interactions avec les tiers, les zones de vulnérabilité perçues, ainsi que les éventuelles situations sensibles rencontrées sur le terrain. Les informations collectées ont ensuite permis d'alimenter la mise à jour de la cartographie des risques.

Cette cartographie vise à identifier, évaluer et hiérarchiser les risques de corruption propres à l'organisation, en tenant compte de la diversité de nos activités ainsi que des spécificités opérationnelles rencontrées dans l'ensemble de la chaîne de valeur. L'analyse menée intègre notamment :

- Le secteur d'activité, exposé à des interactions variées avec des clients privés, publics et des intermédiaires ;
- La nature des tiers avec lesquels le Groupe collabore (fournisseurs, distributeurs, agents, consultants, etc.) ;
- Les pays et zones géographiques dans lesquels évoluent nos parties prenantes, au regard notamment des indices internationaux de risque (ex. Transparency International) ;
- Le type et l'intensité des relations d'affaires entretenues avec ces parties prenantes ;
- Les processus internes sensibles, incluant les pratiques commerciales, contractuelles, financières et logistiques.

Chaque scénario de risque est évalué en distinguant le risque brut (avant mesure de maîtrise) et le risque résiduel, établi à la lumière des dispositifs déjà en place : contrôles internes, procédures, validations hiérarchiques, due diligence, formations, audits, etc. Cette approche permet d'identifier les zones de vulnérabilité prioritaires et de définir des plans de prévention ciblés, adaptés au niveau d'exposition réel.

Conscient que le risque de corruption évolue au rythme des transformations internes (organisations, outils, nouveaux marchés) et externes (contextes géopolitiques, réglementaires, économiques), le Groupe considère l'actualisation régulière de la cartographie comme une exigence essentielle. Ainsi, les données quantitatives et qualitatives utilisées pour l'évaluation sont revues périodiquement, et à minima une fois par an, afin d'ajuster les mesures de contrôle et d'assurer la pertinence continue du dispositif de maîtrise des risques.



7.2. Un code de conduite anticorruption

Haulotte Group a fait le choix d'adopter un code anticorruption afin de réaffirmer son engagement à conduire ses activités avec le plus haut niveau d'intégrité et dans le strict respect des exigences légales applicables. Ce code, fondé sur le référentiel anticorruption Middlednext, constitue l'un des socles de la culture éthique du Groupe et reflète ses valeurs de Respect, d'Engagement et de Performance.

Dans la continuité des engagements formulés dans le rapport de durabilité 2024, le Groupe avait pour ambition d'étendre l'application du code anticorruption à toutes ses entités à travers le monde. Toutefois, la mise en œuvre opérationnelle s'est révélée plus complexe et plus exigeante que prévu. En effet, il fallait concevoir une version internationale, cohérente dans son esprit mais compatible avec des cadres juridiques nationaux hétérogènes, parfois plus stricts, parfois plus permissifs, et présentant des seuils d'acceptabilité différents selon les pratiques locales.

Cette réalité a conduit à approfondir le travail initial pour aboutir à un document commun opérationnel, que chaque filiale puisse s'approprier. Ce chantier a permis d'aboutir à un code anticorruption harmonisé, compréhensible et applicable à l'échelle du Groupe.

Ce code détaille les comportements attendus et les pratiques prohibées, telles que les cadeaux et invitations inappropriés, les dons, les avantages indus, ou encore toute situation génératrice de conflits d'intérêts. Il précise également les diligences à respecter dans les relations avec les tiers et les principes d'exemplarité attendus de chacun. Il impose des règles d'autorisation, de transparence et de traçabilité afin de limiter tout risque d'atteinte à la probité.

Ce document est revu régulièrement afin d'assurer son alignement avec les évolutions réglementaires et les meilleures pratiques de gouvernance.

Pour garantir son accessibilité, le code est mis à disposition sur l'intranet du Groupe, ainsi que sur le site institutionnel *haulotte.com*, facilitant son appropriation par l'ensemble des parties prenantes.

En 2025, les travaux menés autour de ce code se sont inscrits dans une dynamique plus large : la volonté de rassembler l'ensemble des engagements du Groupe en matière d'intégrité au sein d'un corpus éthique unifié. Cette évolution, qui a donné naissance au Code Éthique, permet désormais de replacer le code anticorruption au cœur d'un ensemble cohérent de principes éthiques partagés.

Les actions réalisées — notamment l'élargissement du code anticorruption, la mise à jour de la formation et la définition d'un socle commun de valeurs — viennent ainsi structurer un dispositif global qui sera pleinement déployé en 2026. Ce cadre harmonisé offre une base solide pour diffuser une culture de conformité homogène et durable au sein de toutes les entités du Groupe.



7.3. Un effort de formation et de sensibilisation

Conscients que la sensibilisation et la formation constituent des leviers essentiels de prévention, nous avons déployé dès 2022 un module de formation anticorruption en e-learning via «Haulotte Academy». Ce programme s'adresse prioritairement aux collaborateurs identifiés comme exposés à des situations à risque.

Il demeure effectivement obligatoire pour les fonctions les plus sensibles (la "population cible") — notamment celles liées aux transactions financières (COMEX, Finance) et aux partenariats stratégiques, (équipes commerciales, achat, approvisionnement) La formation reste néanmoins accessible sur une base volontaire à l'ensemble des collaborateurs de ce périmètre.

Après avoir mené une réflexion sur l'opportunité de rendre la formation obligatoire à l'ensemble des collaborateurs, nous avons finalement choisi de maintenir une logique de double approche:

- volontariat ouvert pour l'ensemble des collaborateurs,
- exigence renforcée pour les populations identifiées comme particulièrement exposées.

Cette stratégie équilibrée nous semble être, à terme, la plus pertinente pour obtenir de meilleurs résultats en termes d'appropriation et de vigilance éthique, tout en tenant compte de la diversité des mesures déjà déployées au sein du Groupe.

Dans la continuité de l'objectif formulé en 2024 d'étendre progressivement la formation anticorruption à l'ensemble du Groupe, les travaux menés en 2025 ont porté sur la refonte et l'internationalisation du module e-learning. L'un des aspects les plus exigeants de ce travail est d'identifier précisément, dans chaque entité, les postes véritablement exposés, en fonction des pratiques locales, des interactions avec les tiers et des spécificités organisationnelles. Cette analyse, fondée sur le niveau d'exposition réel aux risques, et non sur une catégorisation figée des fonctions, nous semble être la plus adaptée pour définir une population cible cohérente, adaptée et opérationnelle dans chaque pays.

Si le périmètre France bénéficie aujourd'hui d'un niveau de maturité plus élevé dans l'identification des fonctions exposées — lié à une meilleure maîtrise des pratiques opérationnelles et organisationnelles, du cadre juridique local, et de la langue — le périmètre Groupe se situe dans une phase de structuration progressive.

Dans ce contexte, la population cible Groupe retenue à fin 2025 correspond à une population test, constituée dans le cadre de la première vague de déploiement international de la formation. Cette phase pilote a notamment concerné des collaborateurs francophones du Groupe à l'étranger, afin de permettre un lancement opérationnel du module, d'en tester l'appropriation, d'en ajuster les contenus et de sécuriser son déploiement avant généralisation à l'ensemble des entités.

Cette population cible Groupe est par nature évolutive et a vocation à être significativement élargie et consolidée au cours de l'exercice 2026, à mesure de la finalisation du déploiement international.

Dans ces conditions, les indicateurs communiqués ci-dessous au titre de l'exercice 2025, arrêtés au 31 décembre 2025, reflètent principalement l'état d'avancement du dispositif et de cette phase pilote, et ne traduisent pas encore pleinement l'effort global de formation engagé à l'échelle du Groupe. Une lecture complète et représentative de la couverture de la formation anticorruption à l'échelle Groupe pourra être établie à partir de l'exercice suivant.

FORMATION ANTICORRUPTION 2025	NOMBRE DE COLLABORATEURS AYANT RÉALISÉ LA FORMATION	% DE COLLABORATEUR AYANT RÉALISÉ LA FORMATION
Périmètre France Population cible = 453	425	93,82%
Périmètre Groupe Population cible =471	459	97,45%
Périmètre Groupe Population globale = 1621	459	26,96%

Parallèlement, le déploiement d'un module unique à l'international ne pouvait se limiter à une traduction littérale. Les contenus ont fait l'objet d'une adaptation linguistique et culturelle afin de garantir leur pertinence. L'objectif : maintenir un niveau d'exigence homogène tout en assurant une compréhension claire des enjeux, des comportements attendus et des situations à risque, quelle que soit la zone géographique.

En cohérence avec la consolidation de notre cadre éthique unifié, la nouvelle campagne de formation a été lancée au premier semestre 2026, avec l'ambition de renforcer progressivement la culture d'intégrité et de donner aux collaborateurs les plus exposés les outils nécessaires pour prévenir les risques de corruption. L'impact complet de cette initiative pourra être pleinement mesuré à partir de l'exercice suivant (2026).



Pour rappel, cette formation couvre les aspects essentiels de la lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Elle est divisée en quatre (4) parties qui sont systématiquement sanctionnées par des quiz afin de vérifier que les objectifs soient acquis :

INTITULÉ	CONTENU	OBJECTIFS ASSOCIÉS
I-Définition de la corruption	Contenu pédagogique et quiz	Comprendre ce qu'est la corruption et ses différentes manifestations. Identifier les comportements et actions qui constituent des actes de corruption.
II-Formes de corruption	Contenu pédagogique divisé en 6 sous-parties comprenant respectivement des exercices pratiques	Reconnaître les différentes formes de corruption (pots-de-vin, détournement de fonds, favoritisme, etc.). Apprendre à détecter les signes de corruption dans diverses situations professionnelles.
III-Bonnes pratiques à adopter dont notamment : - Connaissance du code anticorruption - Appropriation des canaux de lancement d'alerte	Contenu pédagogique avec la nécessité pour l'apprenant de : - Télécharger le code de conduite anticorruption - Consulter la procédure sur le lancement d'alerte	Se familiariser avec les principes et les règles du code anticorruption de l'organisation. Savoir comment appliquer ces principes dans le cadre de ses fonctions. Comprendre l'importance des canaux de lancement d'alerte pour signaler des actes de corruption. Savoir comment utiliser ces canaux de manière efficace.
IV-Les sanctions encourues pour des faits de corruption	Contenu pédagogique	Connaître les sanctions légales et disciplinaires en cas de corruption. Comprendre les conséquences professionnelles et personnelles des actes de corruption.
Questionnaire récapitulatif final sanctionnant la formation		

Pour valider la formation, il est nécessaire d'obtenir au moins 80 % de réponses correctes au questionnaire final.

La formation fait partie du parcours d'intégration des employés intégrant la Société.

En plus de cette formation, des communications sont également régulièrement réalisées afin de rappeler les risques, les bonnes pratiques et les procédures à suivre. Elles ont pour objectif de renforcer la vigilance des employés et leur capacité à détecter et signaler les comportements suspects.

7.4. Un dispositif d'alerte

Dans le but de promouvoir la transparence et d'offrir à nos collaborateurs un moyen sécurisé de signaler toute pratique suspecte, nous avons mis en place des canaux d'alerte interne. Ce dispositif de lancement d'alerte est un élément fondamental de notre engagement envers une culture de transparence, de responsabilité et de respect des valeurs éthiques de notre Groupe. Il est accompagné d'une procédure de lancement d'alerte (incluant la protection des lanceurs d'alerte, permet par l'outil) pour guider les collaborateurs dans le lancement d'éventuelles alertes. Ce système permet à nos employés de signaler, en toute confiance et transparence, toute conduite contraire aux valeurs promues par le Groupe :

- A leur manager, au service RH ou à la Référente Ethique du Groupe,
- Et/ou, s'ils souhaitent conserver leur anonymat, via la messagerie mise en place avec notre prestataire externe WhistleB.

Les alertes sont examinées avec rigueur, dans un délai maximum de 20 jours, et des enquêtes internes sont menées, sous réserve de disposer d'éléments suffisants pour les instruire, afin d'évaluer la situation, qualifier les faits et, le cas échéant, prendre les mesures appropriées.

Le traitement des alertes suit une procédure formalisée et validée par la direction, qui définit notamment les étapes de gestion des alertes, les personnes responsables à chaque étape, ainsi que les issues possibles de l'enquête. Dans ce cadre, l'enquête est menée sous la supervision de la référente éthique, qui fait appel, en fonction du type d'alerte reçue, aux services des départements compétents pour mener les investigations. Une séparation claire des tâches est respectée tout au long du processus : la collecte et l'analyse des informations sont confiées à des personnes distinctes de celles en charge de la validation des conclusions.

À l'issue de l'enquête, la référente éthique centralise et présente les actions réalisées et les éléments recueillis, puis propose une qualification préliminaire (indiquant si l'alerte semble recevable ou non) au Secrétaire Général du Groupe. Ce dernier, après avoir pris connaissance des résultats, retient la qualification définitive et la communique au membre du Comité Exécutif auquel la personne incriminée est rattachée, ou, à défaut, au Directeur Général Délégué, pour consultation.



PERIMÈTRE GROUPE	NOMBRE D'ALERTES RECENSÉES	TYPE D'ALERTE	DÉLAI DE PRISE EN CHARGE	STATUT DE L'ALERTE
En 2025	0	N/A	N/A	N/A
En 2024	0	N/A	N/A	N/A

Un compte-rendu est fait au Comité d'audit et au Conseil d'Administration dans le cadre de la revue annuelle de la cartographie globale des risques faite par la Société. Le COMEX est également informé de chaque alerte, le cas échéant.

Ce dispositif d'alerte est également rendu accessible à l'ensemble de nos parties prenantes sur notre site internet afin de les encourager à nous signaler tout comportement non conforme aux valeurs que nous défendons.

7.5. Des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne visent à détecter et prévenir les actes de corruption. Elles incluent des audits réguliers, des vérifications comptables et des contrôles de conformité. Ces mécanismes permettent de repérer rapidement les anomalies et de prendre des mesures correctives. Pour plus d'informations à cet égard, nous vous prions de bien vouloir vous référer au chapitre 13 de la partie 1 de notre rapport de gestion intitulé "*Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société*".

Le Groupe fait application des « Ten Golden Rules », ses dix règles d'or, qui encadrent ses activités et servent de support pour les contrôles internes. Elles prévoient notamment les principes à suivre s'agissant des engagements de dépense, des Deal approval et la gestion des risques.

7.6. Une évaluation de nos parties prenantes

Nous avons conscience que le fait de travailler avec des tiers fiables réduit considérablement les risques de corruption. Aussi, l'évaluation des partenaires, fournisseurs et autres tiers est cruciale pour s'assurer qu'ils respectent les normes anticorruption de l'organisation. Cette évaluation peut inclure des vérifications de leur historique, de leur réputation et de leurs pratiques éthiques. En notre qualité d'assembleur, l'accent a particulièrement été mis sur nos relations avec nos fournisseurs, en requérant d'eux :

- une adhésion absolue à nos valeurs et la prise d'engagements en conséquence par le biais de la signature d'une charte d'achats responsables (p.101) ;
- la fourniture d'informations relativement à leurs pratiques en termes d'éthique notamment afin d'identifier leurs potentielles faiblesses et agir en conséquence. Nous vous prions de vous référer à la page 101 de ce document relative à nos relations avec nos fournisseurs afin d'avoir davantage d'informations à cet égard

La charte des achats responsables est accessible à l'ensemble de notre chaîne de valeurs au travers de notre site internet, mais également au travers de la mise à disposition lors des appels d'offres et des plans de prévention réalisés par les filiales de distribution.

Ce document est maintenant intégré dans le code Ethique et sera accessible sur une page dédiée de notre site internet, mais sera également utilisé plus largement.

8 - CAS AVÉRÉS DE CORRUPTION OU VERSEMENTS AVÉRÉS DE POTS-DE-VIN

Nous vous informons que le Groupe n'a enregistré aucun cas avéré de corruption ou de versement de pots-de-vin au cours de l'année écoulée.

Dans le cadre de notre engagement à maintenir un niveau élevé de responsabilité et de transparence, nous continuerons à surveiller de près toutes les activités susceptibles de présenter des risques de corruption, et nous restons déterminés à agir de manière proactive pour éviter toute dérive. En cas d'alerte ou de suspicion, nous nous engageons à mener des enquêtes approfondies et à prendre les mesures correctives nécessaires, dans le respect des principes de transparence et de rigueur, conformément à nos valeurs et suivant les procédures internes appliquées au sein du Groupe (susvisées dans les précédents chapitres).

Nous restons vigilants et pleinement engagés dans la prévention des risques de corruption, pour garantir l'intégrité de notre Groupe et la confiance de nos parties prenantes.

PÉRIMÈTRE GROUPE	EN 2025	EN 2024
Nombre de condamnations pour des faits de corruption	0	0
Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	0



9 - ACTIVITÉS DE LOBBYING

De par ses entités présentes dans le monde entier, Haulotte et ses collaborateurs, sous la supervision des directeurs d'entité et des directeurs de Zone, participent activement à plusieurs associations professionnelles sur des thématiques en relation avec l'activité du Groupe.

Des présentations régulières au COMEX sont réalisées, pour leur rendre compte des travaux et des sujets abordés au sein de ces associations. Ils sont également décisionnaires sur la participation des collaborateurs au sein de ces associations.

En 2024, le fait marquant a été la création de la Communauté des Acteurs du Matériel Durable, dont Haulotte est un des membres fondateurs. Nous continuons en 2025 à participer activement, notamment au travers du pilotage du Comité Opérationnel de l'Association.

La CAMD, constituée en tant qu'association Loi 1901, est le fruit d'une année de réflexion et de collaboration entre des entreprises renommées telles que Bouygues Construction, Colas, Eiffage, JCB, Kiloutou, Manitou Group, NGE, Salti, et Volvo Group.

Sous la présidence du Président Exécutif de Kiloutou, la CAMD s'est dotée d'une gouvernance collégiale représentant les fabricants de matériels, les loueurs et les entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Cette structure permet de coordonner les efforts vers cinq objectifs clés :

- Apporter des solutions concrètes et porter des projets transverses à la filière.
- Bâtir un socle de connaissances et une trajectoire de décarbonation commune.
- Accroître la visibilité de la filière matériel et de son rôle dans les transitions du BTP.
- Défendre aux côtés des fédérations professionnelles les convictions pour une filière durable.
- Porter une vision et une ambition communes de la décarbonation de la filière.

Le Comité Opérationnel, composé de représentants des dix entreprises membres, supervisera la mise en œuvre de ces objectifs et organisera des temps forts tels que les prochaines Rencontres du Matériel Durable.

La CAMD s'engage à mutualiser les efforts, les compétences et les bonnes pratiques pour accélérer la transformation environnementale de la filière.



CAMD

Communauté des acteurs du matériel durable





Annexes

ANNEXES

IRO-2_01 Appendice B : Liste des points de données prévues dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'Union

Le présent appendice fait partie intégrante d'ESRS 2. Le tableau qui suit présente les points de données visés dans ESRS 2 et l'ESRS thématique qui découlent d'autres actes législatifs de l'Union.

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉE RELATIF	HAULOTTE	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÉGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	RÉFÉRENCE LOI EUROPEENNE SUR LE CLIMAT
ESRS 2 GOV-1 Diversité des sexes au sein du conseil paragraphe 21 (d)	Matériel	Indicateur n° 13 Tableau 1 de l'annexe 1			Règlement délégué de la Commission (UE) 2020/181627, annexe II
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage de membres du conseil qui sont indépendants paragraphe 21 (e)	Matériel				Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la <i>due diligence</i> paragraphe 3	Matériel	Indicateur n° 10 Tableau 3 de l'annexe 1			
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40 (d) i	Non matériel	Indicateur n° 4 Tableau 1 de l'annexe 1	Article 449a du Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/245328 Tableau 1 : Informations qualitatives sur les risques environnementaux et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la production de produits chimiques paragraphe 40 (d) ii	Non matériel	Indicateur n° 9 Tableau 2 de l'annexe 1			Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux armes controversées paragraphe 40 (d) iii	Non matériel	Indicateur n° 14 Tableau 1 de l'annexe 1			Règlement délégué (UE) 2020/181829, article 12(1) Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40 (d) iv	Non matériel				Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12(1) Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II
ESRS EI-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 paragraphe 14	Matériel mais non disponible en 2024				Règlement (UE) 2021/1119, article 2(1)
ESRS EI-1 Entreprises exclues de l'Accord de Paris Référentiels paragraphe 16 (g)	Non matériel		Article 449a Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/2453 Modèle 1 : Livre bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Règlement délégué (UE) 2020/1818, Article 12.1 (d) à (g), et article 12.2	
ESRS EI-4 Émissions de GES objectifs de réduction paragraphe 34	Matériel	Indicateur n° 4 Tableau 2 de l'annexe 1	Article 449a Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/2453 Modèle 3 : Livre bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 6	
ESRS EI-5 Consommation d'énergie provenant de sources fossiles, ventilée par source (uniquement les secteurs à fort impact sur le climat) paragraphe 38	Matériel	Indicateur n° 5 Tableau n° 1 et Indicateur n° 5 Tableau 2 de l'annexe 1			

ANNEXES

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉE RELATIF	HAULOTTE	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÉGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	RÉFÉRENCE LOI EUROPEENNE SUR LE CLIMAT
ESRS E1-6 Scopes bruts 1, 2 et 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Matériel	Indicateurs n° 1 et 2 Tableau n° 1 de l'annexe 1	Article 449a ; Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/2453 Modèle 1 : Livre bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 5(1), 6 et 8(1)	
ESRS E1-6 Intensité des émissions brutes de GES paragraphes 53 à 55	Matériel	Indicateurs n° 3 Tableau 1 de l'annexe 1	Article 449a ; Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/2453 Modèle 3 : Livre bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 8(1)	
ESRS E1-7 Élimination des GES et crédits carbone paragraphe 56	Matériel				Règlement (UE) 2021/1119, article 2(1)
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de référence aux risques physiques liés au climat paragraphe 66	Matériel mais non disponible en 2024			Règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II	
ESRS E1-9 Ventilation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66 (a)	Matériel mais non disponible en 2024		Article 449a ; Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/2453 paragraphes 46 et 47 ; Modèle 5 : Livre bancaire – Risque physique lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique		
ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique important paragraphe 66 (c)	Matériel mais non disponible en 2024		Article 449a du Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/2453 paragraphe 34 ; Modèle 2 : Livre bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique de la garantie		
ESRS E1-9 Répartition de la valeur comptable de ses actifs immobiliers par classes d'efficacité énergétique paragraphe 67 (c)	Matériel mais non disponible en 2024			Règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II	
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69	Matériel mais non disponible en 2024				
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant figurant à l'annexe II de la réglementation E-PRTR (Registre européen des rejets et transferts de polluants) émise dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Non matériel	Indicateur n° 8 Tableau n° 1 de l'annexe 1 et Indicateur n° 2 Tableau n° 2 de l'annexe 1 et Indicateur n° 1 Tableau n° 2 de l'annexe 1 et Indicateur n° 3 Tableau n° 2 de l'annexe 1			
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines paragraphe 9	Matériel	Indicateur n° 7 Tableau 2 de l'annexe 1			
ESRS E3-1 Politique dédiée paragraphe 13	Matériel	Indicateur n° 8 Tableau 2 de l'annexe 1			
ESRS E3-1 Océans et mers durables paragraphe 14	Non matériel	Indicateur n° 12 Tableau 2 de l'annexe 1			
ESRS E3-4 Total de l'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28 (c)	Non matériel	Indicateur n° 6,2 Tableau 2 de l'annexe 1			
ESRS E3-4 Consommation totale d'eau en m3 par revenu net sur les activités propres paragraphe 29	Matériel	Indicateur n° 6,1 Tableau 2 de l'annexe 1			



ANNEXES

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉE RELATIF	HAULOTTE	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÉGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	RÉFÉRENCE LOI EUROPEENNE SUR LE CLIMAT
ESRS 2- IRO 1 – E4 paragraphe 16 (a)	Matériel	Indicateur n° 7 Tableau 1 de l'annexe 1			
ESRS 2- IRO 1 – E4 paragraphe 16 (b)	Matériel	Indicateur n° 10 Tableau 2 de l'annexe 1			
ESRS 2- IRO 1 – E4 paragraphe 16 (c)	Matériel	Indicateur n° 14 Tableau 2 de l'annexe 1			
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques agricoles/ terrestres durables paragraphe 24 (b)	Matériel	Indicateur n° 11 Tableau 2 de l'annexe 1			
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques des océans/ mers durables paragraphe 24 (c)	Non matériel	Indicateur n° 12 Tableau 2 de l'annexe 1			
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24 (d)	Matériel	Indicateur n° 15 Tableau 2 de l'annexe 1			
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37 (d)	Matériel	Indicateur n° 13 Tableau 2 de l'annexe 1			
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Matériel	Indicateur n° 9 Tableau 1 de l'annexe 1			
ESRS 2- SBM3 – S1 Risque d'incidents liés au travail forcé paragraphe 14 (f)	Matériel	Indicateur n° 13 Tableau 3 de l'annexe 1			
ESRS 2- SBM3 – S1 Risque d'incidents liés au travail des enfants paragraphe 14 (g)	Matériel	Indicateur n° 12 Tableau 3 de l'annexe 1			
ESRS S1-1 Engagements en matière de droits de l'homme paragraphe 20	Matériel	Indicateur n° 9 Tableau n° 3 et Indicateur n° 11 Tableau n° 1 de l'annexe 1			
ESRS S1-1 Politiques de <i>due diligence</i> sur les questions abordées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21	Matériel			Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II	
ESRS S1-1 processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Matériel	Indicateur n° 11 Tableau 3 de l'annexe 1			
ESRS S1-1 politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Matériel	Indicateur n° 1 Tableau 3 de l'annexe 1			
ESRS S1-3 mécanismes de traitement des griefs/ plaintes paragraphe 32 (c)	Matériel	Indicateur n° 5 Tableau 3 de l'annexe 1			
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents du travail paragraphe 88 (b) et (c)	Matériel	Indicateur n° 2 Tableau 3 de l'annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II	
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus en raison de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88 (e)	Matériels	Indicateur n° 3 Tableau 3 de l'annexe 1			
ESRS S1-16 Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes paragraphe 97 (a)	Non matériel	Indicateur n° 12 Tableau 1 de l'annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II	
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif des PDG paragraphe 97 (b)	Non matériel	Indicateur n° 8 Tableau 3 de l'annexe 1			
ESRS S1-17 Incidents de discrimination paragraphe 103 (a)	Matériel	Indicateur n° 7 Tableau 3 de l'annexe 1			
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et de l'OCDE paragraphe 104 (a)		Indicateur n° 10 Tableau n° 1 et Indicateur n° 14 Tableau 3 de l'annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818 art 12(1)	



ANNEXES

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉE RELATIF	HAULOTTE	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÉGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	RÉFÉRENCE LOI EUROPEENNE SUR LE CLIMAT
ESRS 2-SBM3 – S2 Risque important de travail des enfants ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11 (b)	Matériel	Indicateurs n° 12 et n° 13 Tableau 3 de l'annexe 1			
ESRS S2-1 Engagements en matière de droits de l'homme paragraphe 17	Matériel	Indicateur n° 9 Tableau n° 3 et Indicateur n° 11 Tableau 1 de l'annexe 1			
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Matériel	Indicateur n° 11 et n° 4 Tableau 3 de l'annexe 1			
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des lignes directrices de l'OCDE paragraphe 19	Matériel	Indicateur n° 10 Tableau 1 de l'annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, art. 12(1)	
ESRS S2-1 Politiques de <i>due diligence</i> sur les questions abordées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19	Matériel			Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II	
ESRS S2-4 Questions et incidents relatifs aux droits de l'homme liés à sa chaîne de valeur en amont et en aval paragraphe 36	Matériel	Indicateur n° 14 Tableau 3 de l'annexe 1			
ESRS S3-1 Engagements en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Non matériel	Indicateur n° 9 Tableau n° 3 de l'annexe 1 et Indicateur n° 11 Tableau n° 1 de l'annexe 1			
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et des lignes directrices de l'OCDE paragraphe 17	Non matériel	Indicateur n° 10 Tableau 1 de l'annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, art 12(1)	
ESRS S3-4 Questions et incidents liés aux droits de l'homme paragraphe 36	Non matériel	Indicateur n° 14 Tableau 3 de l'annexe 1			
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Matériel	Indicateur n° 9 Tableau n° 3 et Indicateur n° 11 Tableau n° 1 de l'annexe 1			
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des lignes directrices de l'OCDE paragraphe 17	Matériel	Indicateur n° 10 Tableau 1 de l'annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, art 12(1)	
ESRS S4-4 Questions et incidents liés aux droits de l'homme paragraphe 35	Matériel	Indicateur n° 14 Tableau 3 de l'annexe 1			
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption, paragraphe 10 (b)	Non matériel	Indicateur n° 15 Tableau 3 de l'annexe 1			
ESRS G1-1 Protection des dénonciateurs paragraphe 10 (d)	Matériel	Indicateur n° 6 Tableau 3 de l'annexe 1			
ESRS G1-4 Amendes pour violation des lois anticorruption et anti-pots-de-vin paragraphe 24 (a)	Matériel	Indicateur n° 17 Tableau 3 de l'annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II)	
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les pots-de-vin paragraphe 24 (b)	Matériel	Indicateur n° 16 Tableau 3 de l'annexe 1			



Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de Haulotte group SA. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la partie 6 « Etat de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, Haulotte group SA est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Haulotte group SA pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la partie 6 « Etat de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Haulotte group SA dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Haulotte group SA, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Haulotte group SA en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

Par ailleurs, les informations comparatives relatives à l'exercice 2023 n'ont pas fait l'objet d'un rapport de certification des informations en matière de durabilité au sens de l'article L.821-54 du code de commerce.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par Haulotte group SA pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Haulotte group SA incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la partie 6 « Etat de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Haulotte group SA avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Haulotte group SA pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité a mis à jour son analyse de double matérialité sont mentionnées dans la note 6 « Analyse de double matérialité » de la section « Informations générales » de l'Etat de durabilité ».

Nous avons, par entretien avec la direction développement durable et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance des analyses menées par l'entité, en particulier l'évaluation des facteurs internes et externes considérés pour apprécier l'absence de modifications significatives apportées à l'analyse de double matérialité et aux impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont par ailleurs consisté notamment à :

- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité au regard de notre connaissance de l'entité ;
- apprécier si les analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugés pertinents ne remettent pas en cause les impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la note 6 « Analyse de double matérialité » de la section « Informations générales » de l'Etat de durabilité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la partie 6 « Etat de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la partie 6 « Etat de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Haulotte group SA relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la partie 6 « Etat de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la partie 6 « Etat de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.



Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

- Les informations publiées au titre du bilan d'émission de gaz à effet de serre figurent dans la note 3.3 « Emissions des gaz à effets de serre (GHG Protocol) » de la section « Informations environnementales » de l'Etat de durabilité : nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application ainsi que sa cohérence avec les attendus du GHG Protocol ;
- concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre, ainsi que le processus de collecte d'informations ;
- nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- en ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
 - par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations,
 - nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés ;
 - nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Haulotte group SA pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Fait à Lyon le 24 avril 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Natacha Pélisson

BM&A

Alexis Thura